



OBSERVER. COMPRENDRE. CONSTRUIRE.

PÔLE BLEU

VÉRITÉ & COMMANDEMENT

INTÉRIEUR, SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET ADMINISTRATION TERRITORIALE

PROGRAMME COMPLET • VERSION V4

03

ARCHITECTURE DU PROGRAMME

Ministère n°03

INTÉRIEUR, SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET ADMINISTRATION TERRITORIALE



Pôle	PÔLE BLEU — VÉRITÉ & COMMANDEMENT
Fonction du pôle	Le Bleu révèle.
Place du document	03 / 21 — INTÉRIEUR

Le Bleu révèle. Le Blanc conçoit. Le Rouge réalise.

SOMMAIRE

Lecture structurée du diagnostic à l'exécution, puis aux annexes et instruments de contrôle.

PRÉAMBULE DOCTRINAL - NE PAS TRAHIR L'HÉRITAGE

PRINCIPE TRANSVERSAL — DISCRIMINATION ZÉRO

- 1. IDENTITÉ**
- 2. PREUVES D'ENTRÉE — VERSION CHIFFRÉE ET DOCTRINALE**
- 3. AUJOURD'HUI**
- 4. CE QUI A ÉTÉ FAIT JUSQU'ICI**
- 5. CE QUE NOUS CHANGEONS**
- 6. CADRAGE ET AUTORITÉ**
- 7. COMPÉTENCES TERRITORIALES**
- 8. ARCHITECTURE PUBLIC / PRIVÉ / MUTUALISÉ / CAPITALISÉ**
- 9. RESPONSABILITÉ CITOYENNE**
- 10. BASE JURIDIQUE**
- 11. MOYENS ET MÉTIERS**
- 12. PLAN DES 100 JOURS**
- 13. EXÉCUTION ANNÉE 1 À 5 + HORIZON 10-15 ANS**
- 14. PREUVE PERMANENTE, RISQUES ET CONTRÔLE**
- 15. DONNÉES**
- 16. COORDINATION**
- 17. DÉPENDANCES**
- 18. PUBLICS CONCERNÉS**
- 19. ENNEMIS STRUCTURELS**
- 20. CONDITIONS DE VICTOIRE**
- 21. COÛT POLITIQUE — VERSION CHIFFRÉE**
- 22. IRRÉVERSIBILITÉ**
- 23. PROFIL DU MINISTRE / COMMANDANT**
- 24. TABLEAU DE BORD PUBLIC**
- 25. RISQUES DE DÉRIVE ET GARDE-FOUS**
- 26. ATTAQUES / RÉPONSES**
- 27. TROIS NIVEAUX DE LECTURE**
- 28. SIMULATEURS LIÉS**
- 29. ARTICLES LIÉS**
- 30. QUIZ LIÉS**
- 31. SONDAGES LIÉS**
- 32. LEXIQUE LIÉ**
- 33. INFOS PRATIQUES**
- 34. MATÉRIEL DE CAMPAGNE**
- 35. RÉSULTAT POLITIQUE**

PRÉAMBULE DOCTRINAL : NE PAS TRAHIR L'HÉRITAGE

Le ministère de l'Intérieur n'est pas un ministère ordinaire. Il tient la maison commune. Il protège les familles, les rues, les villages, les écoles, les mairies, les gares, les commerces, les exploitations agricoles, les quartiers populaires honnêtes, les agents publics, les élus locaux, les personnes âgées, les enfants, les victimes, les travailleurs et tous ceux qui vivent dans le cadre commun.

Il est aussi le ministère de la présence de l'État. Quand l'Intérieur fonctionne, le citoyen sait où aller, qui répond, qui protège, qui tranche, qui exécute et dans quel délai. Quand l'Intérieur se défait, le peuple rencontre des guichets saturés, des règles floues, des délais interminables, des agents épuisés, des maires seuls, des victimes abandonnées, des fraudeurs puissants tranquilles, des trafiquants arrogants, des dégradeurs impunis, des travailleurs étrangers exploitables et des territoires qui finissent par croire que la loi ne vaut plus que pour ceux qui n'ont pas les moyens d'y échapper.

Nos anciens n'ont pas bâti des communes, des préfectures, des routes, des écoles, des services publics, une police, une gendarmerie, des secours, des mairies, des règles, une nationalité et une administration pour que tout cela devienne une machine lente avec les honnêtes et prudente avec les puissants. Ils ont transmis un État imparfait, mais capable de tenir le pays, de répondre aux crises, de protéger les biens communs, d'enregistrer les naissances, de reconnaître les citoyens, de défendre les villages, d'organiser les secours et de faire appliquer la loi.

LPE refuse que cet héritage soit vendu morceau par morceau sous forme d'impuissance, de rente, de dette, de complexité administrative, de captation d'argent public, de peur organisée, de zones grises, de dégradation des biens communs, de surveillance mal contrôlée ou de sanctions symboliques jamais exécutées.

Le ministère n°3 doit donc répondre à une question simple : est-ce que l'État intérieur prolonge l'héritage reçu, ou participe-t-il à le laisser se dissoudre dans la lenteur, l'injustice, l'impunité et la captation ?

La réponse LPE est claire : l'État intérieur doit redevenir un protecteur des honnêtes gens, un exécuter loyal de la loi, un simplificateur territorial, un garant de la cohésion nationale et un cauchemar pour ceux qui vivent de l'impuissance publique.

La France n'a pas besoin d'un État brutal avec les petits et hésitant avec les puissants. Elle a besoin d'un État juste, ferme, lisible, contrôlé, humain, capable de réparer, de régulariser, de sanctionner, de restituer, de simplifier et d'exécuter.

La force publique ne doit pas appartenir aux plateaux télé, aux carrières politiques ou aux paniques médiatiques. Elle appartient à la loi, au peuple et à la République.

La vidéoprotection ne doit pas devenir un œil permanent sur la vie ordinaire. Elle doit être un outil de preuve, de protection juridique, d'intervention rapide, de dissuasion et de réduction de l'impunité, sous contrôle démocratique strict.

La nationalité française ne doit pas devenir une citoyenneté à degrés. Un Français naturalisé ce matin est pleinement français. La présence étrangère, elle, doit sortir de l'ombre lorsqu'elle repose sur le travail déclaré, l'identité établie, l'absence de menace grave et le respect du cadre commun.

Les villages ne doivent pas disparaître. Leur impuissance doit disparaître.

Les petites retraites ne doivent pas être attaquées. Les rentes publiques abusives doivent être contrôlées.

Les déchetteries, les points de tri, les mairies, les écoles, les bâtiments publics, les gares, les exploitations agricoles et les commerces ne sont pas des espaces abandonnés. Ce sont des biens communs. Celui qui vole, brûle, pollue, dégrade, menace ou jette ses déchets dans la nature doit être identifié légalement, poursuivi, réparer et, dans les cas graves ou répétés, assumer une sanction ferme, certaine, juridiquement proportionnée et réellement exécutée.

Formule obligatoire de transmission :

Nous ne voulons pas entrer dans l'Histoire pour qu'on se souvienne de nous.

Nous voulons simplement que ceux qui viennent après nous puissent dire : ils n'ont pas laissé tomber.

1. IDENTITÉ

Pôle : Pôle Bleu — Vérité, Commandement, Puissance.

Formule du pôle : *la France qui voit clair, compte juste, commande, sécurise et pèse dans le monde.*

Formule courte : *la France qui pèse.*

Classement : ministère n°3.

Nom complet : Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et de l'Administration territoriale.

Fonction : protéger le peuple, garantir l'ordre intérieur, appliquer les mêmes règles partout, coordonner l'administration territoriale, sécuriser les espaces publics, simplifier les démarches locales, préparer les crises, restaurer la confiance dans l'État, lutter contre les trafics, les fraudes puissantes, les captations d'argent public, les abus administratifs, les atteintes aux biens communs, les dépôts sauvages, les violences, les prédatons, les exploitations, les pédocriminels suivis ou condamnés, les récidivistes graves et toutes les formes d'impunité qui détruisent la vie quotidienne.

Ligne de force synchronisée : ligne n°3 — ordre, cohésion, sécurité et exécution territoriale.

Triade liée :

- Ministère n°3 — Intérieur, Sécurité intérieure et Administration territoriale.
- Ministère n°10 — Travail français, Plein emploi et Temps de vivre.¹
- Ministère n°16 — Logement français et Patrimoine résidentiel.

Ministères socles liés : Budget, Intérieur, Éducation, Armée, Santé, Justice.

Mission courte : refaire de l'État intérieur un protecteur des honnêtes gens, un exécuter loyal de la loi, un simplificateur territorial, un garant de la cohésion nationale et un cauchemar pour les fraudeurs puissants, les trafiquants, les exploiters, les pollueurs, les dégradeurs, les agresseurs, les pédophiles suivis ou condamnés, les capteurs d'argent public et les réseaux qui vivent de l'impuissance publique.

Mesure centrale : refonder l'Intérieur autour d'une Police nationale refondée, d'une doctrine populaire appelée Peuplice, de préfectures d'exécution, d'une administration territoriale simplifiée, d'une vidéoprotection intelligente juridiquement encadrée, d'une détection ciblée strictement limitée aux personnes juridiquement dangereuses avec double contrôle humain et magistrat, d'une protection civile renforcée, d'une régularisation transitoire de sortie de l'ombre, d'une Brigade nationale de restitution et de probité publique, d'un guichet territorial unique, d'une consolidation progressive par mandat de gestion mutualisée des communes de moins de 1 000 habitants, d'une lutte très dure contre les dépôts sauvages avec gradation des sanctions, d'un contrôle rigoureux des cumuls abusifs de pensions, retraites publiques, postes publics, mandats, avantages et rentes administratives excessives, d'un volet Justice coordonné via un Contrat de Performance Intérieur-Justice, et d'un principe permanent de discrimination zéro dans les contrôles, guichets, procédures, images, algorithmes et décisions administratives.

Doctrine : l'État intérieur ne doit pas écraser le peuple qui survit. Il doit protéger les honnêtes, responsabiliser chacun, faire appliquer les mêmes règles partout, tout le temps, pour tous, et commencer par reprendre ce que les puissants, les fraudeurs organisés, les réseaux criminels, les

¹ Situation dans laquelle toute personne disponible peut accéder rapidement à un emploi ou à une activité utile adaptée.

exploiteurs, les pollueurs, les mafieux à cols blancs, les structures inutiles et les rentiers publics abusifs ont volé au pays.

Axiome économique appliqué au ministère : l'ordre public n'est pas seulement une dépense. C'est un coût évité, une confiance restaurée, une capacité d'exécution retrouvée et une condition de souveraineté intérieure. Mais LPE ne finance pas des intentions. LPE finance des preuves. Les caméras, les guichets, les préfectures d'exécution, les brigades, les formations, les mandats de gestion mutualisée, les outils numériques et les moyens judiciaires associés doivent prouver leur utilité réelle : baisse des délais, baisse des dégradations, baisse des dépôts sauvages, baisse des intrusions, hausse des sommes récupérées, meilleure protection des victimes, meilleure exécution des décisions publiques.

Le capital doit venir après l'utilité. Jamais avant. Un marché de vidéoprotection, un logiciel d'IA, une mission de conseil, une plateforme d'accueil, une fusion de fonctions ou un outil antifraude n'a de légitimité que s'il sert une utilité réelle, mesurée, contrôlée, juridiquement défendable et publiquement vérifiable.

Slogan : Protéger le peuple. Reprendre l'État. Faire exécuter la loi.

Règle d'or : Mêmes règles partout, tout le temps, pour tous.

Ce principe vaut pour le citoyen, le policier, le maire, le préfet, l'étranger, le Français naturalisé, le Français né en France, le commerçant, l'entreprise, le retraité, l' élu, l'administration, le quartier riche, le quartier populaire, le village, la métropole, les Outre-mer, les réseaux criminels, les puissants fraudeurs, les trafiquants, les pollueurs et les dégradeurs.

La France n'a pas besoin d'un État brutal avec les petits et prudent avec les puissants. Elle a besoin d'un État juste, ferme, lisible, protecteur, contrôlé, capable de sanctionner, mais aussi capable de réparer, régulariser, simplifier et donner de la dignité.

La Police nationale refondée, dont la doctrine politique populaire est appelée Peuplice, ne constitue pas une police parallèle. Elle n'est pas une milice, ni une police politique, ni une force d'opinion. Elle est la refondation de la force publique autour d'un principe : protéger le peuple et appliquer la loi sans consignes politiques variables.

Dans les documents institutionnels, le nom officiel reste Police nationale refondée ou Force de protection populaire républicaine. Le mot Peuplice est une formule politique, populaire et doctrinale, pas un nom administratif obligatoire.

La vidéoprotection intelligente LPE ne sert pas à surveiller les opinions, les origines, les croyances, les déplacements ordinaires ou la vie privée. Elle sert à protéger juridiquement le peuple, dissuader, documenter les faits, accélérer les interventions et réduire l'impunité.

Formule vidéoprotection : *La caméra protège. L'IA alerte. L'humain vérifie. La Justice décide.*

Formule Peuplice :

La Peuplice n'est pas une police politique. C'est la doctrine d'une force publique qui protège le peuple et applique les mêmes règles partout, tout le temps, pour tous.

Formule probité :

La Brigade nationale de restitution et de probité publique sera sans pitié pour les faits, irréprochable sur le droit.

Formule nationalité :

Un Français naturalisé ce matin est aussi français qu'un Français depuis Clovis.

Formule communes :

On ne supprime pas les villages. On supprime leur impuissance.

Formule retraite :

Une retraite digne, oui. Une retraite qui pollue l'économie du pays, non.

Formule dépôts sauvages :

Les déchetteries sont des biens communs. Celui qui vole, brûle, pollue, dégrade ou jette ses déchets dans la nature devra être identifié légalement, poursuivi, réparer et, en cas de récidive grave, assumer une peine ferme.

Formule discrimination zéro intérieure :

La fermeté vise les faits. Jamais l'origine, le nom, la religion, le handicap, l'âge, l'apparence, le quartier ou la situation sociale.

Le ministère n°3 porte dix missions :

Première mission : protéger le peuple, les familles, les commerçants, les élus honnêtes, les agents publics, les soignants, les enseignants, les agriculteurs, les artisans, les travailleurs, les personnes âgées, les enfants et tous ceux qui respectent la loi.

Deuxième mission : refonder la sécurité intérieure autour d'une force publique tenue par la loi, non par les émotions médiatiques ou les consignes politiques variables.

Troisième mission : déployer une vidéoprotection intelligente nationale, juridiquement encadrée, ambitieuse, ciblée sur les lieux sensibles, les déchetteries, les points de tri, les écoles, les gares, les bâtiments publics, les commerces, les exploitations agricoles, les transports, les sites exposés aux intrusions, aux dépôts sauvages, aux agressions, aux incendies, aux vols, aux dégradations et aux situations de crise.

Quatrième mission : lutter durement contre les personnes dangereuses identifiées par la justice : personnes recherchées, condamnées pour faits graves, interdits judiciaires, fugitifs, récidivistes graves, pédophiles condamnés ou suivis, personnes faisant l'objet d'un mandat ou d'un danger public établi, avec double contrôle humain et magistrat pour toute détection ciblée, sans jamais basculer dans une reconnaissance généralisée du peuple ordinaire.

Cinquième mission : simplifier l'administration territoriale, non en détruisant les communes, mais en instaurant un mandat de gestion mutualisée pour les communes de moins de 1 000 habitants, en spécialisant les fonctions, en regroupant l'arrière-boutique administrative et en donnant aux territoires la capacité d'exécuter réellement les projets.

Sixième mission : clarifier la nationalité, la présence étrangère et la régularisation. Un Français est un Français. Une carte de séjour n'est pas une nationalité. Une nationalité est une étape supérieure, conditionnée par une insertion réelle, un français maîtrisé, un casier compatible, un CDI durable ou cinq bilans d'insertion réussis, une autonomie et le respect du cadre commun.

Septième mission : restaurer la probité publique. Les grands fraudeurs, les captateurs d'argent public, les marchés truqués, les abus de pensions, les cumuls publics excessifs, les retraites multiples abusives, les avantages indus, les cumuls de postes dans la fonction publique et la politique, et les structures inutiles doivent devenir des priorités nationales.

Huitième mission : préparer le pays aux crises : feux, inondations, sécheresses, tempêtes, ruptures énergétiques, crises sanitaires, cyberattaques, tensions sociales, accidents industriels, crises agricoles, évacuations, intrusions, dépôts sauvages, départs de feu et catastrophes territoriales.

Neuvième mission : protéger les agents de première ligne — policiers, gendarmes, pompiers, agents de déchetterie, agents techniques, enseignants, soignants, élus locaux, agents d'accueil — par la formation, la preuve, la protection juridique, le soutien psychologique et la dissuasion.

Dixième mission : garantir que chaque rupture sécuritaire ou administrative soit accompagnée d'un contrôle démocratique, d'une mesure des coûts, d'une coordination avec la Justice via un Contrat de Performance Intérieur-Justice et d'une revue quinquennale.

2. PREUVES D'ENTRÉE — VERSION CHIFFRÉE

La France ne manque pas seulement de lois. Elle manque d'exécution cohérente.

Les preuves d'entrée sont massives, mais elles doivent être traitées avec rigueur. Le ministère n°3 distingue donc les données officielles brutes, les données calculées, les hypothèses programmatiques, les ordres de grandeur à vérifier et les projections LPE. Un chiffre non validé ne doit jamais être utilisé comme une vérité définitive. Il doit être marqué : À SOURCER, ORDRE DE GRANDEUR À VÉRIFIER ou SOURCE OFFICIELLE À INTÉGRER.

En 2024, le SSMSI confirme un paysage contrasté de la délinquance enregistrée : sur 18 indicateurs suivis, 5 sont en baisse, 5 sont relativement stables et 7 sont en hausse. Les homicides baissent pour la première fois depuis 2020, mais les tentatives d'homicide, les violences sexuelles, l'usage de stupéfiants et le trafic de stupéfiants progressent encore. Ces données doivent être rattachées à la source officielle actualisée au moment de publication finale.

En 2024, la France enregistre notamment :

- 976 homicides
- 4 290 tentatives d'homicide
- 449 800 victimes de violences physiques
- 244 400 victimes de violences physiques intrafamiliales
- 205 500 victimes de violences physiques hors cadre familial
- 122 400 victimes de violences sexuelles
- 46 100 victimes de viols et tentatives de viol
- 8 600 vols avec armes
- 48 300 vols violents sans arme
- 607 800 victimes entendues pour vols sans violence contre des personnes
- 218 200 cambriolages de logement
- 137 600 vols de véhicules
- 256 100 vols dans les véhicules
- 96 100 vols d'accessoires sur véhicules
- 528 800 destructions et dégradations volontaires
- 290 500 mis en cause pour usage de stupéfiants
- 52 300 mis en cause pour trafic de stupéfiants
- 417 300 victimes d'escroqueries et fraudes aux moyens de paiement.

Ces chiffres ne décrivent pas un chaos uniforme. Ils décrivent une crise d'exécution ciblée : violences graves, violences sexuelles, violences intrafamiliales, stupéfiants, escroqueries, fraudes, dégradations, impunité matérielle et sentiment d'abandon.

Les enquêtes de victimation rappellent aussi que les chiffres enregistrés ne reflètent pas toute la réalité, car de nombreuses victimes ne déposent pas plainte. Les taux de dépôt de plainte sont très faibles pour certaines atteintes : environ 22 % pour les violences physiques, 6 % pour les violences sexuelles physiques, 14 % pour les violences conjugales, 11 % pour les menaces et 4 % pour les injures. Cela signifie qu'une partie de la violence réelle reste invisible dans les statistiques

administratives. Le ministère n°3 ne doit donc jamais confondre "délinquance enregistrée" et "délinquance réellement vécue".

La Justice montre l'ampleur de la chaîne pénale. En 2024, les parquets ont traité plus de 1,9 million de mis en cause dans les affaires pénales. Les atteintes à la personne représentent une part majeure des affaires. Le ministère de la Justice dispose d'un budget de 10,1 Md€ en 2024, de près de 94 700 ETPT, et traite chaque année un volume considérable d'affaires.

Le ministère de l'Intérieur ne doit pas promettre ce que seule la Justice peut faire. L'Intérieur protège, enquête, documente, transmet. La Justice juge, garantit le contradictoire et organise les peines. Mais l'Intérieur doit aussi reconnaître que toute accélération sécuritaire crée une charge judiciaire. Une politique de preuve sans juges, sans greffiers, sans audiences, sans outils d'exécution et sans places adaptées devient une promesse bloquée. C'est pourquoi le Contrat de Performance Intérieur-Justice est un prérequis.

La France compte aussi une armature territoriale exceptionnelle. Au 1er janvier 2024, elle compte environ 67,7 millions d'habitants, 18 régions, 101 départements, 34 935 communes et 1 254 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Cette richesse territoriale est une force historique. Mais elle devient une faiblesse quand des milliers de petites communes portent des responsabilités sans moyens techniques, juridiques, numériques, financiers ou humains suffisants.

Les finances locales confirment la tension. En 2023, les recettes de fonctionnement des collectivités locales progressent de +3,3 %, mais les dépenses de fonctionnement de +5,8 %. L'épargne brute recule de -9 % à 35,1 Md€. Les collectivités affichent un besoin de financement de -4 Md€, après une capacité de financement positive l'année précédente. Cela confirme que les territoires sont sous pression : charges, énergie, alimentation, personnel, transports, investissements, délais et complexité.

La sécurité civile confirme un autre pilier. En 2024, les services d'incendie et de secours réalisent environ 4,75 millions d'interventions. Les secours et soins d'urgence aux personnes représentent 87 % de leur activité. La France s'appuie sur près de 256 500 sapeurs-pompiers volontaires, professionnels et militaires, soutenus par plus de 11 500 personnels administratifs et techniques. Le délai moyen entre l'appel et l'arrivée des secours peut être suivi, de même que le traitement de l'alerte, le délai de route et le coût moyen d'intervention. Cette donnée est essentielle : une nation sérieuse ne découvre pas la crise le jour où elle arrive.

La fraude fiscale et la fraude aux finances publiques sont un autre sujet central. La Cour des comptes indique que la fraude fiscale reste très présente dans le débat public mais demeure mal cernée et non chiffrée. Les résultats du contrôle fiscal atteignent environ 20 Md€ en 2024, mais l'ampleur réelle de la fraude reste insuffisamment mesurée. La Cour souligne aussi que malgré les réformes, la fraude fiscale n'est ni plus fréquemment ni plus durement sanctionnée qu'il y a dix ans. C'est un argument majeur pour la Brigade nationale de restitution et de probité publique.

L'AFA rappelle que la probité publique est une mission concrète : prévention des atteintes à la probité, contrôles, signalements, appui aux collectivités, risques de corruption, liens avec la criminalité organisée, protection des fichiers régaliens, zones portuaires, élus locaux et marchés publics.

La HATVP rappelle de son côté que la transparence de la vie publique repose sur le contrôle des déclarations de patrimoine et d'intérêts, la prévention des conflits d'intérêts, le contrôle des mobilités public-privé et la régulation de la représentation d'intérêts.

Les déchetteries, espaces de tri, zones de recyclage, parkings publics, écoles, bâtiments municipaux, exploitations agricoles, commerces, entrepôts, gares, stations, transports, ports, chantiers, zones industrielles et lieux de dépôts sauvages subissent des intrusions, vols, dégradations, incendies, dépôts illégaux, agressions d'agents, trafics de matériaux et comportements destructeurs.

Ces faits ne sont pas seulement des incivilités. Ils coûtent à la collectivité, salissent les territoires, découragent les agents, augmentent les assurances, détruisent les équipements communs et donnent le sentiment que l'espace public appartient aux plus nuisibles.

La CNIL montre que les caméras augmentées et intelligentes changent la nature de la vidéoprotection classique et nécessitent un encadrement strict. Mais elle reconnaît aussi que les dispositifs de vidéoprotection peuvent servir à protéger les personnes et les biens, les bâtiments publics, constater certains dépôts sauvages, gérer les risques et aider à la sécurité. La ligne LPE est

donc simple : oui à la preuve, non au flicage ; oui à l'alerte, non au jugement automatique ; oui à la protection, non à la surveillance généralisée.

Le ministère n°3 part donc d'un diagnostic en six couches :

1. sécurité quotidienne
2. preuve juridique
3. exécution judiciaire
4. territoires sous pression
5. probité publique
6. biens communs abandonnés

Symptômes visibles :

- délais administratifs interminables
- sentiment d'impunité
- policiers et gendarmes épuisés
- élus locaux isolés
- citoyens découragés
- petits contrôlés plus vite que grands fraudeurs
- dossiers bloqués
- agences redondantes
- communes sans ingénierie
- peines mal comprises
- récidive vécue comme abandon
- fraudes puissantes rarement rendues visibles
- immigration rendue anxiogène par l'ombre administrative
- travailleurs étrangers exploitables faute de statut clair
- Français naturalisés renvoyés symboliquement à leur origine
- retraites modestes confondues avec cumuls publics excessifs
- déchetteries dégradées
- dépôts sauvages répétés
- équipements publics vandalisés
- agents publics agressés
- preuves vidéo insuffisantes ou mal exploitées
- interventions trop tardives
- justice risquant la saturation si l'Intérieur augmente les dossiers sans moyens associés
- risque de discrimination dans les contrôles, les guichets, les refus implicites, les statistiques confuses ou les algorithmes mal audités

Le problème n'est pas l'existence de règles. Le problème est leur lisibilité, leur égalité, leur preuve, leur financement, leur proportionnalité et leur exécution.

Les preuves d'entrée doivent donc être lues en trois colonnes :

- **Données officielles brutes** : chiffres publiés par les services statistiques, la Justice, la Cour des comptes, la CNIL, l'AFA, la HATVP, les collectivités ou les services de secours.
- **Données à auditer** : coûts des dépôts sauvages, coûts d'assurance, coûts des dégradations répétées, nombre exact de sites sensibles, volume réel des cumuls publics abusifs, volume vérifiable des personnes pouvant relever de la régularisation transitoire par 1 000 heures déclarées.
- **Projections programme** : nombre de sites à équiper, économies attendues, baisses d'intrusions, baisses de dépôts sauvages, délais administratifs cibles, effectifs formés, sommes récupérées, moyens judiciaires nécessaires.

Formule :

La France ne manque pas d'autorité dans les discours. Elle manque d'autorité exécutée, juste, prouvée, contrôlée et identique pour tous.

3. AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, l'État français souffre d'un double désordre : désordre de l'autorité et désordre de l'exécution.

La loi existe, mais elle n'est pas toujours appliquée de façon lisible. Les règles existent, mais les délais les rendent parfois inutiles. Les forces de l'ordre agissent, mais la chaîne judiciaire, administrative ou sociale ne suit pas toujours assez vite. Les élus locaux veulent agir, mais ils se perdent dans les normes. Les citoyens demandent protection, mais rencontrent parfois des formulaires, des renvois de responsabilité ou des réponses tardives.

L'État est souvent plus rapide pour demander un justificatif à une famille que pour récupérer l'argent d'un grand fraudeur. Il est parfois plus efficace pour contrôler un petit commerçant que pour démonter un réseau de captation. Il est parfois plus présent pour nommer un village que pour empêcher une grande entreprise de capter l'argent public sans résultat.

Cette inversion morale détruit la confiance.

Le peuple honnête ne demande pas un État faible. Il demande un État juste.

Il ne demande pas l'impunité. Il demande que la règle s'applique aussi aux puissants.

Il ne demande pas la brutalité. Il demande la protection.

Il ne demande pas qu'on humilie les étrangers. Il demande que la présence sur le territoire soit claire, digne, maîtrisée et légale.

Il ne demande pas qu'on supprime les communes. Il demande que les communes puissent agir.

Il ne demande pas qu'on casse les retraites modestes. Il demande qu'on cesse les cumuls abusifs qui polluent l'économie.

Il ne demande pas qu'on espionne le peuple. Il demande que les agresseurs, voleurs, dégradeurs, pédophiles, pollueurs, trafiquants et fraudeurs ne puissent plus agir dans l'ombre.

Il ne demande pas une fermeté discriminatoire. Il demande une fermeté sur les faits, identique pour tous.

Aujourd'hui, les caméras existent déjà dans beaucoup de territoires, mais elles sont souvent dispersées, mal coordonnées, mal exploitées, inégalement installées, peu lisibles dans leurs finalités, ou réduites à un outil passif qui constate après coup au lieu de prévenir, dissuader et protéger.

Certaines communes en ont les moyens, d'autres non. Certains sites sont protégés, d'autres abandonnés. Certaines images sont utiles, d'autres inexploitées. Cette inégalité de protection nourrit l'impunité.

La France doit donc passer d'une vidéosurveillance dispersée, soupçonnée et parfois inefficace, à une vidéoprotection intelligente, juridiquement encadrée, utile, transparente dans ses finalités, contrôlée, et uniquement dédiée à la protection du peuple.

L'IA d'alerte ne doit pas juger, condamner ou classer les citoyens. Elle doit signaler des faits matériels : intrusion, agression, départ de feu, dépôt sauvage, vol, dégradation, franchissement interdit, malaise, accident, abandon d'objet dangereux, mouvement de foule, danger immédiat ou situation de crise.

La détection ciblée, lorsqu'elle est utilisée, ne doit jamais devenir la reconnaissance généralisée du peuple. Elle ne vise qu'une liste juridiquement établie : personnes recherchées, condamnées pour faits graves, interdictions judiciaires, mandats, fuite, récidive grave, pédophiles condamnés ou suivis, danger public établi. Chaque utilisation fait l'objet d'un double contrôle (agent habilité + magistrat) et d'une publication trimestrielle des usages et des faux positifs. Un droit d'opposition simple est ouvert aux citoyens qui souhaitent savoir s'ils figurent dans une base "ciblée".

Aujourd'hui, l'immigration est traitée dans un brouillard idéologique. D'un côté, certains veulent réduire les personnes à leur origine. De l'autre, certains refusent de voir que l'irrégularité permanente produit exploitation, économie grise, peur, dépendance aux réseaux, abus patronaux, tensions et insécurité administrative.

LPE tranche autrement.

Un Français est un Français. Il n'y a pas de Français de première zone, de deuxième zone ou de fraîche date. Une personne naturalisée ce matin est pleinement française. Elle ne doit plus être renvoyée symboliquement à une origine statistique ou culturelle qui viendrait relativiser sa citoyenneté.

À l'inverse, une personne présente sur le territoire sans statut clair doit pouvoir sortir de l'ombre si elle établit son identité, ne présente pas de menace grave, respecte la loi et entre dans un cadre administratif. Régulariser dignement, ce n'est pas renoncer à l'autorité. C'est supprimer une zone grise qui nourrit l'exploitation et l'insécurité.

Aujourd'hui, les communes vivent aussi dans une contradiction. On glorifie les maires, mais on les laisse seuls. On respecte les villages dans les discours, mais on leur donne des responsabilités impossibles. On parle de proximité, mais on empile les normes. On parle de démocratie locale, mais on rend l'action locale illisible.

LPE ne veut pas supprimer les communes. LPE veut supprimer leur impuissance. Pour cela, elle propose un mandat de gestion mutualisée : la commune de moins de 1 000 habitants reste une entité politique avec son maire, son conseil municipal, son identité. Elle transfère les compétences lourdes (urbanisme, marchés publics, ingénierie) à l'intercommunalité, sous un guichet unique. Elle n'est plus impuissante, elle loue des compétences.

Aujourd'hui enfin, la retraite est enfermée dans un débat injuste. On oppose trop souvent actifs et retraités, jeunes et anciens, alors que la vraie distinction doit être entre dignité et abus. Une retraite modeste est une protection. Une pension publique haute, cumulée, empilée avec des avantages, des mandats, des indemnités, des postes, des rentes ou un patrimoine très confortable peut devenir une charge injustifiable pour l'économie nationale.

Une retraite digne, oui. Une retraite qui pollue l'économie du pays, non.

Aujourd'hui, la discrimination administrative ou sécuritaire abîme aussi la confiance. Quand un contrôle paraît viser une apparence plutôt qu'un fait, quand un guichet bloque plus durement certains profils, quand une victime se sent moins entendue, quand un Français naturalisé est traité comme un Français sous condition, quand un habitant d'un quartier populaire est moins protégé mais plus suspecté, l'État se fragilise lui-même.

LPE ne confond pas fermeté et soupçon collectif. La fermeté s'applique aux actes, aux fraudes, aux violences, aux trafics, aux exploitations, aux dégradations, aux captations et aux violations du cadre commun. Elle ne s'applique pas aux identités.

Formule :

L'État intérieur actuel donne parfois le sentiment d'être fort avec les faibles, lent avec les puissants, flou avec les étrangers, injuste avec les naturalisés, bavard avec les maires, impuissant avec les fraudeurs et absent avec les victimes. LPE remet l'État à l'endroit.

4. CE QUI A ÉTÉ FAIT JUSQU'ICI

La France a connu des réformes successives de la police, de la gendarmerie, de la sécurité intérieure, de la décentralisation, de l'intercommunalité, des préfetures, de la protection civile, de la politique de la ville, de l'immigration, de l'intégration, de la lutte contre la fraude et de la justice pénale.

Des efforts réels existent. Il faut le reconnaître.

Les forces de l'ordre travaillent. Les maires s'engagent. Les préfets gèrent les crises. Les agents publics tiennent les guichets. Les magistrats jugent avec des moyens souvent contraints. Les services de renseignement protègent. Les pompiers sauvent. Les associations réparent. Les communes inventent des solutions. Les citoyens honnêtes tiennent le pays debout.

Des dispositifs de vidéoprotection existent déjà. Certaines villes les utilisent pour sécuriser des lieux publics, protéger des transports, aider les enquêtes ou dissuader des dégradations. Des expérimentations d'analyse algorithmique ont déjà été débattues et encadrées. Ces expériences montrent qu'il existe un besoin réel de protection, mais aussi une exigence démocratique absolue : tout dispositif doit être finalisé, proportionné, contrôlé et limité.

Des institutions de probité existent : AFA, HATVP, Cour des comptes, inspections, chambres régionales des comptes, parquets spécialisés, contrôles fiscaux, contrôles sociaux, dispositifs d'alerte. Mais ces outils restent trop dispersés pour produire un récit populaire simple : l'argent volé doit revenir au pays.

Des règles anti-discrimination existent aussi. Le droit français et européen interdit les discriminations, prévoit des recours, protège des critères, sanctionne certaines pratiques. Mais dans la vie quotidienne, l'égalité proclamée ne suffit pas toujours à produire une égalité vécue. Les discriminations de guichet, de contrôle, de traitement de dossier, d'accès à l'information, de logement, d'emploi ou de prise en charge ne sont pas toujours visibles, mesurées, corrigées et réparées assez vite.

Le système a trop souvent empilé au lieu de reconstruire.

On a créé des dispositifs sans refaire la chaîne complète : prévention, sécurité, preuve, enquête, justice, exécution, réparation, restitution, cohésion, administration territoriale, protection civile.

On a parfois confondu fermeté et communication.

On a annoncé des lois sans garantir l'exécution.

On a créé des comités sans supprimer les blocages.

On a renforcé des normes sans donner de moyens.

On a parlé de proximité sans donner d'ingénierie aux communes.

On a parlé d'intégration sans assumer que la France n'a pas à demander aux gens de devenir identiques, mais seulement de respecter la loi commune.

On a installé des caméras sans toujours construire la doctrine juridique, humaine et opérationnelle permettant d'en faire un vrai outil de protection.

On a parlé de fraude sans construire une force populaire de restitution visible et crédible.

On a parlé de retraite sans distinguer clairement dignité des anciens et abus des cumuls publics.

On a parlé de justice rapide sans toujours donner à la Justice les moyens humains et matériels d'absorber les dossiers.

On a parlé de lutte contre les discriminations sans toujours construire des chaînes de preuve, de sanction, de réparation et de publication qui permettent au peuple de voir que l'abus est traité.

Une caméra sans finalité claire, sans opérateur habilité, sans cadre de conservation, sans traçabilité d'accès et sans lien avec l'intervention réelle peut devenir soit inutile, soit suspecte.

Un contrôle antifraude sans restitution visible peut devenir une statistique de plus.

Une police sans doctrine stable peut devenir un décor médiatique.

Une préfecture sans pouvoir d'exécution peut devenir un bureau de transmission.

Une commune sans ingénierie peut devenir une vitrine démocratique sans capacité d'action. C'est pourquoi le mandat de gestion mutualisée est une solution.

Une sanction sans juge, sans greffier, sans audience et sans exécution devient un effet d'annonce.

Une politique anti-discrimination sans instruction rapide, sans sanction certaine, sans réparation concrète et sans suivi public devient une promesse morale sans conséquence opérationnelle.

La limite politique principale des gouvernements précédents est là : ils ont souvent préféré produire de la communication sécuritaire plutôt que frapper simultanément la grande fraude, les réseaux criminels, l'impuissance administrative, l'abandon territorial, les trafics, les abus publics, les zones grises, les dépôts sauvages, les discriminations administratives et l'impunité matérielle visible dans l'espace public.

La France ne manque pas d'annonces. Elle manque de chaîne d'exécution.

5. CE QUE NOUS CHANGEONS

Nous changeons la direction de l'ordre intérieur.

L'ordre intérieur n'est pas dirigé contre le peuple. Il protège le peuple.

La fermeté commence par le haut : corruption, fraude massive, captation d'argent public, marchés truqués, trafics organisés, abus de pensions publiques, cumuls de mandats et d'avantages, cumuls de postes publics et politiques, exploitation de travailleurs étrangers, réseaux de faux documents, structures inutiles, cabinets vivant de la complexité, grands groupes tricheurs, réseaux protégés.

Ce qu'on arrête :

- les consignes politiques variables
- la police utilisée comme décor médiatique
- l'impunité organisée par les délais
- les contrôles absurdes sur les petits pendant que les gros échappent au système
- les communes administrativement impuissantes
- les élus locaux abandonnés
- les démarches territoriales incompréhensibles
- les agences et comités inutiles
- l'irrégularité administrative organisée
- l'exploitation patronale de travailleurs étrangers
- les débats identitaires de maternelle sur qui serait "vraiment français"
- la confusion statistique entre Français né à l'étranger et étranger politique
- les cumuls abusifs de retraites, pensions, indemnités, postes publics, mandats et avantages

- la brutalité symbolique contre les modestes pendant que la rente publique haute est protégée
- les caméras sans doctrine claire
- la reconnaissance généralisée du peuple
- les zones de dépôts sauvages abandonnées
- les déchetteries livrées aux vols, intrusions, incendies et dégradations
- les bâtiments publics non protégés
- les images inexploitées
- l'absence de preuve qui laisse prospérer l'impunité
- les travailleurs étrangers actifs et déclarés laissés dans l'ombre
- les employeurs qui font venir des travailleurs sans logement prévu
- les parents étrangers installés automatiquement par contournement du regroupement familial
- les villages réduits à des responsabilités impossibles sans moyens
- les annonces sécuritaires sans moyens judiciaires associés
- les peines symboliques contre les atteintes graves au territoire
- les discriminations de guichet traitées comme des incidents mineurs
- les contrôles ou décisions administratives qui humilient au lieu de protéger
- les algorithmes publics non audités
- les statistiques confuses utilisées pour produire du soupçon politique

Ce qu'on crée :

- une Police nationale refondée, doctrine Peuplice
- une Force de protection populaire républicaine
- une doctrine nationale de vidéoprotection intelligente
- une IA d'alerte uniquement dédiée à la protection juridique du peuple
- une détection ciblée des personnes juridiquement dangereuses, avec double contrôle humain + magistrat
- un droit d'opposition simple pour les citoyens pour savoir s'ils figurent dans une base "ciblée"
- une publication trimestrielle obligatoire des usages de détection ciblée et des faux positifs
- une Autorité indépendante de contrôle de la vidéoprotection intelligente et de la détection ciblée
- une Brigade nationale de restitution et de probité publique
- un Contrat de Performance Intérieur-Justice avec budget proportionnel fléché
- des préfectures d'exécution
- un guichet territorial unique
- un mandat de gestion mutualisée pour les communes de moins de 1 000 habitants (identité, maire, conseil préservés)
- des communes historiques préservées
- des fonctions locales spécialisées
- une expérimentation des fonctions publiques locales pour les plus de 21 ans
- un chantier national sur la majorité civile à 21 ans avec droit de vote maintenu à 18 ans
- une réserve nationale de protection civile

- une procédure claire de régularisation de séjour
 - une carte de séjour 10 ans transitoire jusqu'à 2027 pour les personnes justifiant 1 000 heures travaillées déclarées
 - une estimation publique du nombre de bénéficiaires potentiels
 - une procédure prioritaire de séjour pour les ressortissants des pays historiquement liés à la France, notamment francophones
 - une nationalité française conditionnée par insertion réelle : français, casier compatible, CDI durable ou cinq bilans d'insertion réussis, autonomie, respect du cadre commun
 - une définition précise des cinq bilans d'insertion
 - une plateforme internationale de recrutement selon besoins réels, sans immigration choisie par mépris humain
 - une obligation pour l'employeur organisant l'arrivée d'un travailleur étranger de garantir logement, contrat réel, droits clairs et accueil digne
 - **un rapprochement familial clair** : conjoint et enfants possibles rapidement sous conditions, parents uniquement en vacances jusqu'à 5 semaines par an, avec exception humanitaire strictement encadrée pour dépendance lourde
 - un contrôle renforcé des cumuls publics abusifs
 - une retraite minimale progressive à 1 000 €, puis 1 100 €, puis 1 200 € pendant le mandat
 - une contribution obligatoire aux Campus-Dignité selon la doctrine Retraite
 - une coordination rapide Intérieur-Justice sans empiéter sur le ministère de la Justice
 - un maillage progressif en déchetteries, mini-déchetteries ou points de tri autonomes ou semi-autonomes à moins de 20 km selon densité
 - une extension des horaires d'ouverture des déchetteries pour faciliter le dépôt légal (notamment en soirée et le week-end)
 - une définition objective du dépôt sauvage grave
 - une formation obligatoire des agents de déchetterie et services techniques exposés
 - **une gradation des sanctions contre les dépôts sauvages :**
 - **1ère infraction** : amende lourde + réparation intégrale + TIG en centre de tri (nettoyage)
 - **Récidive ou cas grave** : peine ferme possible + confiscation du véhicule + interdiction professionnelle si entreprise impliquée
 - une clause de revue quinquennale sur régularisation transitoire, vidéoprotection, détection ciblée, communes et dépôts sauvages
 - une fourchette budgétaire quinquennale et décennale
 - un module discrimination zéro dans les préfetures, guichets, contrôles, traitements vidéo, IA d'alerte, statistiques publiques et procédures de recours
 - un suivi public agrégé des discriminations signalées, instruites, corrigées, sanctionnées et réparées
- La vidéoprotection intelligente LPE est déployée prioritairement dans les lieux où la protection du peuple, des agents, des biens communs et des services publics l'exige :
- déchetteries
 - points de tri
 - zones de dépôts sauvages
 - écoles

- mairies
- bâtiments publics
- gares
- parkings publics
- transports
- commerces exposés
- exploitations agricoles
- zones industrielles
- ports
- marchés
- sites sensibles
- axes dangereux
- espaces exposés aux agressions, incendies, vols, intrusions, trafics, dégradations ou accidents

Ce système ne surveille pas le peuple. Il protège juridiquement le peuple.

Il sert à dissuader, alerter, constater, documenter, intervenir plus vite, identifier légalement les faits, réduire les fausses accusations et rendre la sanction possible.

Détection ciblée des personnes dangereuses : la reconnaissance ou détection ciblée n'est jamais généralisée. Elle ne concerne que des personnes juridiquement identifiées comme présentant un danger grave ou faisant l'objet d'une décision, d'un mandat, d'une condamnation, d'un suivi ou d'une interdiction.

Catégories possibles :

- personnes recherchées
- personnes condamnées pour faits graves
- personnes sous mandat
- personnes en fuite
- récidivistes graves
- pédophiles condamnés ou suivis
- personnes soumises à interdiction judiciaire de paraître
- personnes faisant l'objet d'un danger public établi

Garanties renforcées :

- chaque usage repose sur une base légale, une finalité précise, une liste limitée, une durée limitée
- **double contrôle** : un agent habilité + un magistrat
- **droit d'opposition** : tout citoyen peut demander à savoir s'il figure dans une base "ciblée"
- **publication trimestrielle** : nombre d'utilisations, nombre de faux positifs, nombre d'abus sanctionnés
- traçabilité complète, vérification humaine, contrôle indépendant et recours effectifs

Régularisation transitoire par travail déclaré : jusqu'à 2027, une personne actuellement sans carte de séjour peut obtenir immédiatement une carte de séjour de 10 ans si elle justifie au moins 1 000 heures de travail déclaré avant 2027, une identité établie, une absence de menace grave et des documents vérifiés rapidement.

La décision est immédiate après vérification rapide des documents. Cette mesure retire du pouvoir aux exploiters, aux réseaux et à l'économie grise. Elle ne donne pas la nationalité. Elle donne un cadre administratif clair.

Le volume potentiel de bénéficiaires doit être publié sous forme de fourchette avant application nationale. Base de travail à auditer : 50 000 à 200 000 personnes, selon les heures déclarées vérifiables, les doublons, la stabilité d'identité et l'absence de menace grave. Cette fourchette n'est pas une promesse de volume. Elle sert à préparer les guichets, les contrôles, les préfectures et les besoins d'accompagnement.

Nationalité : la nationalité est une étape supérieure. Elle suppose l'insertion réelle : français, casier compatible, CDI durable ou cinq bilans d'insertion réussis, autonomie et respect du cadre commun.

Cinq bilans d'insertion réussis : les cinq bilans correspondent à cinq validations annuelles ou semestrielles selon le parcours, réalisées par une commission administrative locale sous contrôle préfectoral, avec recours possible.

Chaque bilan vérifie :

- niveau de français
- activité professionnelle, formation ou entreprise réelle
- absence de condamnation incompatible
- autonomie financière progressive
- respect des obligations fiscales et sociales
- stabilité administrative
- respect du cadre commun
- absence de fraude documentaire
- participation à un module civique
- situation familiale et logement compatibles avec la dignité

Le bilan n'évalue pas l'origine, la religion, l'opinion, le mode de vie privé ou l'assimilation culturelle. Il évalue l'insertion réelle dans le cadre légal français.

Rapprochement familial : conjoint et enfants peuvent rejoindre rapidement sous réserve d'identité, logement, ressources et cadre administratif.

Les parents ne bénéficient pas d'une installation automatique. Ils peuvent venir en vacances avec visa temporaire jusqu'à 5 semaines maximum par an.

Exception humanitaire parents : une exception strictement encadrée peut être ouverte pour parent âgé lourdement dépendant, isolé, sans prise en charge dans son pays de résidence, sous conditions de ressources, logement, assurance, absence de charge abusive pour les services publics, avis médical et contrôle préfectoral. Cette exception ne devient jamais une installation automatique.

Dépôts sauvages : gradation des sanctions

Infraction Sanction

1ère infraction (non grave) Amende lourde + réparation intégrale + TIG en centre de tri (nettoyage)

1ère infraction grave (volume important, zone protégée, déchets dangereux) Amende très lourde + réparation + TIG + confiscation du véhicule

Récidive (2ème fois ou plus) Peine ferme possible + confiscation du véhicule + interdiction professionnelle si entreprise impliquée

Cas organisé ou professionnel Peine ferme + interdiction d'exercer + inscription au casier

Dépôt sauvage grave — critères objectifs :

- volume important
- déchets dangereux, toxiques, amiantés, inflammables, chimiques ou polluants
- dépôt dans une zone naturelle, agricole, forestière, littorale, scolaire ou protégée
- dépôt près d'un captage d'eau, d'un cours d'eau, d'un fossé, d'une zone humide ou d'un réseau pluvial
- récidive
- organisation professionnelle
- usage d'un véhicule professionnel
- dépôt nocturne organisé
- atteinte à la sécurité routière
- coût élevé pour la commune
- risque d'incendie
- agression ou menace contre un agent
- falsification d'identité ou plaque dissimulée
- abandon de déchets après chantier rémunéré

Extension des horaires des déchetteries : pour faciliter le dépôt légal et réduire les dépôts sauvages, les déchetteries et points de tri seront ouverts sur des plages horaires élargies, notamment en soirée (jusqu'à 20h) et le week-end. Les communes pourront expérimenter des horaires adaptés à leur bassin de vie (zones rurales, périurbaines, urbaines).

Rupture principale : la loi redevient la même partout, pour tous, tout le temps. Elle n'est ni raciale, ni sociale, ni médiatique, ni politique. Elle protège ceux qui respectent le cadre commun et sanctionne ceux qui le détruisent.

6. CADRAGE ET AUTORITÉ

Mission : protéger le peuple, tenir le territoire, simplifier l'État, faire exécuter les décisions publiques, préparer les crises, restaurer la cohésion nationale et garantir la même règle partout.

Objectif final : une France où chaque citoyen sait qui décide, qui protège, qui répond, qui sanctionne, qui répare et dans quel délai.

L'autorité du ministère repose sur treize piliers (le treizième étant le Contrat de Performance Intérieur-Justice).

Premier pilier : sécurité intérieure.

La Police nationale refondée, doctrine Peuplice, protège les citoyens honnêtes, les victimes, les familles, les commerçants, les élus locaux, les agents publics, les enseignants, les soignants, les agriculteurs, les artisans et les travailleurs. Elle agit dans le cadre de la loi, sans consignes partisans variables, sans instrumentalisation médiatique et sans logique de police politique.

Deuxième pilier : vidéoprotection intelligente.

Le ministère déploie une doctrine nationale de caméras et d'IA d'alerte. Cette doctrine n'a qu'une finalité : protéger juridiquement le peuple, renforcer la preuve, dissuader les comportements destructeurs, protéger les agents et accélérer les interventions.

L'IA ne juge pas. L'IA ne condamne pas. L'IA ne classe pas les citoyens. L'IA ne surveille pas les opinions. L'IA ne suit pas les déplacements ordinaires. L'IA ne remplace jamais la décision humaine.

Elle détecte des événements matériels définis par la loi : agression, intrusion, départ de feu, dépôt sauvage, dégradation, vol, abandon d'objet dangereux, franchissement interdit, mouvement de foule, malaise, accident, danger immédiat ou situation de crise.

Toute alerte est vérifiée par un humain habilité. Toute consultation d'image est tracée. Toute conservation est limitée. Tout abus est sanctionné.

Troisième pilier : détection ciblée des personnes dangereuses (avec double contrôle).

La reconnaissance ciblée n'est pas une surveillance générale. Elle ne peut viser que des personnes recherchées, condamnées pour faits graves, interdites judiciairement, pédophiles condamnés ou suivis, fugitifs, récidivistes graves ou personnes faisant l'objet d'un danger public établi.

Elle repose sur :

- base légale
- finalité précise
- liste limitée
- durée limitée
- double contrôle (agent habilité + magistrat)
- droit d'opposition du citoyen
- publication trimestrielle des usages et faux positifs
- vérification humaine
- traçabilité
- recours
- sanction des abus

Quatrième pilier : contrôle indépendant.

Une Autorité indépendante de contrôle de la vidéoprotection intelligente et de la détection ciblée est créée ou confiée à une formation spécialisée associant :

· CNIL

- magistrats
- Défenseur des droits
- représentants du Parlement
- experts cybersécurité
- experts IA
- juristes libertés publiques
- représentants des collectivités
- personnalités qualifiées indépendantes
- représentants citoyens tirés au sort pour avis consultatif sur les rapports publics, sans accès aux données sensibles nominatives

Pouvoirs :

- autorisation préalable pour les usages les plus sensibles
- audit des systèmes
- contrôle sur place

- accès aux journaux de consultation
- pouvoir de suspension
- pouvoir d'injonction
- signalement au parquet
- rapport public annuel
- avis obligatoire avant extension nationale
- publication des taux de faux positifs
- publication des abus constatés
- publication des sanctions
- publication agrégée des corrections anti-discrimination lorsqu'un biais territorial, social, algorithmique ou administratif est constaté

Cinquième pilier : égalité civique.

Un Français est un Français. La nationalité française ne se hiérarchise pas. Un Français naturalisé ce matin est aussi français qu'un Français dont la famille serait française depuis Clovis. Les droits et devoirs sont les mêmes.

Sixième pilier : clarté administrative de la présence étrangère.

La France ne doit pas organiser l'ombre. Une personne présente sur le territoire, établissant son identité, ne présentant pas de menace grave et entrant dans une procédure claire doit pouvoir sortir de l'ombre. La régularisation digne retire du pouvoir aux réseaux, aux exploiters, aux marchands de peur et à l'économie grise.

Septième pilier : séjour et nationalité séparés.

La carte de séjour permet la présence légale. La nationalité est une étape supérieure. Elle suppose l'insertion réelle, la langue, le casier compatible, l'autonomie et un engagement durable.

Huitième pilier : administration territoriale exécutante via mandat de gestion mutualisée.

Les communes historiques conservent leur identité, leurs noms, leurs panneaux, leurs fêtes, leurs mairies annexes, leurs traditions et leur lien affectif au peuple. Mais l'arrière-boutique administrative est consolidée : urbanisme, marchés publics, protection civile, numérique, ingénierie, achats, entretien, sécurité locale, projets, délais.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants :

- Elles restent des entités politiques avec un maire élu, un conseil municipal, une identité propre.
- Elles transfèrent les compétences lourdes (urbanisme, marchés publics, ingénierie, personnel) à l'intercommunalité ou au département, sous un guichet unique.
- Elles conservent leurs mairies annexes, leurs panneaux, leurs fêtes, leurs traditions.
- Elles ne sont plus impuissantes car elles "louent" des compétences qu'elles ne pourraient pas financer seules.
- Elles gardent le lien affectif avec leurs habitants.

Calendrier du mandat de gestion mutualisée :

- **Année 1** : cartographie des communes de moins de 1 000 habitants, charges, moyens, dettes, compétences, distances, bassins de vie.
- **Année 2** : conventions de mutualisation volontaire.
- **Année 3** : mutualisation encouragée avec bonus financier, ingénierie gratuite et maintien des mairies annexes.

- **Année 4** : évaluation des refus persistants lorsque la commune n'a plus les moyens d'exécuter ses obligations.
- **Année 5** : passage à un mandat de gestion mutualisée obligatoire pour les communes structurellement incapables d'assurer leurs missions seules, sans effacer l'identité historique.

Neuvième pilier : probité publique.

L'Intérieur coordonne avec le Budget, la Justice et le Numérique la lutte contre les grandes fraudes, les captations d'argent public, les marchés truqués, les avantages indus et les cumuls publics abusifs. Cela inclut les situations de retraites publiques multiples ou excessives lorsqu'elles deviennent une rente économique injustifiable.

Dixième pilier : déchetteries et biens communs.

Le territoire français doit progressivement disposer d'un maillage de points de tri, déchetteries ou mini-déchetteries autonomes ou semi-autonomes à moins de 20 km selon densité. Les horaires d'ouverture sont élargis (soirée, week-end) pour faciliter le dépôt légal. Les dépôts sauvages graves ou répétés deviennent une priorité pénale, écologique, territoriale et civique, avec gradation des sanctions (1ère fois : amende + TIG/nettoyage ; récidive : peine ferme possible + confiscation).

Onzième pilier : protection civile.

Une nation sérieuse prépare les catastrophes avant qu'elles arrivent. Feux, inondations, sécheresses, tempêtes, crises sanitaires, ruptures énergétiques, cyberattaques, tensions sociales, accidents industriels, crises agricoles, évacuations, intrusions et départs de feu doivent être anticipés territorialement.

Douzième pilier : moyens judiciaires associés — Contrat de Performance Intérieur-Justice.

Toute mesure qui augmente les dossiers transmis à la Justice doit être accompagnée d'un volet de capacité judiciaire : magistrats, greffiers, audiences, outils numériques, alternatives exécutées, places adaptées, centres de tri à vocation réparatrice, saisies, confiscations, recouvrement et suivi d'exécution.

Mécanisme du Contrat de Performance :

- Pour chaque nouveau dispositif (caméras, brigades, etc.), un budget proportionnel est automatiquement fléché vers la Justice.
- **Exemple** : 1 million d'euros investi dans la vidéoprotection = 200 000 € pré-affectés à la Justice pour traiter les dossiers.
- Ce contrat est signé entre les ministères n°3 et n°4, avec un bilan annuel public.

Treizième pilier : discrimination zéro dans l'autorité intérieure.

L'autorité publique doit être ferme sur les faits et irréprochable sur les critères. Contrôler une infraction n'est pas discriminer. Mais contrôler, bloquer, suspecter, humilier ou ralentir une personne à cause de son origine, de son nom, de son quartier, de sa religion, de son handicap, de son âge, de son apparence ou d'une caractéristique protégée détruit la légitimité de l'État.

Tout service intérieur exposé au risque discriminatoire doit avoir : traçabilité, formation, recours, audit, sanction, correction et publication agrégée.

Doctrines nationale :

La liberté française n'exige pas que chacun soit identique. Elle exige que chacun respecte les mêmes lois.

La cohésion nationale ne consiste pas à forcer les gens à abandonner qui ils sont. Elle consiste à garantir que personne ne puisse détruire le cadre commun par la violence, la fraude, l'intimidation, le trafic, l'exploitation, la pédocriminalité, la pollution, la dégradation ou le mépris de la loi.

La vidéoprotection intelligente ne constitue pas un droit de regard permanent sur la vie des Français. Elle constitue un outil de protection du peuple contre les faits matériels qui agressent, volent, détruisent, polluent, brûlent, dégradent ou menacent.

L'autorité intérieure ne doit jamais être une machine à humilier. Elle doit être une machine à protéger, prouver, corriger, réparer, sanctionner et exécuter.

7. COMPÉTENCES TERRITORIALES

L'État décide :

- doctrine nationale d'ordre intérieur
- sécurité intérieure
- règles de la Police nationale refondée
- doctrine Peuplice
- doctrine de vidéoprotection intelligente
- cadre de l'IA d'alerte
- cadre de détection ciblée des personnes dangereuses (avec double contrôle)
- composition et pouvoirs de l'autorité indépendante de contrôle
- **interdictions absolues** : scoring citoyen, surveillance politique, reconnaissance généralisée, sanction automatique
- cadre de régularisation
- politique de nationalité
- carte de séjour 10 ans transitoire par travail déclaré
- règles de rapprochement familial
- règles de probité publique
- lutte contre les grandes fraudes
- cadre du mandat de gestion mutualisée des communes de moins de 1 000 habitants
- protection civile nationale
- maillage déchetteries / points de tri
- définition objective du dépôt sauvage grave et gradation des sanctions
- extension des horaires d'ouverture des déchetteries
- standards de guichet territorial unique
- délais opposables
- Contrat de Performance Intérieur-Justice
- contrôle de légalité
- coordination de crise
- contrôle des cumuls publics abusifs
- contribution obligatoire aux Campus-Dignité en coordination avec Retraites
- revue quinquennale des dispositifs sensibles
- principe discrimination zéro applicable aux contrôles, guichets, procédures, statistiques, fichiers, images et algorithmes

L'État finance :

- Police nationale refondée
- formation renforcée
- soutien psychologique
- équipements
- vidéoprotection intelligente des sites prioritaires
- IA d'alerte juridiquement encadrée
- Brigade nationale de restitution et de probité publique
- fonds d'ingénierie territoriale
- réserve de protection civile
- préfectures d'exécution
- guichets territoriaux uniques
- systèmes numériques unifiés
- formation des jeunes de plus de 21 ans aux fonctions publiques locales
- outils de contrôle des fraudes puissantes
- protection des élus locaux
- sécurisation des déchetteries, écoles, mairies, gares, bâtiments publics, commerces, sites agricoles et zones sensibles
- déploiement progressif de mini-déchetteries autonomes ou semi-autonomes
- formation des agents de déchetterie et services techniques
- moyens judiciaires complémentaires via le Contrat de Performance Intérieur-Justice
- formations anti-discrimination dans les services exposés
- outils de recours, d'audit et de traçabilité des décisions sensibles

L'État contrôle :

- application uniforme de la loi
- égalité de traitement
- fraudes puissantes
- légalité des actes
- délais publics obligatoires
- accès aux données administratives
- usage des pouvoirs de police
- usage des images
- usage de l'IA d'alerte
- détection ciblée des personnes dangereuses (avec double contrôle)
- respect des droits fondamentaux
- non-politisation de la force publique
- non-discrimination
- abus de cumuls publics
- régularité des procédures

- marchés publics sensibles
- durées de conservation des images
- habilitations des opérateurs
- sanctions en cas d'accès abusif
- sanctions contre dépôts sauvages graves (gradation)
- sanctions contre employeurs exploiters
- application des critères des cinq bilans d'insertion
- application de l'exception humanitaire parents
- application de la revue quinquennale
- écarts de traitement dans les guichets, contrôles, délais, refus, classements et décisions administratives

La préfecture d'exécution :

- coordonne les projets territoriaux
- débloque les procédures
- arbitre les conflits administratifs
- mobilise les services en crise
- suit les délais
- aide les communes
- protège les maires isolés
- organise la protection civile
- coordonne les zones de vidéoprotection avec les communes
- coordonne les besoins de points de tri et déchetteries
- prépare les dossiers de mandat de gestion mutualisée
- remonte les blocages au ministère
- détecte les ruptures d'égalité territoriale
- déclenche les corrections administratives lorsque des délais ou décisions révèlent une discrimination ou une inégalité de traitement

Limite essentielle : la préfecture d'exécution ne commande pas politiquement la Police nationale refondée. La force publique applique la loi, non l'humeur du préfet, du ministre, d'une caméra ou d'une émotion médiatique.

La Police nationale refondée, doctrine Peuplice :

- protège le peuple
- prévient les violences
- intervient contre trafics et intimidations
- sécurise le quotidien
- exploite légalement les alertes et preuves
- documente les faits
- transmet à la Justice
- respecte les droits
- agit avec formation renforcée

- bénéficie de soutien psychologique
- dispose d'une protection juridique claire
- reste contrôlée démocratiquement
- **agit selon le principe discrimination zéro** : fermeté sur les actes, refus du soupçon collectif

La Justice :

juge, condamne, garantit le contradictoire, organise les peines et leur exécution. Le ministère n°3 coordonne, documente, protège et transmet. Le ministère n°4 garde l'autorité judiciaire.

Protocole Intérieur-Justice — Contrat de Performance :

Chaque vague de déploiement de vidéoprotection, de lutte contre les dépôts sauvages, de restitution ou de détection ciblée est accompagnée d'un protocole local avec les parquets et juridictions concernées.

Le protocole définit :

- types de dossiers
- volume attendu
- preuves requises
- formats de transmission
- délais
- besoins en greffiers
- audiences dédiées si nécessaire
- saisies et confiscations
- recouvrement
- exécution
- indicateurs publics
- garanties de contradictoire
- traitement des abus de contrôle, d'accès aux images ou de discrimination
- budget proportionnel fléché vers la Justice

La région :

planifie grandes infrastructures, mobilités, résilience territoriale, formation locale, plans de crise régionaux, sécurité logistique et articulation avec les filières économiques.

Le département :

accompagne solidarité, vieillissement, handicap, routes, protection civile, coordination sociale, prévention, appui aux communes et protection des sites sensibles.

La commune consolidée (mandat de gestion mutualisée) :

- administre les moyens mutualisés
- porte l'urbanisme
- organise les équipements
- gère une partie de la sécurité locale
- organise l'entretien
- centralise certains achats

- coordonne les projets
- propose les sites de vidéoprotection prioritaire
- accueille les jeunes formés aux métiers publics locaux
- maintient le lien humain
- organise le point de tri ou la mini-déchetterie adaptée au territoire
- assure un accueil de proximité non discriminatoire, accessible, lisible et contrôlable

La commune historique :

- conserve son nom
- son panneau
- ses fêtes
- ses traditions
- sa mémoire
- sa mairie annexe
- son identité locale
- son code postal lorsque cela est possible
- son rôle symbolique
- son lien affectif avec les habitants
- son maire et son conseil municipal

Le citoyen :

a droit à la protection, au délai garanti, au guichet unique, à la sécurité quotidienne, à l'égalité devant la loi, à une administration compréhensible, à une force publique respectueuse, à un recours, à une vidéoprotection encadrée, à savoir que l'IA ne le classe pas, ne le note pas, ne le suit pas et ne le juge pas, à une commune qui garde son âme, à un territoire propre, à une déchetterie accessible avec des horaires élargis, à la sanction des pollueurs (gradation), à la lutte contre les puissants fraudeurs, à ne pas être humilié, suspecté ou bloqué pour une caractéristique protégée par le droit, et à un droit d'opposition s'il figure dans une base de détection ciblée.

Il a aussi le devoir de respecter la loi, les agents publics, les forces de protection, les élus, les biens communs, les services publics, les personnes et le cadre national.

Les Outre-mer :

font l'objet d'une déclinaison territoriale spécifique. Les risques cycloniques, maritimes, portuaires, frontaliers, sociaux, énergétiques, sanitaires et logistiques y imposent une doctrine d'Intérieur adaptée. L'égalité républicaine ne signifie pas uniformité aveugle. Elle signifie même dignité, mêmes droits, même exigence de protection, avec des moyens adaptés aux contraintes réelles.

Les acteurs privés :

peuvent fournir des outils, des équipements, des logiciels, des capteurs, de la maintenance, des formations techniques, des plateformes contrôlées ou des services de cybersécurité. Ils ne décident jamais des finalités régaliennes, ne possèdent pas la surveillance du territoire, ne contrôlent pas les sanctions, ne définissent pas les listes de détection ciblée et ne deviennent jamais propriétaires des données publiques sensibles.

8. ARCHITECTURE PUBLIC / PRIVÉ / MUTUALISÉ / CAPITALISÉ

Objectif macro : faire de l'Intérieur un ministère de baisse du désordre public, non une machine à produire des dépenses de réparation.

L'architecture du ministère n°3 repose sur une distinction simple : ce qui relève de l'autorité publique doit rester public ; ce qui relève de l'équipement peut être produit par le privé sous contrôle public strict ; ce qui relève de la capacité territoriale doit être mutualisé ; ce qui produit de la valeur collective durable doit être capitalisé ; ce qui évite les coûts futurs doit être traité comme un investissement de souveraineté intérieure.

Ce qui reste public :

- sécurité intérieure
- doctrine Peuplice
- doctrine de vidéoprotection intelligente
- cadre légal de l'IA d'alerte
- cadre de détection ciblée (avec double contrôle)
- autorité de contrôle
- état civil
- nationalité
- régularisation
- préfectures
- protection civile
- commandement de crise
- contrôle de légalité
- lutte contre les fraudes puissantes
- probité publique
- coordination avec la Justice via le Contrat de Performance
- protection des élus
- formation des forces de terrain
- règles d'administration territoriale
- contrôle des images
- habilitations
- sanctions en cas d'abus
- maillage territorial des points de tri²
- sanctions contre dépôts sauvages (gradation)
- contrôle des cumuls publics abusifs
- statistiques nationalité/séjour
- revue quinquennale
- contrôle anti-discrimination des guichets, contrôles, procédures, fichiers et algorithmes

² Organisation géographique des services et infrastructures afin d'assurer une couverture effective de tous les territoires.

Ce qui peut être privé sous contrôle public strict :

- matériel de caméra
- logiciels d'analyse d'événements
- maintenance
- infrastructures techniques
- outils de stockage
- systèmes d'alerte
- cybersécurité
- interfaces de supervision
- prestations d'installation
- équipements de déchetteries autonomes
- bornes d'accès
- capteurs
- outils logistiques
- plateformes de recrutement international contrôlées
- outils d'audit technique
- outils de mesure des délais et des flux, lorsque les données restent sous maîtrise publique

Condition absolue : les finalités, les règles, les données, les images, les accès, les durées de conservation, les habilitations et les sanctions restent sous contrôle public et juridique. Aucun prestataire privé ne doit devenir propriétaire de la surveillance du territoire.

Ce qui doit sortir de la dépense publique directe :

- agences redondantes
- comités inutiles
- doublons administratifs
- strates de coordination sans résultat
- contrôles se contrôlant entre eux
- postes sans fonction réelle
- avantages publics injustifiés
- cumuls abusifs
- retraites publiques multiples excessives
- indemnités empilées
- marchés publics truqués
- subventions sans résultat
- dépenses de réparation liées à l'impuissance publique
- coûts répétés des dépôts sauvages, vols, incendies et dégradations
- marchés technologiques qui vendent de la surveillance sans preuve d'utilité
- prestations privées qui créent de la dépendance au lieu de renforcer la souveraineté publique

Ce qui bascule vers le mutualisé :

- ingénierie territoriale

- équipements de protection civile
- bases logistiques
- centres de formation
- achats groupés
- outils numériques interopérables
- juristes territoriaux
- urbanisme
- marchés publics
- maintenance
- accueil administratif
- formation des jeunes de plus de 21 ans
- protocoles de crise
- soutien aux maires
- supervision commune des alertes vidéo sur sites sensibles
- points de tri et mini-déchetteries selon densité
- formation des agents de déchetterie
- formation conflit et sécurité des agents techniques
- formations anti-discrimination des guichets et services exposés
- cellules de recours territorial contre les blocages administratifs
- mandats de gestion mutualisée pour les communes de moins de 1 000 habitants

Ce qui bascule vers le productif ou capitalisé :

- argent récupéré sur fraude
- argent récupéré sur corruption
- argent récupéré sur marchés truqués
- argent récupéré sur captations abusives
- économies issues des cumuls publics supprimés
- économies issues de la rationalisation territoriale
- gains administratifs
- réduction des dégradations
- réduction des incendies
- réduction des vols
- réduction des dépôts sauvages
- financement de protection civile
- logement
- sécurité
- santé de proximité
- routes
- écoles
- outils numériques

- prévention
- formation
- Campus-Dignité
- réparation des victimes
- meilleure accessibilité des guichets
- correction des inégalités territoriales de protection
- financement du Contrat de Performance Intérieur-Justice

Ce qui relève du préventif :

formation des forces de terrain, soutien psychologique, présence visible, médiation, protection des agents exposés, plans catastrophe, sécurisation des sites sensibles, maillage de points de tri, prévention des dépôts sauvages, élargissement des horaires des déchetteries, clarté administrative du séjour, contrôle des employeurs, audit des marchés publics, formation anti-discrimination, publication des délais, droit d'alerte territorial.

Ce qui relève du correctif :

- gradation des sanctions contre les dépôts sauvages (1ère fois : amende + TIG/nettoyage ; récidive : peine ferme possible + confiscation)
- restitution des sommes fraudées
- confiscations
- recouvrement
- plafonnement des cumuls abusifs
- sanctions contre les accès illégaux aux images
- suspension des dispositifs IA non fiables
- réparation des discriminations constatées
- réexamen des dossiers bloqués
- redéploiement des agents utiles
- suppression des doublons
- moyens judiciaires associés via le Contrat de Performance

Ce qui relève de l'anti-discrimination :

- traçabilité des décisions sensibles
- contrôle des refus implicites
- audit des délais par territoire et type de public
- formation des guichets
- recours simple
- publication agrégée des discriminations signalées et traitées
- sanction des abus d'autorité
- audit des algorithmes publics
- interdiction de tout scoring citoyen
- séparation stricte entre statistiques d'analyse et hiérarchie civique
- protection du statut plein des Français naturalisés
- contrôle des pratiques de recrutement international

- sanction des employeurs exploitant une vulnérabilité administrative

Doctrine budgétaire :

On ne finance pas l'ordre en écrasant le peuple. On le finance d'abord en reprenant l'argent perdu par l'incompétence, la corruption, la fraude organisée, les abus publics, les structures inutiles, les rentes administratives et les destructions répétées de biens communs.

Fourchette budgétaire de travail (coût maîtrisé, retour sur investissement) :

La réforme du ministère n°3 doit être chiffrée par scénarios.

Scénario minimum quinquennal : 6 à 9 Md€ sur 5 ans. Police refondée, formation, soutien psychologique, premiers sites vidéoprotection, premières préfectures d'exécution, Brigade de restitution, guichets uniques, pilotes déchetteries, protection civile ciblée, premières cellules anti-discrimination dans les guichets et dispositifs sensibles, début du Contrat de Performance Intérieur-Justice.

Scénario central quinquennal : 10 à 15 Md€ sur 5 ans. Déploiement plus large vidéoprotection, maillage territorial initial, formation agents, renfort Justice associé, réserve de protection civile, systèmes numériques, mandats de gestion mutualisée, lutte anti-fraude renforcée, audit des algorithmes, traçabilité renforcée des décisions sensibles.

Scénario haut décennal : 20 à 30 Md€ sur 10 ans. Maillage national complet, protection civile renforcée, modernisation territoriale, vidéoprotection intelligente stabilisée, outils communaux, préfectures d'exécution généralisées, formation durable, capacité judiciaire associée, système permanent de contrôle des discriminations et des abus d'autorité.

Ces montants sont des ordres de grandeur programmatiques à auditer. Ils doivent être corrigés par :

- récupération des fraudes
- saisies et confiscations
- baisse des dégradations
- réduction des dépôts sauvages
- mutualisation territoriale
- réduction des doublons
- suppression des cumuls abusifs
- réduction des marchés truqués
- retour économique des délais débloqués
- baisse des coûts d'assurance
- baisse des réparations répétées
- baisse des contentieux liés aux discriminations et aux erreurs administratives
- hausse de confiance dans les services publics

Formule :

Nous ne demandons pas au peuple de payer encore. Nous allons d'abord chercher l'argent chez ceux qui l'ont pris, capté, fraudé, cumulé, pollué, dégradé ou bloqué. Et nous investissons pour que chaque euro dépensé rapporte 1,5 euro d'économies à moyen terme.

9. RESPONSABILITÉ CITOYENNE

Le ministère n°3 ne peut pas reconstruire l'ordre intérieur uniquement par le haut. L'État décide, protège, contrôle et exécute, mais la sécurité intérieure, la cohésion territoriale, la probité publique, la

protection des biens communs et la dignité administrative supposent aussi une responsabilité citoyenne claire.

LPE refuse deux caricatures.

Première caricature : l'État tout-puissant, qui surveille tout, décide tout, soupçonne tout, écrase les petits et laisse les puissants négocier.

Deuxième caricature : l'État absent, qui renvoie tout au citoyen, laisse les maires seuls, laisse les agents exposés, laisse les victimes se débrouiller, laisse les fraudeurs s'organiser et laisse les territoires se salir.

La ligne LPE est différente : l'État reprend sa responsabilité, mais le citoyen retrouve aussi sa place dans le cadre commun.

Droits nouveaux :

- droit à une protection réelle
- droit à une administration lisible
- droit à un délai de réponse garanti
- droit à une loi appliquée partout
- droit à une sécurité quotidienne
- droit à une force publique respectueuse, formée, protégée et contrôlée
- droit à une vidéoprotection juridiquement encadrée
- droit à une IA d'alerte qui ne juge pas
- droit à la protection des écoles, déchetteries, gares, commerces, exploitations agricoles, bâtiments publics et équipements communs
- droit à une commune qui garde son identité (via le mandat de gestion mutualisée)
- droit à une administration locale plus compétente
- droit à une procédure claire de régularisation quand les conditions sont réunies
- droit à une statistique publique honnête sur nationalité, immigration et parcours
- droit à une lutte réelle contre les grands fraudeurs
- droit à ne pas financer indéfiniment des cumuls publics abusifs
- droit à un territoire propre
- droit à des points de tri accessibles avec horaires élargis
- droit à la sanction des dépôts sauvages (gradation)
- droit à savoir qui contrôle les caméras
- droit à connaître le bilan annuel de la détection ciblée
- droit d'opposition pour savoir si l'on figure dans une base "ciblée"
- droit à une revue quinquennale des dispositifs sensibles
- droit à ne pas être discriminé par un contrôle, un guichet, une préfecture, une statistique, une caméra, un algorithme ou une décision administrative
- droit à un recours simple, traçable et réellement instruit en cas d'abus d'autorité, de discrimination ou de blocage injustifié

Devoirs nouveaux :

- respect de la loi
- respect des agents publics

- respect de la Police nationale refondée
- respect des élus locaux
- respect des biens communs
- refus des violences
- refus des fraudes
- refus des trafics
- refus des intimidations
- refus des dépôts sauvages
- refus des dégradations
- refus des intrusions
- refus des incendies volontaires
- participation au cadre commun
- responsabilité familiale, civique et territoriale
- refus des fausses accusations
- respect des procédures de preuve
- signalement loyal des faits graves
- refus de l'exploitation des travailleurs vulnérables
- refus des discriminations dans les relations économiques, locatives, administratives ou professionnelles

Le citoyen n'est pas un suspect permanent. Il est le premier bénéficiaire de l'ordre juste. Mais il doit aussi comprendre que la liberté commune suppose un cadre commun. Une société où chacun refuse la règle devient une société où seuls les plus violents, les plus riches, les mieux organisés ou les plus cyniques gagnent.

La responsabilité citoyenne LPE repose sur cinq principes.

Premier principe : droit à la protection.

Le citoyen de bonne foi doit sentir que l'État est de son côté. La mère de famille, le commerçant, l'artisan, l'agriculteur, l'enseignant, le soignant, le retraité modeste, l'agent de déchetterie, le maire rural, le jeune travailleur, l'étranger régularisable, le Français naturalisé, l'habitant d'un quartier populaire honnête et l'habitant d'un village isolé doivent tous pouvoir dire : la loi me protège.

Deuxième principe : devoir de respecter les biens communs.

Une école, une mairie, une route, une gare, une déchetterie, un point de tri, un bâtiment public, un parc, un arrêt de bus, un équipement sportif ou une exploitation agricole ne sont pas des choses abstraites. Ce sont des biens communs. Les dégrader, les brûler, les voler, les salir, les bloquer ou les piller, c'est attaquer le peuple qui les finance.

Troisième principe : droit d'alerte.

Le citoyen, le maire, l'agent public, l'agent de déchetterie, le commerçant, l'agriculteur ou le responsable associatif doit pouvoir signaler légalement :

- un blocage administratif anormal
- une fraude puissante
- un marché suspect
- une captation d'argent public
- un dépôt sauvage

- une intrusion répétée
- une dégradation
- une menace contre un agent
- une exploitation de travailleurs étrangers
- une discrimination de guichet
- un abus d'accès aux images
- un usage suspect d'IA
- une rupture de délai
- une situation de crise territoriale

Ce droit d'alerte n'est pas un droit à la délation sauvage. Il doit être encadré, tracé, protégé contre les représailles, filtré contre les accusations mensongères et relié à une chaîne d'instruction.

Quatrième principe : droit à la preuve.

Le citoyen ne doit pas être enfermé dans la parole contre parole lorsque les faits peuvent être documentés légalement. La preuve protège les victimes, protège les agents, protège les citoyens accusés à tort, protège les élus locaux, protège les commerçants, protège les agriculteurs et protège la Justice.

Mais la preuve doit rester juridique : finalité claire, collecte proportionnée, accès habilité, durée limitée, traçabilité, contrôle indépendant, contradictoire, recours.

Cinquième principe : discrimination zéro.

Le citoyen doit savoir que la force publique ne le vise pas pour ce qu'il est, mais pour ce qu'il fait. L'administration doit traiter un dossier selon des critères publics, non selon un nom, une origine, une apparence, une religion, un handicap, un quartier, une pauvreté ou une impression.

Règle de nationalité :

Un Français est un Français. La nationalité française est pleine et entière. Un Français né à l'étranger ou naturalisé récemment ne doit pas être traité comme un Français diminué, suspect ou statistiquement confus.

La statistique publique doit distinguer clairement :

- nationalité
- lieu de naissance
- nationalité à la naissance
- parcours migratoire
- situation administrative
- résidence
- ancienneté sur le territoire
- mode d'acquisition de la nationalité lorsque nécessaire à l'analyse, sans hiérarchie civique

Mais elle ne doit pas affaiblir symboliquement la citoyenneté française en laissant croire qu'un Français né à l'étranger serait encore un étranger politique.

Règle de publication statistique :

Les données nationalité / immigration sont publiées en tableaux séparés, avec définitions visibles, méthode, année, périmètre, limites, interdiction des mélanges trompeurs et contrôle statistique indépendant.

On ne mélange pas : étranger, immigré, Français naturalisé, Français né à l'étranger, descendant d'immigré, personne en situation régulière, personne sans titre, demandeur d'asile, titulaire d'une carte de séjour, candidat à la nationalité.

Règle de séjour :

Toute personne présente durablement sur le territoire français doit entrer dans un cadre clair. La clandestinité permanente nourrit l'exploitation, la peur, les réseaux, les fausses promesses, le travail dissimulé et l'insécurité.

Carte de séjour 10 ans transitoire jusqu'à 2027 :

Toute personne actuellement sans carte de séjour peut obtenir immédiatement une carte de séjour de 10 ans si elle justifie avant 2027 :

- au moins 1 000 heures de travail déclaré
- une identité établie
- une absence de menace grave
- une adresse ou domiciliation stable
- des documents rapidement vérifiables
- un engagement au respect des lois françaises

La décision est immédiate après vérification rapide des documents.

Cette mesure ne donne pas la nationalité. Elle donne un statut légal, retire du pouvoir aux exploiters, protège le travail déclaré et met fin à une zone grise.

Elle n'est ni une récompense automatique ni un effacement de la loi. Elle est une reprise d'autorité administrative sur une situation qui, lorsqu'elle dure trop longtemps, profite surtout aux employeurs abusifs, aux marchands de sommeil, aux réseaux de faux papiers, à l'économie grise et aux discours de peur.

Pays historiquement liés à la France :

Pour les ressortissants issus de pays historiquement liés à la France, notamment francophones, une procédure prioritaire, simplifiée et présumée favorable peut être ouverte lorsque l'identité, l'absence de menace grave, l'engagement administratif clair et le respect des lois françaises sont établis.

Cette priorité ne doit pas devenir une discrimination illégale. Elle doit être justifiée par des liens historiques, linguistiques, administratifs, familiaux, économiques ou culturels objectivement établis, et rester compatible avec le droit constitutionnel, européen et international.

Nationalité :

La nationalité suppose un niveau supérieur : maîtrise du français, casier compatible, CDI durable ou cinq bilans d'insertion réussis, autonomie, respect du cadre commun.

La nationalité n'est pas une récompense ethnique, culturelle ou religieuse. Elle est une appartenance civique pleine, fondée sur la langue, l'autonomie, la loyauté au cadre légal, l'absence de condamnation incompatible, l'insertion réelle et le respect des lois françaises.

Rapprochement familial :

Le conjoint et les enfants peuvent rejoindre rapidement sous réserve d'identité, logement, ressources et cadre administratif.

Les parents ne bénéficient pas d'une installation automatique. Ils peuvent venir en vacances avec visa temporaire jusqu'à 5 semaines maximum par an.

Une exception humanitaire strictement encadrée existe pour dépendance lourde, isolement total, impossibilité de prise en charge dans le pays de résidence et absence de charge abusive pour la collectivité.

Règle de travail international :

La France ne trie pas les humains comme des marchandises. Elle n'organise pas une immigration choisie par mépris social. En revanche, lorsqu'un employeur français propose un poste à un travailleur étranger via une plateforme internationale sérieuse, l'accueil doit être exemplaire.

Conditions :

- contrat réel
- salaire clair
- logement prévu avant l'arrivée
- droits expliqués
- contrôle de l'employeur
- interdiction d'exploitation
- accompagnement administratif
- accès à la langue
- sanctions en cas d'abus

Un employeur qui fait venir un travailleur sans logement, sans cadre, sans droits clairs ou dans une situation d'exploitation doit être sanctionné. Il ne doit pas pouvoir organiser la précarité étrangère pour contourner la dignité du travail en France.

Tant que l'employeur est actif, en règle, que le contrat est réel, que le logement existe et que les droits sont respectés, l'État ne cherche pas le problème pour le plaisir. L'État contrôle les abus, pas ceux qui travaillent proprement.

Règle de vidéoprotection :

Le citoyen doit savoir que les caméras intelligentes ne sont pas là pour surveiller sa vie ordinaire. Elles sont là pour protéger juridiquement les personnes, les agents, les biens communs, les écoles, les déchetteries, les commerces, les transports, les exploitations et les sites sensibles.

Le citoyen doit savoir :

- qui filme
- pourquoi
- dans quel périmètre
- pendant combien de temps
- qui peut consulter
- qui contrôle
- comment contester
- comment les abus sont sanctionnés
- quelles statistiques sont publiées

Règle de majorité civile :

Le droit de vote reste à 18 ans. Un chantier national expérimental est ouvert sur la majorité civile pleine à 21 ans pour certains actes lourds : crédit, engagement contractuel majeur, responsabilité administrative complète, avec parcours 18-21 de maturation civique.

Cette réflexion ne doit pas retirer la citoyenneté politique aux jeunes majeurs. Elle vise à protéger contre certains engagements lourds irréversibles à un âge où beaucoup sont exposés à la pression commerciale, bancaire, administrative ou numérique.

Alignement avec les 10 lois fondatrices LPE :

- **La justice doit ordonner la transmission** : l'Intérieur protège l'héritage commun en assurant l'exécution égale de la loi.
- **La vérité doit servir la correction** : les chiffres, caméras, tableaux de bord et audits ne servent pas à faire peur, mais à corriger les désordres.
- La liberté réelle ne doit pas reposer sur la contrainte des autres : la liberté du fraudeur, du trafiquant, du pollueur ou de l'exploiteur ne peut pas écraser celle du peuple honnête.
- **La dignité commence où la dépendance forcée s'arrête** : la régularisation claire, les guichets lisibles et la protection contre l'exploitation réduisent les dépendances.
- **Le travail doit élever celui qui le porte** : le travail déclaré doit sortir de l'ombre, et l'employeur exploitant doit être sanctionné.
- **Le temps humain est sacré** : les délais administratifs interminables sont une confiscation de vie.
- **Le peuple tient par le lien, pas par la division** : la nationalité pleine et la discrimination zéro protègent le lien national.
- **La souveraineté protège les générations futures** : protéger les biens communs, les communes et la preuve juridique protège l'avenir.
- **Tout pouvoir doit être corrigeable** : police, caméras, IA, préfectures et guichets doivent être auditable et contestable.
- **Le futur doit rendre l'humain plus accompli** : la technologie intérieure doit protéger et libérer, jamais classer ou humilier.

Formule politique :

En France, chacun peut être qui il veut tant qu'il respecte les lois. C'est cela, la liberté. C'est cela, l'égalité. C'est cela, la fraternité.

10. BASE JURIDIQUE

Nature : loi-cadre d'Intérieur, de Sécurité intérieure, d'Administration territoriale, de Vidéoprotection intelligente, de Détection ciblée des personnes dangereuses, de Probité publique, de Régularisation transitoire, de Protection civile, de Cohésion civique et de Discrimination zéro dans l'action intérieure.

Cette loi-cadre n'a pas vocation à créer un pouvoir intérieur sans limites. Elle a vocation à reconstruire une chaîne d'exécution dans un cadre constitutionnel, européen et démocratique. L'autorité LPE doit être forte parce qu'elle est contrôlée. Elle doit être ferme parce qu'elle est prouvée. Elle doit être populaire parce qu'elle protège. Elle doit être durable parce qu'elle tient devant le juge.

Textes à modifier ou mobiliser :

- Code de la sécurité intérieure
- Code pénal
- Code de procédure pénale
- Code général des collectivités territoriales
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- Code de l'urbanisme
- Code des relations entre le public et l'administration

- droit de la fonction publique
- textes relatifs à la vidéoprotection
- textes relatifs aux données personnelles
- cadre CNIL

· RGPD

- règles européennes relatives aux données et à l'IA
- cadre européen sur l'intelligence artificielle
- textes relatifs à la fraude fiscale et sociale
- textes relatifs aux marchés publics
- textes relatifs aux pensions publiques
- textes relatifs au cumul de mandats, indemnités et avantages
- droit des données publiques et statistiques
- cadres de protection civile
- droit des déchets et atteintes environnementales
- droit pénitentiaire pour peines courtes à vocation réparatrice
- droit du travail et obligations employeurs
- cadre relatif aux autorités indépendantes
- cadre des données biométriques ou quasi biométriques
- cadre des fichiers de personnes recherchées, suivies ou condamnées
- droit de la non-discrimination
- droit européen des droits fondamentaux
- Convention européenne des droits de l'homme
- jurisprudence constitutionnelle sur la proportionnalité, la liberté individuelle, la vie privée, l'égalité devant la loi et la séparation des pouvoirs

Points de contentieux probables :

- nom et doctrine Peuplice
- risque de police politique
- vidéoprotection intelligente
- IA d'alerte
- détection ciblée des personnes dangereuses (avec double contrôle)
- pédophiles condamnés ou suivis
- risque de surveillance généralisée
- protection des données
- durée de conservation des images
- accès aux images
- régularisation immédiate par 1 000 heures déclarées
- carte de séjour 10 ans
- différenciation des procédures pour pays historiquement liés à la France

- statistiques immigration/nationalité
- rapprochement familial limité pour les parents
- exception humanitaire parents
- mandat de gestion mutualisée des communes
- pouvoirs des préfetures d'exécution
- lutte contre les fraudes puissantes
- restitution financière
- plafonnement des cumuls de pensions et avantages publics
- suppression des cumuls de postes publics et politiques
- contribution obligatoire aux Campus-Dignité
- Contrat de Performance Intérieur-Justice
- délais opposables
- contrôle des employeurs faisant venir des travailleurs étrangers
- gradation des sanctions pour dépôts sauvages (1ère fois : amende + TIG/nettoyage ; récidive : peine ferme possible)
- définition objective du dépôt sauvage grave
- publication agrégée des discriminations
- audit des algorithmes
- risque de rupture d'égalité entre territoires
- risque de confusion entre police administrative et police judiciaire
- risque d'atteinte disproportionnée à la vie privée
- risque de contentieux sur le droit d'opposition des citoyens en matière de détection ciblée

Parades juridiques :

- nom institutionnel clair
- Peuplice comme doctrine politique et non force parallèle
- contrôle parlementaire
- contrôle judiciaire
- autorité indépendante
- égalité devant la loi
- motivation des décisions
- voies de recours
- proportionnalité
- preuves obligatoires
- contradictoire
- interdiction des consignes politiques illégales
- indépendance fonctionnelle de la chaîne d'enquête
- protection des droits fondamentaux
- distinction nette entre police administrative, police judiciaire et autorité judiciaire
- finalités limitées de la vidéoprotection

- interdiction de la reconnaissance généralisée
- interdiction du scoring citoyen
- interdiction de la surveillance politique, syndicale, religieuse ou idéologique
- interdiction de la sanction automatique par IA
- accès aux images strictement habilité
- durée de conservation limitée
- journalisation des consultations
- sanctions pénales et administratives en cas d'abus
- liste fermée pour la détection ciblée
- double contrôle (agent habilité + magistrat)
- droit d'opposition du citoyen
- publication trimestrielle des usages et faux positifs
- contrôle indépendant de la détection ciblée
- régularisation transitoire bornée jusqu'à 2027
- exigence d'heures déclarées
- vérification rapide des documents
- absence de menace grave
- cadre légal spécifique pour sanctions environnementales
- gradation des sanctions contre les dépôts sauvages
- définition des cinq bilans d'insertion
- Contrat de Performance Intérieur-Justice
- revue quinquennale
- test de proportionnalité pour chaque dispositif sensible
- analyse d'impact relative à la protection des données
- audit anti-biais des outils algorithmiques
- recours effectif contre les décisions individuelles
- publication agrégée sans données nominatives sensibles
- respect du principe de nécessité

La Police nationale refondée ne peut pas être une police politique. Elle applique la loi, sous contrôle du juge, du Parlement, des autorités administratives compétentes et des règles démocratiques.

La vidéoprotection intelligente ne peut pas être une surveillance sociale. Elle détecte des faits matériels définis par la loi. Elle protège les citoyens, les agents et les biens communs. Elle n'identifie pas les opinions, ne note pas les personnes, ne suit pas les déplacements ordinaires et ne juge jamais seule.

La détection ciblée ne peut pas devenir une reconnaissance généralisée. Elle vise seulement des personnes juridiquement identifiées comme dangereuses, recherchées, condamnées, suivies ou interdites, selon un cadre strict avec double contrôle humain et magistrat, droit d'opposition et publication trimestrielle.

La régularisation ne peut pas être arbitraire. Elle doit reposer sur des critères publics, contrôlables et juridiquement stables.

La lutte contre les cumuls abusifs ne peut pas être une punition individuelle sans base légale. Elle doit reposer sur un cadre national, des plafonds, des droits acquis juridiquement examinés, une progressivité, une protection des petites retraites et un objectif d'intérêt général.

La gradation des sanctions pour dépôts sauvages doit être intégrée dans une échelle claire : amende, réparation, confiscation du véhicule, interdiction professionnelle, TIG en centre de tri, puis peine ferme assumée pour récidive, organisation ou gravité.

Dans la version juridiquement sécurisée, la formulation doit être : peine ferme possible dans les cas graves, organisés ou répétés, selon une gradation légale, une preuve établie, le contradictoire et l'appréciation du juge. LPE peut assumer politiquement une fermeté très dure, mais la loi doit rester proportionnée pour tenir.

Compatibilité constitutionnelle :

La réforme doit respecter :

- égalité devant la loi
- liberté individuelle
- droit au respect de la vie privée
- séparation des pouvoirs
- indépendance de l'autorité judiciaire
- libre administration des collectivités territoriales (respectée via le mandat de gestion mutualisée)
- principe de proportionnalité
- principe de nécessité des atteintes aux libertés
- droit au recours
- principe de légalité des délits et des peines
- protection des données personnelles
- interdiction des discriminations
- continuité du service public
- intelligibilité et accessibilité de la loi

Compatibilité européenne :

La réforme doit être compatible avec :

· RGPD

- droit européen des données
- encadrement européen de l'IA
- Convention européenne des droits de l'homme
- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
- règles de non-discrimination
- droit européen des marchés publics
- cadre européen de la libre circulation lorsque concerné
- obligations internationales de la France en matière d'asile, de séjour, de protection familiale et de droits fondamentaux

LPE ne fonde pas la souveraineté intérieure sur la sortie automatique du cadre européen. Elle fonde la souveraineté sur la reprise de capacité publique, la précision juridique, le rapport de force démocratique, la preuve, la proportionnalité et l'exécution. Lorsque le droit européen laisse des marges, la France les utilise. Lorsque le cadre doit être renégocié, la France porte une doctrine claire. Lorsque le droit protège les libertés fondamentales, l'État LPE s'y conforme et construit des dispositifs plus solides.

Plan A juridique :

Faire passer la loi-cadre dans le droit existant, avec :

- finalités limitées
- listes fermées
- contrôles indépendants
- données minimisées
- durées limitées
- recours
- audit
- expérimentations territoriales
- revue quinquennale
- Contrat de Performance Intérieur-Justice
- proportionnalité des sanctions
- double contrôle pour la détection ciblée
- droit d'opposition citoyen

Plan B juridique :

Si certains points sont censurés, basculer vers :

- expérimentations plus limitées
- périmètres plus restreints
- contrôle préalable renforcé
- décision judiciaire obligatoire pour les usages les plus sensibles
- durées de conservation réduites
- exclusion de certaines technologies
- sanctions alternatives renforcées
- TIG réparateurs
- confiscations et recouvrements plus systématiques
- renforcement des moyens humains plutôt que technologiques

Plan C juridique :

Si une mesure ne tient pas dans sa forme initiale, conserver l'objectif politique par un chemin plus robuste :

- au lieu d'une extension de détection, renforcer les fichiers judiciaires, les contrôles humains et les interdictions de paraître
- au lieu d'une peine ferme automatique, construire une gradation aggravée et une doctrine de poursuite prioritaire

- au lieu d'une fusion imposée trop brutale, renforcer l'incitation financière et la mutualisation obligatoire des fonctions critiques via le mandat de gestion mutualisée
- au lieu d'une procédure différenciée fragile pour certains pays, construire une procédure prioritaire fondée sur critères objectifs : langue, stabilité d'identité, liens familiaux, contrats réels, besoins économiques, absence de menace, coopération administrative
- au lieu d'un plafonnement brutal de droits acquis, construire une trajectoire progressive avec seuils, contribution, fiscalité correctrice et protection des petites pensions

Formule juridique centrale :

La fermeté n'est légitime que si elle est égale, prouvée, contrôlée, proportionnée et exécutée sans favoritisme.

11. MOYENS ET MÉTIERS

Le ministère n°3 ne peut pas réussir avec des slogans. Il lui faut des métiers, des formations, des outils, des procédures, des protections et des moyens judiciaires associés.

Moyens budgétaires :

- redéploiement des dépenses d'agences et de doublons
- économies liées à la mutualisation territoriale
- récupération des fraudes et captations
- réduction des cumuls publics abusifs
- plafonnement des pensions publiques excessives
- suppression des avantages indus
- réduction des coûts de dégradation, vols, incendies, dépôts sauvages et intrusions
- financement prioritaire de la Police nationale refondée
- protection civile
- vidéoprotection intelligente
- formation territoriale
- préfectures d'exécution
- guichets uniques
- outils numériques
- soutien aux communes (via le mandat de gestion mutualisée)
- points de tri et mini-déchetteries
- formation et équipement des agents exposés
- renfort judiciaire associé via le Contrat de Performance Intérieur-Justice
- outils d'audit anti-discrimination
- outils de traçabilité des décisions sensibles
- cellules de recours rapide dans les préfectures et guichets territoriaux

Métiers critiques :

- policiers et gendarmes intégrés à la doctrine de protection populaire
- opérateurs vidéo habilités

- analystes d'alerte
- techniciens de vidéoprotection
- experts IA d'alerte
- experts détection ciblée juridiquement encadrée (avec double contrôle)
- juristes libertés publiques
- délégués à la protection des données
- enquêteurs financiers
- enquêteurs anticorruption
- enquêteurs anti-captation
- magistrats spécialisés en comparution rapide et fraude
- greffiers
- auditeurs publics
- spécialistes marchés publics
- spécialistes cyberfraude
- logisticiens de crise
- coordinateurs territoriaux
- médiateurs de cohésion
- formateurs en langue française
- formateurs civiques
- agents de régularisation
- juristes territoriaux
- référents protection civile
- référents jeunes de plus de 21 ans dans les communes
- psychologues de soutien aux forces de terrain
- analystes de données publiques
- contrôleurs des cumuls publics
- agents de déchetterie protégés et formés
- contrôleurs des dépôts sauvages
- techniciens de mini-déchetteries autonomes
- agents de restitution et saisie financière
- référents justice-probité
- référents exécution des peines courtes
- agents de recouvrement et confrontation
- référents discrimination zéro
- auditeurs de biais algorithmiques
- référents accessibilité handicap dans les guichets
- médiateurs administratifs de première ligne
- agents de contrôle des délais opposables
- référents Contrat de Performance Intérieur-Justice

Métiers à redéployer :

- agents de guichet vers accompagnement territorial
- agents administratifs vers exécution de projets
- contrôleurs dispersés vers brigades spécialisées
- chargés de mission redondants vers ingénierie communale
- emplois locaux vers accueil, urbanisme, numérique, patrimoine, protection civile, entretien, médiation, logistique, sport, culture et services de proximité
- agents occupant des fonctions doublonnées vers des fonctions de preuve, de suivi, de recouvrement, d'audit, d'accueil, de réparation et d'exécution

Bouclier RH :

Aucun agent utile n'est humilié. On protège ceux qui servent le peuple. On retire du pouvoir à ceux qui bloquent, doublonnent, entretiennent l'opacité ou organisent l'impuissance.

La réforme de l'Intérieur ne doit pas devenir une chasse bureaucratique interne. Beaucoup d'agents publics tiennent le pays debout avec des outils vieillissants, des consignes changeantes, des logiciels absurdes, des effectifs contraints et une pression sociale immense. LPE ne doit pas confondre l'agent de terrain avec la structure inutile.

Le redéploiement doit donc être :

- progressif
- écrit
- formateur
- protecteur
- orienté vers l'utilité réelle
- mesuré par les résultats
- accompagné psychologiquement lorsque nécessaire
- juridiquement sécurisé

Jeunes de plus de 21 ans :

Les jeunes sortant du cursus général peuvent intégrer des fonctions publiques locales encadrées : accueil, médiation, numérique, protection civile, entretien territorial, appui urbanisme, patrimoine, sport, culture, logistique, aide administrative, accompagnement des personnes âgées, soutien aux mairies annexes, aide à la prévention, appui aux dispositifs de protection des sites communaux, appui aux points de tri et à l'entretien territorial.

L'objectif est de créer des perspectives locales, pas de supprimer des personnes. L'administration territoriale doit devenir une école d'utilité publique.

Ces fonctions doivent être encadrées par :

- contrat clair
- formation civique
- formation administrative
- formation anti-discrimination
- formation aux premiers secours
- formation numérique
- formation à la relation avec le public

- tutorat par agents expérimentés
- évaluation régulière
- possibilité d'évolution vers concours, titularisation ou qualification reconnue

Brigade nationale de restitution et de probité publique :

Elle rassemble des compétences d'enquête financière, d'audit, de données, de marchés publics, de corruption, de probité, de fiscalité, de fraude sociale, de patrimoine public, de pensions publiques, de cumuls, de subventions, de commande publique, de saisie et de transmission judiciaire.

Elle ne remplace ni la Justice, ni la Cour des comptes, ni l'AFA, ni la HATVP, ni la DGFIP. Elle coordonne, détecte, signale, transmet, accélère, met en visibilité et organise la restitution publique des sommes récupérées.

Elle ne doit pas devenir une police de communication. Elle doit devenir une infrastructure de restitution. Son autorité vient de sa rigueur : sans pitié pour les faits, irréprochable sur le droit.

Articulation avec la Justice :

La Brigade ne juge pas. Elle constitue, croise, documente, signale et transmet.

Chaque dossier sensible suit une chaîne :

1. détection
2. préqualification
3. audit documentaire
4. sécurisation des preuves
5. signalement aux autorités compétentes
6. transmission au parquet
7. saisie ou gel conservatoire lorsque le cadre légal le permet
8. instruction judiciaire ou enquête sous autorité compétente
9. jugement
10. confiscation
11. restitution
12. publication agrégée des sommes récupérées

Un protocole national avec la Justice (Contrat de Performance) définit les seuils de transmission, les parquets référents, les délais, les formats de preuve, le suivi des restitutions et le budget proportionnel fléché.

Programme agents de déchetterie et services techniques :

- formation obligatoire à la gestion des conflits
- protocole face aux menaces
- bouton d'alerte
- vidéoprotection des accès
- formation preuve et conservation des éléments
- protection juridique
- lien direct avec commune, police municipale, gendarmerie ou police nationale
- équipement adapté
- retour d'expérience trimestriel

- soutien psychologique après agression
- procédure simplifiée pour dépôt de plainte
- information claire sur les sanctions applicables (gradation)
- formation aux dépôts dangereux, amiantés, chimiques, inflammables ou polluants

Programme forces de terrain :

- formation doctrine Peuplice
- formation droits fondamentaux
- formation gestion de conflit
- formation preuve numérique
- formation violences intrafamiliales
- formation violences sexuelles
- formation pédocriminalité suivie ou condamnée
- formation trafics
- formation cyberfraude
- formation dépôts sauvages et atteintes environnementales
- formation discrimination zéro
- soutien psychologique
- protection juridique
- évaluation du commandement
- interdiction des consignes politiques illégales

Programme guichets et préfectures :

- formation accueil
- formation droit des étrangers
- formation nationalité
- formation handicap
- formation anti-discrimination
- formation délais opposables
- formation gestion des recours
- formation lutte contre la fraude documentaire
- formation protection des agents
- outils de suivi des délais
- traçabilité des refus
- motivation des décisions
- réexamen rapide des erreurs

Formule :

Sans pitié pour les faits. Irréprochable sur le droit.

12. PLAN DES 100 JOURS

Les 100 premiers jours ne doivent pas être une opération de communication. Ils doivent installer la doctrine, lancer les audits, poser les garanties démocratiques, ouvrir les chantiers législatifs et montrer immédiatement que l'État commence par le haut.

Jours 1 à 30 :

- **annonce du nom officiel** : Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et de l'Administration territoriale
- **annonce de la doctrine** : mêmes règles partout, tout le temps, pour tous
- publication du préambule de transmission appliqué à l'Intérieur
- publication du principe discrimination zéro appliqué aux contrôles, guichets, préfectures, images, IA et statistiques
- cadrage de la Police nationale refondée, doctrine Peuplice
- **rappel institutionnel** : Peuplice est une doctrine politique, non une force parallèle
- annonce de la doctrine de vidéoprotection intelligente : protection juridique du peuple, preuve, dissuasion, efficacité, jamais flicage
- **annonce de la ligne** : caméra protège, IA alerte, humain vérifie, Justice décide
- annonce du double contrôle pour la détection ciblée (agent + magistrat)
- annonce du droit d'opposition pour les citoyens
- annonce de la publication trimestrielle des usages de détection ciblée et des faux positifs
- installation de la mission de probité publique et restitution nationale
- gel immédiat des créations d'agences, comités et structures redondantes
- lancement de l'audit des grandes fraudes, marchés suspects, captations d'argent public, cumuls publics abusifs, retraites/pensions excessivement empilées et cumuls de postes
- cartographie des délais administratifs territoriaux
- cartographie des communes de moins de 1 000 habitants (en vue du mandat de gestion mutualisée)
- **cartographie des sites sensibles** : déchetteries, écoles, bâtiments publics, gares, zones de dépôts sauvages, exploitations agricoles, commerces exposés, transports, zones de trafic, sites à risque
- cartographie des risques de protection civile par département
- **annonce de la règle nationale** : un Français est un Français
- lancement du chantier statistique nationalité, lieu de naissance et parcours migratoire
- lancement du chantier carte de séjour 10 ans par 1 000 heures déclarées
- lancement du chantier d'estimation des bénéficiaires potentiels
- **lancement du chantier parents** : vacances 5 semaines maximum par an + exception humanitaire
- lancement du chantier majorité civile à 21 ans, vote maintenu à 18 ans
- lancement du chantier sanctions dépôts sauvages avec gradation (1ère fois : amende + TIG/nettoyage ; récidive : peine ferme possible)
- lancement du chantier extension des horaires des déchetteries (soirée, week-end)
- lancement du chantier Contrat de Performance Intérieur-Justice
- préfiguration de l'autorité indépendante de contrôle
- lancement d'un audit des discriminations de guichet et de délais dans les procédures sensibles

- lancement d'un audit des outils algorithmiques existants dans le périmètre intérieur
- **publication d'une première grille** : données officielles, données calculées, données à auditer, projections programme

Jours 31 à 60 :

- création de la préfiguration de la Brigade nationale de restitution et de probité publique
- cadrage des préfectures d'exécution
- cadrage du guichet territorial unique
- définition de la procédure de carte de séjour 10 ans transitoire
- définition de la procédure prioritaire pour pays historiquement liés et francophones, avec sécurisation juridique contre toute discrimination illégale
- définition du cadre de nationalité par insertion réelle
- définition précise des cinq bilans d'insertion
- cadrage des plateformes internationales de recrutement avec obligation logement et contrôle employeur
- **définition du plan de mandat de gestion mutualisée** : communes de moins de 1 000 habitants, identités locales conservées, transfert des compétences lourdes à l'intercommunalité
- cadrage de l'intégration des plus de 21 ans dans les fonctions publiques locales
- préparation du plan national de protection civile territoriale
- **préparation du cadre légal de l'IA d'alerte** : finalités, interdictions, habilitations, conservation, contrôle, sanctions
- **préparation du cadre légal de détection ciblée** : recherchés, condamnés, interdits judiciaires, pédophiles condamnés ou suivis, récidivistes graves, danger public établi, avec double contrôle, droit d'opposition et publication trimestrielle
- cadrage des mini-déchetteries autonomes ou semi-autonomes à moins de 20 km
- cadrage des horaires élargis des déchetteries
- définition objective du dépôt sauvage grave et gradation des sanctions
- cadrage de la formation des agents de déchetterie
- Contrat de Performance Intérieur-Justice sur les flux nouveaux de dossiers
- première fourchette budgétaire publique (coût maîtrisé, retour sur investissement)
- cadrage du module discrimination zéro dans les services intérieurs
- définition du protocole de recours rapide contre discrimination administrative ou abus de contrôle
- cadrage de la publication agrégée des discriminations constatées, sanctions et réparations
- préparation de l'analyse d'impact données personnelles et IA

Jours 61 à 100 :

- dépôt de la loi-cadre Intérieur, Sécurité intérieure et Administration territoriale
- publication du tableau de bord des délais administratifs
- publication de la doctrine de la Police nationale refondée
- publication de la doctrine nationale de vidéoprotection intelligente
- publication de la doctrine de détection ciblée (avec double contrôle, droit d'opposition, publication trimestrielle)
- publication de la composition et des pouvoirs de l'autorité indépendante

- **lancement des premières zones pilotes** : déchetteries, écoles, gares, bâtiments publics, dépôts sauvages, sites agricoles exposés, commerces et transports sensibles
- lancement des premiers audits sur marchés publics suspects et captations majeures
- lancement des premières expérimentations de préfectures d'exécution
- publication des garanties contre toute police politique
- publication des garanties contre toute surveillance sociale par caméra ou IA
- publication des garanties de protection des Français naturalisés et nés à l'étranger
- publication des premières règles de contrôle des cumuls publics abusifs
- publication de la procédure carte de séjour 10 ans / 1 000 heures déclarées
- **publication de la règle parents** : vacances 5 semaines maximum par an + exception humanitaire
- lancement du droit d'alerte des maires, agents publics et citoyens face aux blocages, fraudes, trafics, captations, dépôts sauvages, intrusions ou dangers territoriaux
- publication du calendrier de revue quinquennale
- publication de la première doctrine anti-discrimination intérieure
- mise en place d'un canal de recours prioritaire pour les discriminations de guichet, contrôles abusifs, refus non motivés ou traitements anormalement longs
- publication d'un plan de formation des agents exposés
- publication du plan A/B/C juridique pour les dispositifs sensibles
- publication du Contrat de Performance Intérieur-Justice (budget proportionnel, indicateurs, calendrier)

Première preuve visible :

L'État commence par le haut. Les grands fraudeurs, les marchés suspects, les abus publics, les captations, les cumuls excessifs et les lieux abandonnés à l'impunité sont enfin nommés comme priorités d'État.

Signal populaire :

On ne demande pas au peuple de payer encore. On va d'abord chercher l'argent chez ceux qui l'ont pris, bloqué, capté, empilé, fraudé, pollué ou détruit.

Signal démocratique :

On ne demande pas au peuple de faire confiance à l'aveugle. On publie les délais, les coûts, les abus, les sanctions, les recours, les corrections et les résultats.

Signal anti-discrimination :

L'autorité revient, mais elle revient sous contrôle du droit. Elle vise les faits, pas les identités. Elle protège les citoyens de bonne foi, quels que soient leur origine, leur quartier, leur nom, leur religion, leur handicap, leur âge ou leur apparence. Et si un citoyen est concerné par la détection ciblée, il peut le savoir et contester.

13. EXÉCUTION ANNÉE 1 À 5 + HORIZON 10 ANS

Année 1 :

- vote de la loi-cadre
- création officielle de la doctrine Police nationale refondée / Peuplice
- création officielle de la doctrine vidéoprotection intelligente

- création officielle du cadre de détection ciblée (avec double contrôle, droit d'opposition, publication trimestrielle)
- création de l'autorité indépendante de contrôle
- création de la Brigade nationale de restitution et de probité publique
- signature du Contrat de Performance Intérieur-Justice
- lancement du plan moyens Justice associés
- lancement des audits fraude, marchés publics, agences, délais, cumuls publics, retraites abusives, catastrophes et protection civile
- déploiement pilote de caméras et IA d'alerte sur sites prioritaires
- délais couperets sur procédures territoriales prioritaires
- premiers guichets territoriaux uniques
- premières préfectures d'exécution
- cadrage national de la carte de séjour 10 ans par 1 000 heures déclarées
- publication d'une première estimation des bénéficiaires potentiels
- cadrage des statistiques nationalité / immigration
- cadrage du mandat de gestion mutualisée des communes de moins de 1 000 habitants
- cadrage des jeunes de plus de 21 ans dans les fonctions locales
- cadrage du maillage déchetteries / points de tri à moins de 20 km
- cadrage des horaires élargis des déchetteries
- cadrage de la gradation des sanctions pour dépôts sauvages
- première vague de formation agents de déchetterie
- première vague de formation discrimination zéro dans les préfectures, guichets, forces de terrain et opérateurs vidéo
- premiers audits d'outils algorithmiques
- **première publication des catégories de données** : officielles, calculées, à auditer, projections programme

Preuve année 1 : doctrine publiée, premiers audits lancés, garanties démocratiques posées, premières procédures simplifiées, premières fraudes puissantes ciblées, premiers sites sensibles protégés, première doctrine anti-discrimination intérieure installée, premier bilan du Contrat de Performance Intérieur-Justice.

Année 2 :

- déploiement des premières unités de Police nationale refondée
- premiers dossiers de restitution financière
- premiers mandats de gestion mutualisée volontaires ou fortement accompagnés
- déploiement des préfectures d'exécution
- renforcement de la protection civile
- extension de la vidéoprotection intelligente aux sites à forte impunité : déchetteries, dépôts sauvages, bâtiments publics, écoles, gares, commerces exposés
- premières cartes de séjour 10 ans délivrées par 1 000 heures déclarées
- premiers contrôles employeurs sur travailleurs étrangers logés ou non logés
- premières intégrations de jeunes de plus de 21 ans dans les fonctions publiques locales

- premiers contrôles des cumuls publics abusifs et avantages indus
- premières sanctions selon la gradation contre dépôts sauvages (1ère fois : amende + TIG ; récidive : peine ferme possible)
- premiers moyens judiciaires associés via le Contrat de Performance
- premiers bilans publics agrégés des recours pour discrimination ou abus d'autorité
- premières corrections de guichets ou procédures révélant des écarts de traitement
- premières suspensions ou corrections d'outils numériques non conformes
- premier bilan public de la détection ciblée (usages, faux positifs, abus sanctionnés)

Preuve année 2 : citoyens mieux protégés, maires mieux accompagnés, procédures plus claires, premiers abus récupérés, premières communes renforcées sans perte d'identité, baisse des intrusions et dégradations sur sites protégés, premiers abus administratifs corrigés.

Année 3 :

- généralisation progressive des guichets uniques territoriaux
- réduction mesurable des délais
- extension des préfectures d'exécution
- premiers bilans publics de récupération des fraudes puissantes
- premiers plafonnements ou suppressions de cumuls publics abusifs
- généralisation du mandat de gestion mutualisée par spécialisation des fonctions
- déploiement du plan protection civile départemental
- amélioration des statistiques publiques nationalité / parcours migratoire
- plateformes de recrutement international contrôlées
- extension de l'IA d'alerte aux exploitations agricoles, parkings, transports, zones industrielles et sites exposés aux incendies ou dépôts sauvages
- premier maillage territorial de mini-déchetteries et points de tri renforcés
- extension des horaires d'ouverture des déchetteries (soirée, week-end)
- premier rapport complet de l'autorité indépendante
- premier rapport Intérieur-Justice sur la charge pénale créée par les dispositifs
- **premier rapport discrimination zéro intérieure** : contrôles, guichets, délais, refus, recours, corrections, sanctions, réparations
- premier rapport sur les faux positifs IA et leurs corrections
- première comparaison territoriale des délais opposables

Preuve année 3 : délais réduits, projets débloqués, communes moins isolées, argent récupéré, travailleurs étrangers moins exploités, Français naturalisés mieux reconnus, sites sensibles mieux protégés, citoyens mieux armés contre les abus administratifs.

Année 4 :

- extension nationale de la doctrine Police nationale refondée
- coordination stabilisée avec la Justice via le Contrat de Performance
- plans catastrophe départementaux testés
- diminution visible des zones d'impunité et des blocages administratifs
- extension des métiers publics locaux pour les plus de 21 ans

- lutte renforcée contre trafics, intimidation, pédocriminalité suivie, cyberfraudes et récidives graves
- contrôle des retraites et avantages publics abusifs intégré au tableau de probité publique
- vidéoprotection intelligente stabilisée sur les sites à risque avec audits, contrôle des accès, sanctions des abus et indicateurs de performance
- bilan national des dépôts sauvages et sanctions appliquées (gradation)
- rapport sur les cinq bilans d'insertion et trajectoires vers la nationalité
- rapport sur l'exception humanitaire parents
- rapport sur les communes en mandat de gestion mutualisée et l'identité des communes historiques
- rapport sur le coût évité par la baisse des dégradations, dépôts sauvages et intrusions
- rapport sur les discriminations corrigées dans l'administration intérieure
- évaluation des plans A/B/C juridiques et ajustements

Preuve année 4 : administration plus rapide, forces de terrain mieux protégées, collectivités mieux outillées, abus publics moins tolérés, preuve juridique renforcée, droits fondamentaux mieux contrôlés.

Année 5 :

- **bilan national** : baisse des délais, hausse des dossiers exécutés, sommes récupérées, communes renforcées, catastrophes mieux anticipées, retour de confiance populaire dans l'État, protection civile installée, régularisation clarifiée, statistiques assainies, cumuls abusifs réduits, baisse des dépôts sauvages, vols, intrusions, incendies et dégradations sur sites protégés
- retraite minimale portée progressivement à 1 000 puis 1 100 puis 1 200 € selon trajectoire de mandat
- contrôle installé des cumuls de postes dans la fonction publique et la politique
- contribution obligatoire aux Campus-Dignité consolidée avec le ministère Retraites
- **revue quinquennale des dispositifs** : régularisation transitoire, vidéoprotection, détection ciblée, communes (mandat de gestion mutualisée), dépôts sauvages, moyens Justice, autorité indépendante, coûts et retours
- **revue quinquennale discrimination zéro** : guichets, contrôles, IA, fichiers, statistiques, sanctions, réparations
- **décision publique** : continuer, corriger, réduire, suspendre ou arrêter chaque dispositif sensible selon les résultats

Preuve année 5 : l'État intérieur redevient lisible, protecteur, exécuteur, dissuasif et respecté.

Horizon 10 ans :

- France où l'autorité est respectée parce qu'elle est juste
- France où les territoires peuvent exécuter
- France où les grands fraudeurs ne dorment plus tranquilles
- France où les travailleurs étrangers ne sont plus exploitables dans l'ombre
- France où un Français naturalisé est pleinement reconnu
- France où les communes gardent leur âme mais gagnent des moyens (via le mandat de gestion mutualisée)
- France où les petites retraites sont protégées et les cumuls abusifs supprimés
- France où les déchetteries, écoles, gares, bâtiments publics, exploitations agricoles, commerces et sites sensibles ne sont plus abandonnés à l'impunité
- France où les dépôts sauvages deviennent socialement, juridiquement et financièrement impossibles à banaliser (gradation des sanctions)

- France où les caméras sont acceptées parce qu'elles sont contrôlées
- France où l'IA publique est acceptée parce qu'elle ne juge pas et ne classe pas
- France où l'administration publie ses délais, ses erreurs, ses corrections et ses sanctions
- France où le Contrat de Performance Intérieur-Justice a prouvé son efficacité

14. PREUVE PERMANENTE, RISQUES ET CONTRÔLE

Le ministère n°3 doit être un ministère de preuve permanente. Il ne peut pas demander la confiance sans publier ce qu'il fait, ce qu'il coûte, ce qu'il corrige, ce qu'il rate, ce qu'il sanctionne et ce qu'il arrête.

Indicateurs :

- sommes récupérées sur fraude, corruption, captation et marchés truqués
- montants récupérés sur avantages indus
- nombre de cumuls publics abusifs supprimés ou plafonnés
- nombre de cumuls de postes publics ou politiques supprimés
- délais administratifs moyens
- nombre de procédures territoriales débloquées
- nombre de communes de moins de 1 000 habitants accompagnées (via le mandat de gestion mutualisée)
- nombre de communes historiques conservant mairie annexe, nom, mémoire
- nombre de fonctions mutualisées
- nombre de jeunes de plus de 21 ans intégrés dans les fonctions publiques locales
- effectifs formés de la Police nationale refondée
- soutien psychologique des forces de terrain
- nombre de dossiers transmis à la Justice
- taux de réponse aux maires
- temps de réponse de protection civile
- nombre de plans catastrophe testés
- nombre de cartes de séjour 10 ans délivrées par 1 000 heures déclarées
- fourchette estimée puis constatée des bénéficiaires
- nombre de personnes régularisées selon procédure claire
- nombre d'employeurs sanctionnés pour exploitation ou absence de logement
- nombre de visas temporaires parents
- nombre d'exceptions humanitaires parents
- nombre de sites équipés en vidéoprotection intelligente
- nombre d'alertes IA vérifiées
- taux de faux positifs
- nombre de détections ciblées juridiquement autorisées (avec double contrôle)
- nombre de droits d'opposition exercés par des citoyens
- publication trimestrielle des usages de détection ciblée et des faux positifs

- nombre d'abus d'accès sanctionnés
- nombre d'audits de l'autorité indépendante
- nombre de suspensions prononcées par l'autorité indépendante
- baisse des dépôts sauvages
- **nombre de sanctions selon la gradation (1ère fois : amende + TIG ; récidive : peine ferme)**
- baisse des intrusions
- baisse des vols sur sites protégés
- baisse des incendies et dégradations
- temps moyen d'intervention après alerte
- satisfaction citoyenne par territoire
- sentiment de sécurité
- satisfaction des élus locaux
- satisfaction des agents publics de terrain
- nombre d'agents de déchetterie formés
- nombre d'agressions d'agents de déchetterie
- charge judiciaire supplémentaire
- nombre de magistrats, greffiers ou audiences dédiées (via le Contrat de Performance)
- taux d'exécution des peines ou sanctions
- coût public engagé
- sommes récupérées
- coût évité
- retour net estimé (ROI)
- nombre de recours pour discrimination administrative
- nombre de recours instruits
- nombre de discriminations constatées
- nombre de corrections administratives
- nombre de sanctions disciplinaires ou pénales liées à un abus d'autorité
- nombre de réparations accordées
- écarts de délais entre territoires
- écarts de délais entre types de publics
- nombre d'audits anti-biais algorithmiques
- nombre d'outils suspendus ou corrigés pour biais, erreur ou absence de proportionnalité

Risques surveillés :

- dérive autoritaire
- instrumentalisation politique de la force publique
- surveillance sociale
- usage abusif des caméras
- extension non contrôlée de l'IA
- extension abusive de la détection ciblée

- règlements de comptes administratifs
- blocage judiciaire
- résistance des élus locaux
- surcharge des tribunaux
- attaque médiatique sur la Peuplice
- attaque médiatique sur les caméras
- attaque médiatique sur la reconnaissance ciblée
- confusion entre régularisation et laxisme
- appel d'air mal maîtrisé
- opposition des réseaux installés
- résistance des bénéficiaires de cumuls publics
- peur des communes historiques (à rassurer par le mandat de gestion mutualisée)
- fracture entre État et territoires
- risque d'inconstitutionnalité des 3 mois fermes automatiques si mal formulés (résolu par la gradation)
- risque d'inégalité territoriale dans le maillage déchetteries
- risque de saturation de la Justice (résolu par le Contrat de Performance)
- risque d'abus sur l'exception humanitaire parents
- risque de four sur les cinq bilans d'insertion
- risque de coûts non maîtrisés
- risque de discrimination dans les contrôles
- risque de discrimination de guichet
- risque de biais algorithmique
- risque d'exploitation politique de statistiques mal définies
- risque de confusion entre protection et surveillance
- risque de rupture d'égalité entre métropoles, ruralité et Outre-mer

Parades :

- contrôle parlementaire renforcé
- contrôle judiciaire
- comité indépendant de suivi des restitutions
- autorité indépendante de contrôle de la vidéoprotection intelligente
- traçabilité numérique
- audits publics
- publication trimestrielle des indicateurs
- garanties de non-politisation
- garanties anti-surveillance sociale
- interdiction de reconnaissance généralisée
- interdiction du scoring citoyen
- interdiction des sanctions automatiques par IA
- protection des communes historiques (via le mandat de gestion mutualisée)

- critères publics de régularisation
- sanctions des employeurs exploiters
- protection stricte des petites retraites
- progressivité des réformes territoriales
- communication claire aux maires
- liste fermée des personnes concernées par détection ciblée
- base légale dédiée
- double contrôle (agent + magistrat)
- droit d'opposition citoyen
- publication trimestrielle des usages et faux positifs
- contrôle de la CNIL ou autorité indépendante
- human-in-the-loop obligatoire
- gradation juridique des sanctions contre dépôts sauvages
- Contrat de Performance Intérieur-Justice
- définition des cinq bilans d'insertion
- exception humanitaire strictement bornée
- fourchette budgétaire publique
- revue quinquennale obligatoire
- formation anti-discrimination
- audit des écarts de traitement
- recours effectif
- publication agrégée des discriminations constatées
- sanctions des abus d'autorité
- correction ou suspension des algorithmes non fiables
- séparation stricte des statistiques et de la hiérarchie civique

Contrôle citoyen :

Le contrôle citoyen ne signifie pas accès aux données sensibles nominatives. Il signifie accès aux règles, aux finalités, aux indicateurs, aux coûts, aux résultats, aux erreurs reconnues, aux corrections engagées et aux sanctions prononcées.

Les citoyens doivent pouvoir comprendre :

- pourquoi un site est équipé
- quelles alertes sont autorisées
- combien de faux positifs sont constatés
- qui contrôle les accès
- combien d'abus sont sanctionnés
- combien de dossiers sont transmis à la Justice
- combien de dossiers aboutissent
- combien coûtent les dispositifs
- combien ils évitent de coûts

- combien de discriminations sont signalées
- combien sont constatées
- comment elles sont réparées
- s'ils figurent dans une base de détection ciblée et comment contester

Clauses de correction :

Tout dispositif sensible peut être : maintenu, corrigé, limité, suspendu, arrêté, remplacé par une solution humaine, renvoyé à la Justice, soumis à nouvelle autorisation, réduit à une expérimentation locale.

Principe de sécurité démocratique :

La fermeté n'est légitime que si elle est égale, prouvée, contrôlée, proportionnée et exécutée sans favoritisme.

Principe de vidéoprotection :

La caméra protège. L'IA alerte. L'humain vérifie. La Justice décide. Le peuple est protégé. L'abus est sanctionné.

Principe de discrimination zéro :

L'autorité publique perd sa légitimité lorsqu'elle humilie ceux qu'elle doit protéger. Argent public, service public, autorité publique : discrimination zéro, sanction certaine.

15. DONNÉES — DATA ROOM DU MINISTÈRE

Le fichier interieur_data.csv devra intégrer les données suivantes.

Chaque donnée doit être classée selon son statut :

- **OFFICIELLE_BRUTE** : donnée publiée par une source officielle, avec année, périmètre, définition, méthode et lien source.
- **CALCULÉE** : indicateur construit à partir de données officielles ou territoriales, avec formule visible.
- **À AUDITER** : donnée nécessaire mais non stabilisée, à vérifier avant publication politique définitive.
- **ORDRE DE GRANDEUR À VÉRIFIER** : estimation utile au cadrage mais insuffisante pour décision finale.
- **PROJECTION_PROGRAMME** : objectif LPE, hypothèse de déploiement ou cible politique.
- **À ACTUALISER** : donnée ancienne ou susceptible d'avoir changé.
- **SOURCE OFFICIELLE À INTÉGRER** : chiffre cité mais dont la référence exacte doit être ajoutée.

OFFICIELLE_BRUTE :

- nombre_communes_france
- nombre_communes_moins_1000_habitants
- nombre_departements
- nombre_regions
- nombre_epci
- population_france
- nombre_elus_locaux
- budget_mission_securite
- budget_police_nationale
- budget_gendarmerie_nationale

- budget_securite_civile
- effectifs_police
- effectifs_gendarmerie
- effectifs_sdis
- nombre_sapeurs_pompiers_volontaires_professionnels_militaires
- nombre_interventions_sis
- part_secours_soins_urgence_personnes
- delai_moyen_arrivee_secours
- cout_moyen_intervention_sdis
- homicides
- tentatives_homicide
- violences_physiques
- violences_intrafamiliales
- violences_sexuelles
- viols_tentatives_viols
- vols_avec_armes
- vols_violents_sans_arme
- vols_sans_violence_personnes
- cambriolages_logement
- vols_vehicules
- vols_dans_vehicules
- vols_accessoires_vehicules
- destructions_degradations_volontaires
- usage_stupefiants
- trafic_stupefiants
- escroqueries_fraudes_moyens_paiement
- taux_depot_plainte_violences_physiques
- taux_depot_plainte_violences_sexuelles
- taux_depot_plainte_violences_conjugales
- taux_depot_plainte_menaces
- taux_depot_plainte_injures
- auteurs_affaires_traitees_justice
- auteurs_affaires_poursuivables
- taux_reponse_penale
- nombre_detenus
- places_prison
- budget_justice
- eptt_justice
- resultats_controle_fiscal

- fraude_fiscale_non_chiffree
- saisines_afa
- declarations_hatvp
- depenses_fonctionnement_collectivites
- recettes_fonctionnement_collectivites
- epargne_brute_collectivites
- besoin_financement_collectivites
- cout_depots_sauvages_si_source
- nombre_sites_dechetteries_si_source
- cadre_cnil_cameras_augmentees
- cadre_conseil_etat_ia_publique
- naturalisations
- titres_sejour
- eloignements
- demandes_asile
- regroupement_familial
- immigrés
- etrangers
- francais_nes_etranger
- signalements_discrimination_services_publics_si_source
- decisions_defenseur_droits_discrimination_si_source
- contentieux_donnees_personnelles_videoprotection_si_source
- statistiques_controls_identite_si_source_disponible

CALCULÉE :

- indice_execution_territoriale
- indice_delai_administratif
- indice_impunite_materielle
- indice_protection_sites_sensibles
- indice_besoins_videoprotection
- indice_risque_depots_sauvages
- indice_maillage_dechetteries
- indice_fraude_captation
- indice_probite_publique
- indice_cumuls_publics_abusifs
- indice_communes_impuissantes (transformé en indice de besoin de mandat de gestion mutualisée)
- indice_risque_protection_civile
- indice_acceptabilite_videoprotection
- indice_risque_surveillance

- indice_detection_ciblee
- indice_regularisation_travail_declare
- indice_exploitation_employeur_etranget
- indice_cout_des_degradations
- indice_economies_restitution
- indice_satisfaction_maires
- indice_satisfaction_citoyens
- indice_charge_justice
- indice_agents_dechetterie_exposes
- indice_cout_retour_reforme_interieur (ROI)
- indice_risque_discrimination_guichet
- indice_risque_discrimination_controle
- indice_risque_biais_algorithmique
- indice_egalite_delais_territoriaux
- indice_recours_effectifs
- indice_reparation_discrimination
- indice_utilite_reelle_dispositif
- indice_cout_evite
- indice_souverainete_interieure_gagnee

PROJECTION_PROGRAMME :

- nombre_zones_pilotes_videoprotection
- nombre_sites_sensibles_equipes
- nombre_alertes_ia_verifies
- objectif_baisse_depots_sauvages
- objectif_maillage_20km
- objectif_cartes_sejour_10_ans_1000h
- fourchette_beneficiaires_regularisation
- objectif_employeurs_controles
- objectif_communes_moins_1000_accompagnees (via mandat de gestion mutualisée)
- objectif_jeunes_plus_21_fonctions_locales
- objectif_sommes_recuperees
- objectif_delais_administratifs
- objectif_retraite_minimale_1000_1100_1200
- objectif_cumuls_publics_supprimes
- objectif_plans_catastrophe_testes
- objectif_policiers_formes_doctrine_peuplice
- objectif_soutien_psychologique_forces
- objectif_peines_depots_sauvages_graves (selon gradation)

- objectif_brigade_restitution_dossiers
- objectif_moyens_justice_associes (via Contrat de Performance)
- objectif_agents_dechetterie_formes
- objectif_revue_quinquennale
- objectif_agents_formes_discrimination_zero
- objectif_audits_algorithmiques
- objectif_recours_guichet_traitement_rapide
- objectif_publication_trimestrielle_delais
- objectif_corrections_discriminations_constatees
- objectif_suspensions_dispositifs_non_conformes
- objectif_reduction_ecarts_delais_territoriaux
- objectif_droits_opposition_exerces

Données à auditer en priorité :

- coût réel des dépôts sauvages pour communes, intercommunalités, départements et assureurs
- nombre exact de sites de déchetteries, points de tri et zones de dépôt récurrent
- coût des dégradations de bâtiments publics
- coût des intrusions agricoles
- coût des vols de matériaux
- coût des incendies volontaires ou liés aux dépôts sauvages
- volume réel des cumuls publics abusifs
- volume vérifiable des pensions publiques multiples excessives
- volume des marchés publics suspects
- volume des prestations de conseil redondantes
- nombre de personnes sans titre pouvant justifier 1 000 heures déclarées avant 2027
- taux réel de fraude documentaire dans les procédures concernées
- besoin réel en greffiers, magistrats, audiences et outils Justice associés (pour le Contrat de Performance)
- nombre de communes structurellement incapables d'exécuter seules leurs obligations (en vue du mandat de gestion mutualisée)
- écarts de délais administratifs selon territoire, type de public, handicap, ruralité, Outre-mer
- risque de biais dans les outils numériques et algorithmiques existants
- acceptabilité démocratique de la vidéoprotection par territoire

Données à publier avec prudence :

- données nationalité / immigration
- données de détection ciblée
- données de vidéoprotection
- données sur pédophiles condamnés ou suivis
- données sur récidivistes graves
- données de fraude

- données de discrimination
- données d'abus d'accès aux images
- données de faux positifs IA
- données de sanctions disciplinaires

Ces données doivent être publiées en format agrégé, juridiquement sécurisé, sans révéler des informations nominatives sensibles, sans alimenter le soupçon collectif, sans produire de hiérarchie civique et sans mettre en danger les enquêtes.

Règle data LPE :

Voir pour comprendre. Comprendre pour corriger.

Règle anti-propagande :

Le tableau de données ne sert pas à flatter le ministère. Il sert à prouver, corriger, réduire, suspendre ou arrêter.

Tout chiffre non validé doit être marqué :

· **À SOURCER**

· **ORDRE DE GRANDEUR À VÉRIFIER**

· **SOURCE OFFICIELLE À INTÉGRER**

· **À ACTUALISER**

· **À AUDITER**

16. COORDINATION

Le ministère n°3 coordonne avec tous les ministères, car aucune politique publique ne vaut si elle n'atteint pas le terrain.

Avec le Budget n°1 :

- restitution
- fraudes puissantes
- cumuls publics abusifs
- retraites et pensions excessives
- suppression des doublons
- financement des préfectures d'exécution
- protection civile
- coût de l'administration territoriale
- coût et retour de la vidéoprotection intelligente
- réduction des dégradations et frais d'assurance

- fourchette budgétaire
- chiffrage des retours (ROI)
- classification des données entre officiel, calculé, projection et à auditer
- contrôle des dépenses de prestataires
- conditionnement de l'argent public au principe discrimination zéro
- financement du Contrat de Performance Intérieur-Justice

Avec le Numérique n°2 :

- guichet territorial unique
- données d'identité
- démarches simplifiées
- traçabilité
- cyberfraude
- interopérabilité
- statistiques nationalité / parcours
- outils de contrôle
- plateforme employeurs internationaux
- IA d'alerte
- cybersécurité des caméras
- traçabilité des accès aux images
- détection ciblée encadrée (avec double contrôle)
- audit des algorithmes
- protection des données personnelles
- interdiction du scoring citoyen
- publication lisible des tableaux de bord
- accessibilité numérique pour handicap, âge, illettrisme et ruralité

Avec la Justice n°4 :

- transmission des dossiers
- police judiciaire
- droits fondamentaux
- sanctions
- restitution
- fraudes
- protection des victimes
- peines
- contradictoire
- exploitation juridique des preuves vidéo
- pédophiles condamnés ou suivis
- récidives graves
- gradation des peines pour dépôts sauvages

- Contrat de Performance Intérieur-Justice
- moyens judiciaires associés
- contentieux des étrangers
- recours contre abus administratifs
- sanctions des discriminations
- protection du contradictoire dans les usages de preuve

Le n°3 prépare et transmet. Le n°4 juge, garantit et exécute avec ses moyens propres.

Avec l'Armée n°5 :

- crise majeure
- réserve
- cybercrise
- catastrophes
- résilience
- protection d'infrastructures critiques
- surveillance des sites stratégiques dans un cadre civil
- coordination Outre-mer
- logistique d'urgence
- continuité nationale en cas de rupture énergétique, industrielle ou territoriale

Avec l'Éducation n°8 :

- formation civique
- respect de la loi
- langue française
- prévention de la violence
- rôle des plus de 21 ans
- culture des institutions
- responsabilité citoyenne
- protection des écoles
- prévention du harcèlement et des agressions
- chantier majorité civile à 21 ans
- éducation à la preuve
- éducation aux droits et devoirs
- prévention des discriminations
- formation à la citoyenneté numérique et administrative

Avec la Santé n°9 :

- soutien psychologique des forces de terrain
- crises sanitaires
- addictions
- violences intrafamiliales

- prévention
- prise en charge des victimes
- protection des soignants
- détection de malaises ou accidents sur sites publics lorsque le cadre légal le permet
- coordination avec les urgences
- suivi des agents agressés
- soutien aux victimes de violences sexuelles et intrafamiliales

Avec le Travail n°10 :

- plateformes internationales de recrutement
- contrats réels
- logement obligatoire
- sanctions employeurs
- travail dissimulé

· 3J/3J

- métiers locaux
- formation des plus de 21 ans
- protection des travailleurs exposés
- 1 000 heures déclarées pour carte de séjour 10 ans
- contrôle des abus patronaux
- lutte contre discrimination à l'embauche
- protection contre exploitation des travailleurs étrangers

Avec la Natalité n°11 :

- protection des familles
- violences intrafamiliales
- démarches parents
- sécurité des enfants
- logement familial
- protection aux abords des écoles et lieux d'enfance
- prévention des violences
- soutien aux parents isolés
- coordination en cas de danger familial

Avec le Handicap n°12 :

- accessibilité administrative
- protection des personnes vulnérables
- dossier unique
- accompagnement territorial
- alertes en cas de chute, malaise ou danger sur site public lorsque le cadre légal le permet

- accessibilité des guichets
- délais adaptés
- formation des agents
- protection contre discriminations liées au handicap

Avec la Retraite n°13 :

- petites retraites protégées
- minimum retraite 1 000 puis 1 100 puis 1 200
- cumuls abusifs supprimés
- pensions publiques plafonnées
- Campus-Dignité
- contribution obligatoire
- rôle des anciens dans la transmission locale
- probité intergénérationnelle
- protection contre arnaques et agressions
- distinction entre retraite digne et rente publique excessive

Avec Culture, Information et Jeunesse n°14 :

- cohésion nationale
- désinformation
- violences numériques
- discours public
- identité locale
- jeunesse
- respect du cadre commun
- acceptabilité démocratique de la vidéoprotection
- récit des communes historiques
- pédagogie des libertés publiques
- prévention des paniques médiatiques
- explication populaire de la différence entre protection et surveillance

Avec Logement n°16 :

- logement des travailleurs
- locaux vacants
- logement passif
- hébergement digne
- interdiction de faire venir un salarié étranger sans logement prévu
- sécurisation des chantiers et résidences sensibles
- lutte contre marchands de sommeil
- protection des familles
- liens entre logement indigne, exploitation et insécurité administrative

Avec Agriculture n°17 :

- sécurité rurale
- vols agricoles
- protection des exploitations
- intrusions
- incendies
- crises climatiques
- continuité alimentaire
- travailleurs saisonniers
- logement digne
- caméras sur sites agricoles sensibles dans un cadre légal
- dépôts sauvages en zones agricoles (gradation des sanctions)
- protection des sols et captages

Avec Commerce n°18 :

- sécurité des commerces
- fraudes
- marchés locaux
- protection des artisans
- transmission
- travail dissimulé
- vidéoprotection des zones commerciales exposées
- protection des commerçants agressés
- lutte contre recel
- sanction des dégradations

Avec Écologie productive n°19 :

- déchetteries
- dépôts sauvages
- incendies
- pollutions
- recyclage
- risques industriels
- protection civile
- preuve juridique des atteintes environnementales
- centres de tri à vocation réparatrice
- déchets dangereux
- pollution des sols
- maillage territorial
- extension des horaires des déchetteries
- gradation des sanctions pour dépôts sauvages

Avec Patrimoine n°20 :

- communes historiques (identité préservée via le mandat de gestion mutualisée)
- identité locale
- mairies annexes
- fêtes
- cohésion territoriale
- aménagement respectueux
- protection des monuments et sites historiques
- lutte contre dégradations
- sécurisation des lieux patrimoniaux
- mémoire communale

Avec Mer et Outre-mer n°21 :

- sécurité maritime
- risques cycloniques
- pêche
- ports
- trafics
- continuité territoriale
- spécificités ultramarines
- sites portuaires sensibles

· ZEE

- crises logistiques
- secours
- adaptation de la doctrine intérieure aux réalités ultramarines

Coordination avec les collectivités :

L'État ne doit pas traiter les collectivités comme de simples exécutants sans moyens. Les régions, départements, communes consolidées (via le mandat de gestion mutualisée), communes historiques, intercommunalités et Outre-mer doivent disposer d'une doctrine claire : qui décide, qui finance, qui exécute, qui contrôle, qui corrige.

Coordination avec les citoyens :

Le citoyen n'est pas seulement usager. Il est témoin, bénéficiaire, alerteur, contribuable, victime possible, acteur de responsabilité et garant démocratique indirect. Le ministère n°3 doit donc produire des outils lisibles, pas des tableaux incompréhensibles.

17. DÉPENDANCES**Dépendances fortes :**

- Justice (via le Contrat de Performance)

- Budget
- Numérique
- Éducation
- Santé
- Armée
- Travail
- Logement
- Écologie productive
- Retraite

Dépendances moyennes :

- Agriculture
- Communications/Mobilités
- Commerce/PME
- Patrimoine
- Culture/Information/Jeunesse
- Mer/Pêches/Outre-mer
- Handicap
- Natalité

Dépendances juridiques :

- constitutionnalité des réformes
- droit des étrangers
- droit de la nationalité
- droit pénal
- procédure pénale
- libertés publiques
- droit des collectivités
- droit européen
- protection des données
- droit de la vidéoprotection
- encadrement de l'IA
- droits acquis et pensions
- proportionnalité des contrôles
- droit des déchets
- droit du travail
- droit des peines (gradation)
- contrôle des fichiers
- droit des autorités indépendantes
- droit de la preuve
- droit de la non-discrimination

- droit au recours
- droit au respect de la vie privée
- séparation des pouvoirs
- libre administration des collectivités (respectée via le mandat de gestion mutualisée)
- droit des marchés publics

Dépendances techniques :

- systèmes d'information unifiés
- identité administrative fiable
- interopérabilité entre préfectures, justice, forces de sécurité, collectivités, caisses publiques
- tableaux de bord
- traçabilité
- outils de lutte antifraude
- cartographie territoriale
- protection civile
- outils de simulation
- réseau de caméras
- cybersécurité des flux vidéo
- opérateurs habilités
- stockage sécurisé
- audits algorithmiques
- contrôle d'accès aux déchetteries
- capteurs
- plateformes de recrutement
- vérification des 1 000 heures déclarées
- outils de transmission Justice
- outils de recouvrement
- outils de confiscation
- outils de suivi des délais
- outils de recours
- outils d'audit anti-biais
- outils de publication agrégée
- outils d'accessibilité pour handicap et illettrisme
- outils de protection des lanceurs d'alerte

Dépendances humaines :

- formation massive
- recrutement
- soutien psychologique
- mutation culturelle des services
- confiance des citoyens

- adhésion des maires
- adhésion des forces de l'ordre
- capacité des magistrats
- acceptation progressive des mandats de gestion mutualisée
- clarté du discours sur la régularisation
- acceptabilité de la suppression des cumuls abusifs
- acceptabilité démocratique de la vidéoprotection intelligente
- acceptabilité des sanctions graduées contre dépôts sauvages
- acceptabilité de la détection ciblée (avec double contrôle)
- formation agents de déchetterie
- formation des greffiers et référents judiciaires
- formation discrimination zéro
- capacité d'accueil des guichets
- capacité à corriger les erreurs sans humilier les agents
- capacité à protéger les agents sans couvrir les abus
- capacité à expliquer au peuple les finalités réelles

Dépendances budgétaires :

- capacité à récupérer réellement des sommes
- capacité à réduire les doublons
- capacité à éviter les marchés technologiques inutiles
- capacité à financer les moyens judiciaires associés (via le Contrat de Performance)
- capacité à financer la formation
- capacité à protéger les petites retraites tout en corrigeant les cumuls abusifs
- capacité à maintenir les dispositifs utiles et arrêter ceux qui ne prouvent pas leur utilité

Dépendances démocratiques :

- contrôle parlementaire
- contrôle juridictionnel
- autorité indépendante

· CNIL

- Défenseur des droits
- publication publique
- revue quinquennale
- recours citoyens
- presse libre
- associations de victimes
- maires
- citoyens tirés au sort pour avis consultatif sans accès aux données nominatives sensibles

- droits d'opposition citoyens

La dépendance principale est la confiance.

Si les Français croient que la Peuplice est une police politique, la réforme échoue. S'ils comprennent qu'elle protège la loi contre les consignes politiques variables, elle gagne.

Si les Français croient que les caméras servent à les espionner, la réforme échoue. S'ils comprennent qu'elles servent à protéger juridiquement le peuple contre les agresseurs, voleurs, pollueurs, dégradeurs, pédophiles, incendiaires et trafiquants, elle gagne.

Si les Français croient que l'IA va décider seule, la réforme échoue. S'ils comprennent que l'IA alerte, que l'humain vérifie et que la Justice décide, elle gagne.

Si les maires croient qu'on supprime leurs villages, la réforme échoue. S'ils comprennent qu'on leur donne des moyens via le mandat de gestion mutualisée, elle gagne.

Si les étrangers régularisables croient qu'on les piège, la réforme échoue. S'ils comprennent qu'on les sort de l'ombre, elle gagne.

Si les retraités modestes croient qu'on les attaque, la réforme échoue. S'ils comprennent qu'on protège leur dignité contre les abus du haut, elle gagne.

Si les Français croient que les peines fermes contre dépôts sauvages sont une brutalité aveugle, la réforme est attaquée. S'ils comprennent que la gradation des sanctions vise d'abord la réparation et que la récidive seule justifie la peine ferme, elle gagne.

Si la Justice n'a pas les moyens d'absorber les dossiers, la réforme perd en crédibilité. Si l'Intérieur et la Justice avancent ensemble via le Contrat de Performance, la preuve devient sanction, la sanction devient exécution, et l'exécution restaure l'autorité.

Si les citoyens pensent que discrimination zéro est une formule de plus, la confiance ne revient pas. S'ils voient que les discriminations de guichet, de contrôle, de délai, de dossier ou d'algorithme sont tracées, instruites, sanctionnées et réparées, l'autorité redevient respectable.

Dépendance doctrinale finale :

Le ministère n°3 doit toujours tenir ensemble quatre forces :

- protection
- exécution
- probité
- contrôle démocratique

S'il protège sans contrôler, il devient suspect. S'il contrôle sans protéger, il devient administratif. S'il sanctionne sans preuve, il devient injuste. S'il prouve sans Justice, il devient impuissant. S'il régularise sans cadre, il devient flou. S'il ferme sans dignité, il devient brutal. S'il simplifie sans préserver les villages, il devient destructeur. S'il parle de même loi partout sans combattre les discriminations, il devient contradictoire.

La réussite dépend donc d'une ligne simple : protéger les honnêtes, frapper les abus, préserver les libertés, publier les preuves, corriger les erreurs et faire appliquer la même loi partout, tout le temps, pour tous.

18. PUBLICS CONCERNÉS

Le ministère n°3 concerne tout le monde, parce qu'il touche à la sécurité quotidienne, aux démarches administratives, à l'égalité devant la loi, à la protection des territoires, à la présence de l'État, à la preuve juridique, aux crises, aux communes, aux guichets, à la nationalité, au séjour, à la probité publique et à l'exécution des décisions.

Mais tous les publics ne sont pas concernés de la même manière. Certains sont protégés immédiatement. Certains gagnent à moyen terme par la reconstruction des moyens publics. Certains doivent s'adapter. Certains perdent des privilèges ou des angles morts. Certains deviennent des adversaires assumés de la réforme, non parce qu'ils appartiennent à une catégorie humaine, mais parce qu'ils vivent de l'abus, de l'impunité, de la captation ou de l'exploitation.

Gagnants immédiats :

- familles
- commerçants
- travailleurs
- enseignants
- soignants
- élus locaux honnêtes
- policiers
- gendarmes
- pompiers
- agents publics de terrain
- agents de déchetterie
- agents techniques
- petites communes (via le mandat de gestion mutualisée)
- quartiers populaires honnêtes
- villages isolés
- victimes
- personnes en attente de démarches
- personnes âgées
- enfants
- personnes handicapées
- étrangers ayant travaillé au moins 1 000 heures déclarées avant 2027
- étrangers maîtrisant le français mais coincés dans l'ombre administrative
- travailleurs étrangers exploités par l'absence de statut clair
- Français naturalisés traités symboliquement comme des Français de seconde zone
- jeunes de plus de 21 ans cherchant une fonction locale utile
- retraités modestes protégés
- contribuables lassés de financer les abus
- communes victimes de dépôts sauvages
- exploitants agricoles victimes de vols ou intrusions
- commerces exposés aux dégradations
- usagers des transports et gares
- magistrats et greffiers lorsque les moyens associés sont réellement financés (via le Contrat de Performance)
- citoyens victimes de discriminations de guichet, de contrôle, de délai ou de traitement administratif

Gagnants à moyen terme :

- territoires ruraux
- communes en mandat de gestion mutualisée
- communes historiques préservées
- intercommunalités mieux structurées
- préfectures d'exécution
- PME locales
- agriculteurs
- artisans
- associations utiles
- services publics de proximité
- forces de protection mieux formées
- administrations locales professionnalisées
- collectivités réduisant les coûts de dégradation
- assureurs et services publics bénéficiant de preuves plus claires
- agents publics mieux protégés
- travailleurs étrangers protégés contre l'exploitation
- enfants protégés contre les pédophiles suivis ou condamnés
- territoires mieux équipés en points de tri (avec horaires élargis)
- juridictions recevant des dossiers mieux documentés (via le Contrat de Performance)
- maires moins isolés face aux blocages, aux dépôts sauvages, aux intrusions et aux crises
- citoyens bénéficiant de délais administratifs lisibles

Gagnants à long terme :

- État
- peuple français
- cohésion nationale
- sécurité quotidienne
- confiance publique
- finances publiques
- territoires
- jeunesse
- anciens modestes
- système de retraite assaini
- démocratie locale clarifiée
- France administrative réconciliée avec le peuple
- espaces publics plus respectés
- biens communs mieux protégés
- environnement local
- France moins exploitable par les réseaux

- France moins coûteuse en réparations inutiles
- Justice mieux alimentée par des preuves propres
- administration plus lisible
- citoyenneté française mieux protégée contre les confusions statistiques
- force publique moins exposée aux instrumentalisations politiques
- technologie publique mieux contrôlée
- libertés publiques mieux défendues parce que les dispositifs sensibles sont contrôlés

Publics protégés par la doctrine discrimination zéro :

- citoyens contrôlés
- usagers de préfecture
- candidats à un titre de séjour
- candidats à la nationalité
- Français naturalisés
- Français nés à l'étranger
- habitants de quartiers populaires
- habitants ruraux
- personnes handicapées
- personnes âgées
- personnes pauvres
- personnes mal logées
- victimes de violences
- étrangers régularisables
- agents publics exposés
- jeunes entrant dans les fonctions publiques locales
- familles confrontées aux démarches administratives
- personnes confrontées à des outils numériques ou algorithmiques
- personnes concernées par la détection ciblée (qui peuvent exercer leur droit d'opposition)

Publics qui doivent s'adapter :

- élus habitués aux postes plus qu'aux fonctions
- administrations redondantes
- prestataires de complexité
- entreprises sous contrôle public
- employeurs exploitant des étrangers
- étrangers refusant tout cadre légal
- services publics attachés aux anciennes lenteurs
- bénéficiaires de cumuls abusifs
- rentes administratives
- personnes habituées à dégrader, voler, polluer ou occuper illégalement les lieux communs sans preuve

- organisateurs de dépôts sauvages
- professionnels pollueurs
- réseaux de pédocriminalité
- fugitifs et récidivistes graves
- opérateurs privés vendant de la surveillance sans contrôle public
- acteurs utilisant les statistiques pour produire du soupçon politique
- administrations refusant de publier leurs délais, erreurs, sanctions et corrections

Perdants assumés :

- mafieux à cols blancs
- grands fraudeurs
- réseaux de corruption
- trafiquants
- marchands de peur
- structures inutiles
- responsables ayant organisé l'impuissance
- employeurs exploitant des travailleurs étrangers
- bénéficiaires de pensions, postes ou avantages publics abusivement empiétés
- pollueurs
- dégradeurs
- voleurs de biens communs
- incendiaires
- auteurs de dépôts sauvages (récidivistes notamment)
- pédophiles condamnés ou suivis qui tenteraient de contourner les interdictions
- trafiquants utilisant l'absence de preuve comme protection
- prestataires captant la vidéoprotection sans souveraineté publique
- agents ou responsables publics qui utiliseraient leur autorité pour discriminer, humilier, bloquer ou favoriser illégalement

La réforme n'est pas une guerre contre des catégories sociales. Elle est une guerre contre les mécanismes qui détruisent la vie commune : fraude, violence, captation, exploitation, pollution, dégradation, impunité, lenteur, discrimination, confusion et abandon.

Formule :

LPE protège les honnêtes, reprend les abus, clarifie les statuts, garde les villages (via le mandat de gestion mutualisée), contrôle les caméras, finance la Justice (via le Contrat de Performance), sanctionne les dégradeurs (avec gradation) et fait appliquer la même loi partout.

19. ENNEMIS STRUCTURELS

Les ennemis structurels ne sont pas des catégories humaines. Ce sont des mécanismes. LPE ne désigne pas des peuples, des origines, des religions, des quartiers ou des métiers comme ennemis. Elle désigne les systèmes qui détruisent l'exécution publique, captent l'argent, affaiblissent les victimes, exploitent les faibles, protègent les puissants et rendent la loi illisible.

Inerties :

- administration de protection de carrière
- syndicats de structures
- élus attachés aux postes plus qu'aux résultats
- bureaucratie des agences
- circuits de validation infinis
- culture du "pas de vague"
- consignes politiques variables
- statistiques confuses
- peur de trancher
- préférence pour la communication
- peur de l'outil caméra
- caméras existantes mal pensées
- IA vendue sans doctrine
- vidéo sans intervention
- preuve sans suite
- territoires laissés sans ingénierie (résolu par le mandat de gestion mutualisée)
- déchetteries laissées sans protection (résolu par les horaires élargis et la gradation des sanctions)
- sécurité sans moyens judiciaires (résolu par le Contrat de Performance)
- sanction sans exécution
- guichets sans délais opposables
- données sans méthode
- contrôles sans traçabilité
- recours sans réponse
- audits sans conséquence
- plans de crise jamais testés
- agents de terrain laissés seuls

Lobbies et réseaux :

- grands groupes captant l'argent public
- cabinets de conseil vivant de la complexité
- réseaux de marchés publics verrouillés
- associations subventionnées sans résultat
- employeurs utilisant la précarité étrangère
- acteurs vivant de l'irrégularité
- fraudeurs sociaux, fiscaux ou documentaires
- bénéficiaires d'avantages publics excessifs
- rentiers de la retraite publique haute
- réseaux criminels
- marchés de la sécurité opaque

- prestataires de vidéoprotection sans souveraineté ni contrôle
- réseaux organisant les dépôts sauvages
- réseaux de recel de matériaux
- réseaux pédocriminels
- marchands de sommeil
- filières de faux documents
- intermédiaires vivant des lenteurs administratives
- prestataires numériques qui vendent de la dépendance publique au lieu de l'utilité réelle

Résistances idéologiques :

- accusation d'autoritarisme
- accusation de police politique
- accusation de Big Brother
- accusation de surveillance généralisée
- accusation de chasse aux étrangers
- accusation de régularisation massive
- accusation de destruction des communes (contredite par le mandat de gestion mutualisée)
- accusation de guerre aux retraités
- accusation de populisme policier
- accusation de centralisation
- accusation d'écologie punitive sur les dépôts sauvages (contredite par la gradation)
- accusation de justice expéditive
- accusation de préférence nationale cachée
- accusation de laxisme migratoire
- accusation de technosurveillance
- accusation de bureaucratie supplémentaire
- accusation de discrimination inversée lorsque l'État sanctionne enfin les abus réels

Réponse doctrinale :

La brutalité réelle, c'est l'État actuel lorsqu'il est faible avec les puissants, dur avec les petits, absent avec les victimes, flou avec les étrangers, injuste avec les Français naturalisés, bavard avec les élus locaux, complaisant avec les cumuls publics abusifs et impuissant face à ceux qui agressent, volent, dégradent, polluent ou trafiquent.

La brutalité réelle, c'est aussi une administration qui fait attendre des mois un dossier simple, mais laisse des captations d'argent public durer des années.

La brutalité réelle, c'est une petite commune à qui l'on demande tout sans ingénierie (résolu par le mandat de gestion mutualisée).

La brutalité réelle, c'est un agent de déchetterie insulté, menacé ou agressé parce que les dépôts sauvages sont traités comme des incivilités (résolu par la gradation des sanctions et les horaires élargis).

La brutalité réelle, c'est un Français naturalisé qu'on continue de renvoyer symboliquement à une origine alors que sa citoyenneté est pleine.

La brutalité réelle, c'est un travailleur étranger déclaré que l'ombre administrative rend exploitable.

La brutalité réelle, c'est un quartier populaire honnête moins protégé mais plus suspecté.

La brutalité réelle, c'est une caméra sans contrôle ou un algorithme sans audit.

La brutalité réelle, c'est une preuve sans juge, une sanction sans exécution, une victime sans réparation.

LPE inverse cette hiérarchie.

- On commence par les gros.
- On protège les honnêtes.
- On clarifie les statuts.
- On garde les villages (via le mandat de gestion mutualisée).
- On spécialise les fonctions.
- On sanctionne les exploiters.
- On protège les petites retraites.
- On supprime les abus du haut.
- On filme pour protéger juridiquement, pas pour fliquer.
- On utilise l'IA pour alerter, pas pour juger.
- On détecte de façon ciblée les dangereux suivis par le droit (avec double contrôle), pas le peuple ordinaire.
- On punit très durement les dépôts sauvages graves (avec gradation).
- On finance les moyens judiciaires nécessaires (via le Contrat de Performance).
- On combat les discriminations d'autorité.
- On applique la même loi partout.

Ennemis structurels prioritaires :

- l'impunité matérielle
- la captation financière
- la confusion statistique
- la lenteur administrative
- la discrimination de guichet
- la consigne politique variable
- la technologie sans contrôle
- la sécurité sans Justice
- la commune sans moyens (résolu par le mandat de gestion mutualisée)
- l'agent exposé sans protection
- la fraude puissante sans restitution
- le travailleur sans statut
- le citoyen sans recours
- le territoire sans preuve
- le bien commun sans défense

Formule :

LPE ne cherche pas des ennemis dans le peuple. LPE combat ce qui empêche le peuple honnête de vivre protégé, respecté et traité à égalité.

20. CONDITIONS DE VICTOIRE

La victoire du ministère n°3 ne se mesure pas à la dureté des discours. Elle se mesure à l'exécution réelle, à la baisse des délais, à la protection des victimes, aux sommes récupérées, aux sites protégés, aux communes renforcées (via le mandat de gestion mutualisée), aux abus sanctionnés, aux discriminations corrigées et à la capacité de la Justice à suivre (via le Contrat de Performance).

Conditions minimales :

- création effective de la doctrine Police nationale refondée / Peuplice
- garanties contre la police politique
- doctrine de vidéoprotection intelligente publiée
- garanties contre la surveillance sociale
- doctrine de détection ciblée publiée (avec double contrôle, droit d'opposition, publication trimestrielle)
- autorité indépendante installée
- premiers grands dossiers de restitution
- Contrat de Performance Intérieur-Justice signé
- premiers moyens judiciaires associés
- premiers délais couperets appliqués
- premières préfectures d'exécution
- premiers guichets territoriaux uniques
- premiers mandats de gestion mutualisée volontaires
- premiers plans catastrophe testés
- premières cartes de séjour 10 ans par 1 000 heures déclarées
- publication de la fourchette bénéficiaires
- premières sanctions d'employeurs exploiters
- premiers contrôles de cumuls publics abusifs
- première clarification statistique nationalité / immigration
- premiers sites sensibles protégés
- premières formations agents déchetterie
- premières sanctions selon la gradation pour dépôts sauvages (1ère fois : amende + TIG)
- premières baisses mesurées de dépôts sauvages, intrusions et dégradations
- première revue annuelle des coûts et retours (ROI)
- première publication des abus d'accès aux images sanctionnés
- première publication des taux de faux positifs IA
- première publication des discriminations signalées, instruites, corrigées, sanctionnées et réparées
- premiers audits anti-biais des outils numériques et algorithmiques
- premiers recours citoyens traités dans un délai opposable

- premier droit d'opposition exercé par un citoyen concerné par la détection ciblée

Goulots d'étranglement :

- formation des agents
- saturation judiciaire (résolu par le Contrat de Performance)
- résistance locale
- interopérabilité numérique
- pression médiatique
- résistance des réseaux installés
- capacité à prouver les fraudes
- peur des maires (à rassurer par le mandat de gestion mutualisée)
- confusion sur la régularisation
- peur des retraités modestes
- recrutement des jeunes en fonctions publiques locales
- acceptabilité des caméras
- qualité des algorithmes
- risque de faux positifs
- risque d'abus d'accès aux images
- risque de dérive sur la détection ciblée (résolu par le double contrôle et le droit d'opposition)
- capacité à appliquer réellement les sanctions selon la gradation
- capacité budgétaire
- charge Justice (résolu par le Contrat de Performance)
- formation des agents techniques
- difficulté à distinguer donnée officielle, projection et hypothèse
- tentation de communication au lieu de preuve
- résistance des structures redondantes
- risque de contentieux constitutionnel ou européen
- risque de fracture entre métropoles, ruralité et Outre-mer
- risque de discours public caricatural sur Peuplice, caméras, régularisation ou communes

Conditions de réussite opérationnelle :

- chaîne Intérieur-Justice construite avant l'explosion des dossiers (via le Contrat de Performance)
- guichets simplifiés avant annonces massives
- formation des agents avant sanctions internes
- contrôle indépendant avant extension des caméras
- audit IA avant généralisation
- cartographie des sites sensibles avant déploiement
- données sources avant projection
- revue quinquennale avant irréversibilité technologique
- protection des petites retraites avant contrôle des rentes
- préservation des communes historiques avant consolidation (via le mandat de gestion mutualisée)

- publication des garanties avant attaques médiatiques
- droit au recours avant durcissement des dispositifs

Conditions de réussite démocratique :

- la Peuplice doit être comprise comme une doctrine de loi constante, pas comme une police d'opinion
- la vidéoprotection doit être comprise comme un outil de protection juridique, pas comme une surveillance sociale
- la détection ciblée doit rester limitée aux personnes juridiquement dangereuses (avec double contrôle)
- la régularisation par 1 000 heures déclarées doit être comprise comme une sortie de l'ombre par le travail réel, pas comme une nationalité automatique
- la consolidation communale doit être comprise comme une fin de l'impuissance, pas comme une suppression des villages (via le mandat de gestion mutualisée)
- la lutte contre les cumuls abusifs doit être comprise comme une protection des petites retraites, pas comme une guerre aux anciens
- les peines fermes possibles contre dépôts sauvages graves doivent être comprises comme une défense du territoire, pas comme une brutalité aveugle (via la gradation)
- la discrimination zéro doit être comprise comme une condition de l'autorité, pas comme un supplément moral

Preuve populaire :

Le citoyen voit que les grands fraudeurs tombent, que les trafiquants reculent, que les dossiers avancent, que les maires sont aidés, que les Français naturalisés sont respectés, que les travailleurs déclarés sortent de l'ombre, que les employeurs exploités sont sanctionnés, que les cumuls publics abusifs sont coupés, que les petites retraites sont protégées, que les déchetteries ne sont plus pillées (horaires élargis), que les dépôts sauvages reculent (gradation des sanctions), que les écoles sont mieux protégées, que les pédophiles condamnés ou suivis ne peuvent plus circuler dans l'angle mort du système, que la Justice suit parce qu'elle a reçu les moyens associés (via le Contrat de Performance), que la loi est enfin la même partout.

Preuve démocratique :

Le citoyen voit aussi que les caméras sont contrôlées, que l'IA ne décide pas seule, que les abus d'accès sont sanctionnés, que les faux positifs sont publiés, que les discriminations de guichet sont corrigées, que les recours existent, que les données sont classées selon leur statut, que les dispositifs inefficaces peuvent être arrêtés, et qu'il peut exercer un droit d'opposition s'il figure dans une base de détection ciblée.

La victoire politique vient du moment où le peuple honnête se dit :

"L'État est revenu, mais cette fois il commence par le haut et protège vraiment le terrain."

La victoire institutionnelle vient du moment où les agents se disent :

"On nous demande enfin d'exécuter des missions utiles, avec des règles claires, des moyens réels et une protection loyale."

La victoire territoriale vient du moment où les maires se disent :

"Nos villages ne disparaissent pas. Notre solitude disparaît."

La victoire démocratique vient du moment où les citoyens se disent :

"L'autorité est ferme, mais elle n'est pas aveugle. Elle est contrôlée, prouvée, corrigible et la même pour tous."

21. COÛT POLITIQUE

Le coût politique du ministère n°3 est élevé, parce qu'il touche à des sujets inflammables : police, caméras, IA, étrangers, nationalité, communes, retraites, fraude, dépôts sauvages, Justice, données, discriminations et rapport entre État et peuple.

Mais l'absence de réforme coûte déjà plus cher : abandon des victimes, délais interminables, dégradations, incendies, dépôts sauvages, fraudes puissantes, cumuls abusifs, exploitation étrangère, communes impuissantes, agents épuisés, Justice saturée, défiance populaire et sentiment que la loi ne s'applique pas de la même manière selon la puissance sociale.

Coût médiatique :

- accusations de dérive autoritaire
- accusations de police politique
- accusations de Big Brother
- accusations de surveillance généralisée
- accusations de reconnaissance faciale déguisée
- accusations de populisme
- accusations de guerre aux élus locaux
- accusations de régularisation massive
- accusations de laxisme migratoire
- accusations de préférence francophone
- accusations de guerre aux retraités
- accusations de centralisation
- accusations de contrôle social
- accusations de pénalisation excessive des dépôts sauvages (contredite par la gradation)
- accusations de coûts massifs
- accusations de technocratie sécuritaire
- accusations de discrimination inversée
- accusations de fichage
- accusations de confusion entre protection et surveillance

Coût institutionnel :

- affrontement avec les réseaux installés
- résistance des baronnies locales
- résistance des intérêts économiques captant l'argent public
- résistance des administrations redondantes
- résistance des bénéficiaires de cumuls
- résistance des prestataires
- résistance possible de certaines caisses ou régimes
- résistance des acteurs qui profitent de l'absence de preuve
- débat juridique intense sur la vidéoprotection intelligente

- débat juridique intense sur la détection ciblée (avec double contrôle)
- débat juridique sur la carte de séjour 10 ans immédiate
- débat juridique sur la gradation des sanctions pour dépôts sauvages
- débat budgétaire sur les moyens judiciaires (via le Contrat de Performance)
- débat sur le mandat de gestion mutualisée des communes
- débat sur le rôle des préfetures d'exécution
- débat sur la publication des discriminations et abus d'autorité
- débat sur l'audit des algorithmes publics
- débat sur le droit d'opposition des citoyens

Coût budgétaire (coût maîtrisé, retour sur investissement) :

Scénario minimum : 6 à 9 Md€ sur 5 ans.

Scénario central : 10 à 15 Md€ sur 5 ans.

Scénario décennal haut : 20 à 30 Md€ sur 10 ans.

Ces montants sont à auditer et à répartir entre sécurité intérieure, vidéoprotection, protection civile, préfetures d'exécution, guichets uniques, Justice associée (via le Contrat de Performance), déchetteries (avec horaires élargis), formation, Brigade de restitution, systèmes numériques, communes (via le mandat de gestion mutualisée), soutien psychologique, audits algorithmiques, recours citoyens et contrôle anti-discrimination.

Retours attendus :

- sommes récupérées
- coûts évités
- fraudes réduites
- dégradations réduites
- dépôts sauvages réduits
- délais réduits
- recouvrement augmenté
- assurances publiques et locales allégées
- marchés publics assainis
- réparation territoriale
- confiance restaurée
- activité locale débloquée
- contentieux évités par des procédures plus claires
- abus administratifs corrigés plus tôt
- meilleure productivité des agents
- meilleure protection des victimes
- meilleure transmission à la Justice

Gain long terme :

- retour de la confiance dans l'État
- baisse du sentiment d'abandon

- sécurité réelle
- argent public récupéré
- administration lisible
- cohésion nationale renforcée
- communes mieux armées (via le mandat de gestion mutualisée)
- étrangers moins exploitables
- Français naturalisés pleinement reconnus
- petites retraites protégées
- abus publics réduits
- protection civile renforcée
- déchetteries protégées (horaires élargis)
- écoles protégées
- agents publics mieux protégés
- dissuasion accrue
- preuve juridique renforcée
- interventions plus rapides
- territoires plus propres
- réduction des coûts de dégradation
- réduction des dépôts sauvages (gradation)
- clarification du séjour et de la nationalité
- technologie publique mieux acceptée car mieux contrôlée
- autorité publique plus légitime parce qu'elle combat aussi ses propres abus

Coût politique assumé :

Oui, l'ordre public réel coûte. Oui, la protection des sites sensibles coûte.

Oui, la formation des agents coûte. Oui, les moyens judiciaires coûtent (via le Contrat de Performance).

Oui, la protection civile coûte. Oui, les guichets efficaces coûtent.

Oui, l'audit des algorithmes coûte. Oui, la lutte contre les discriminations administratives coûte.

Mais le désordre coûte déjà :

- fraudes
- dégradations
- dépôts sauvages
- incendies
- délais
- réparations
- assurances
- projets bloqués
- victimes non réparées
- agents épuisés
- communes paralysées

- contentieux
- perte de confiance
- économie grise
- exploitation
- marchés truqués
- rentes publiques abusives

Formule de débat :

Nous ne demandons pas au peuple de payer encore. Nous allons d'abord chercher l'argent chez ceux qui l'ont pris, capté, fraudé, cumulé, pollué, dégradé ou bloqué. Et nous investissons pour que chaque euro dépensé rapporte 1,5 euro d'économies à moyen terme.

Formule retraite :

Une retraite digne, oui. Une retraite qui pollue l'économie du pays, non.

Formule immigration :

Donner une carte de séjour claire à ceux qui ont déjà travaillé 1 000 heures déclarées, ce n'est pas du laxisme. C'est reconnaître le travail réel, retirer du pouvoir aux exploiters et sortir de l'hypocrisie administrative.

Formule communes :

Nous ne supprimons pas les villages. Nous supprimons leur impuissance (via le mandat de gestion mutualisée).

Formule vidéoprotection :

Nous ne mettons pas des caméras pour surveiller le peuple. Nous les mettons pour protéger juridiquement le peuple.

Formule IA :

L'IA ne juge pas. Elle alerte. L'humain vérifie. La Justice décide.

Formule dépôts sauvages :

Première fois : amende + nettoyage obligatoire. **Récidive :** peine ferme possible + confiscation du véhicule. La France n'est pas une poubelle.

Formule discrimination zéro :

Une autorité qui discrimine n'est pas forte. Elle est injuste. La vraie fermeté vise les faits, jamais les identités.

22. IRRÉVERSIBILITÉ

L'irréversibilité ne doit pas venir d'un verrouillage autoritaire. Elle doit venir d'une preuve populaire : quand les citoyens voient que l'État fonctionne mieux, protège mieux, récupère l'argent volé, corrige ses abus, respecte les villages (via le mandat de gestion mutualisée), protège les agents, contrôle les caméras, sanctionne les dégradeurs (avec gradation) et traite les victimes, ils ne veulent plus revenir à l'impuissance précédente.

Devient irréversible en année 1 :

- doctrine Police nationale refondée

- garantie anti-police politique
- doctrine vidéoprotection intelligente
- garantie anti-surveillance sociale
- doctrine détection ciblée (avec double contrôle)
- autorité indépendante
- Brigade nationale de restitution
- Contrat de Performance Intérieur-Justice
- préfectures d'exécution expérimentales
- chantier statistiques nationalité / immigration
- carte de séjour 10 ans / 1 000 heures déclarées
- chantier cumuls publics abusifs
- protection des communes historiques (via le mandat de gestion mutualisée)
- plan protection civile
- premiers sites sensibles protégés
- maillage déchetteries / points de tri
- cadre de gradation des sanctions pour dépôts sauvages
- cadre des horaires élargis des déchetteries
- formation agents de déchetterie
- fourchette budgétaire publique
- module discrimination zéro
- premiers audits algorithmiques
- premiers délais administratifs publiés
- premier canal de recours contre abus de contrôle, de guichet ou d'accès aux images
- droit d'opposition des citoyens

Devient irréversible en année 2 :

- premiers dossiers de restitution
- premières fonctions communales mutualisées (via le mandat de gestion mutualisée)
- premiers jeunes de plus de 21 ans intégrés localement
- premières cartes de séjour 10 ans délivrées
- premières sanctions employeurs
- premiers cumuls abusifs supprimés
- premiers résultats de délais
- premiers plans catastrophe testés
- premières alertes IA vérifiées
- premières baisses de dégradations ou dépôts sauvages sur sites protégés
- **premières sanctions selon la gradation (1ère fois : amende + TIG)**
- premiers moyens judiciaires associés (via le Contrat de Performance)
- premiers rapports de l'autorité indépendante
- premières discriminations administratives corrigées

- premiers abus d'accès aux images sanctionnés
- premiers outils numériques corrigés ou suspendus
- premiers rapports publics sur faux positifs et corrections
- premiers droits d'opposition exercés

Doit être sanctuarisé :

- égalité devant la loi
- indépendance de la force publique face aux consignes politiques variables
- protection des communes historiques (via le mandat de gestion mutualisée)
- mairies annexes
- droit au contrôle démocratique
- coordination avec la Justice (via le Contrat de Performance)
- contradictoire
- protection des petites retraites
- suppression des cumuls abusifs
- statut plein des Français naturalisés
- régularisation claire par travail déclaré
- sanction des employeurs exploiters
- protection des victimes
- protection des enfants face aux pédophiles condamnés ou suivis
- droit des citoyens à un délai
- vidéoprotection limitée à la protection juridique du peuple
- interdiction du scoring citoyen
- interdiction de la reconnaissance généralisée
- interdiction de la surveillance politique
- interdiction de la sanction automatique par IA
- traçabilité de tout accès aux images
- durée de conservation limitée
- sanction des abus
- maillage territorial des points de tri (avec horaires élargis)
- gradation des sanctions pour dépôts sauvages
- revue quinquennale
- discrimination zéro dans les contrôles, guichets, procédures et outils numériques
- publication agrégée des erreurs, abus, corrections et sanctions
- double contrôle pour la détection ciblée
- droit d'opposition citoyen
- publication trimestrielle des usages de détection ciblée

Le 2 de chaque mois :**Publication ou consultation des grands flux d'exécution intérieure :**

- délais
- sites protégés
- abus sanctionnés
- sommes récupérées
- dossiers transmis
- coûts
- retours (ROI)
- alertes vérifiées
- faux positifs
- corrections
- discriminations signalées et traitées dans les limites du droit
- recours citoyens
- audits
- suspensions
- moyens Justice associés (via le Contrat de Performance)
- droits d'opposition exercés
- usages de détection ciblée (publication trimestrielle)

Cette publication du 2 de chaque mois s'inscrit dans la loi institutionnelle LPE de transparence civique des flux. Elle doit être lisible, non propagandiste, séparant données officielles, données calculées, projections et éléments à auditer.

Verrou culturel :

Quand le peuple voit que l'État frappe enfin les puissants fraudeurs, protège les honnêtes, respecte les Français naturalisés, sort les travailleurs de l'ombre, garde les villages (via le mandat de gestion mutualisée), coupe les abus du haut, protège les enfants, protège les agents, empêche les dépôts sauvages (via la gradation et les horaires élargis), et rend visible la preuve contre ceux qui agressent, volent, polluent, dégradent ou trafiquent, il ne veut plus revenir à l'impuissance précédente.

Quand le peuple voit aussi que les caméras sont contrôlées, que l'IA ne juge pas, que les abus sont sanctionnés, que les discriminations sont corrigées, que les erreurs publiques sont publiées, et qu'il peut exercer un droit d'opposition s'il est concerné par la détection ciblée, il comprend que l'autorité peut revenir sans devenir arbitraire.

L'irréversibilité LPE n'est donc pas : "on verrouille pour que personne ne puisse changer".

L'irréversibilité LPE, c'est : "on prouve tellement l'utilité que le retour à l'impuissance devient politiquement impossible".

Formule :

Ce qui devient irréversible, ce n'est pas un pouvoir. C'est une preuve.

23. PROFIL DU MINISTRE / COMMANDANT

Le ministre doit être un bâtisseur d'ordre, calme, ferme, populaire, juridiquement solide, obsédé par l'exécution.

Il doit parler aux forces de terrain, aux maires, aux magistrats, aux préfets, aux victimes, aux citoyens, aux étrangers régularisables, aux retraités modestes, aux jeunes de plus de 21 ans, aux agents publics et aux territoires sans mépris.

Il doit être capable d'entrer dans un commissariat, une brigade, une préfecture, une déchetterie, une mairie rurale, un tribunal, une cellule de crise, une exploitation agricole, une école protégée, un centre de supervision vidéo, un service de naturalisation, un guichet saturé ou un quartier populaire honnête sans réciter des éléments de langage.

Il doit être l'inverse du ministre de plateau.

Profil attendu :

- autorité calme
- sens de l'État
- respect de la loi
- culture territoriale
- respect des communes (et du mandat de gestion mutualisée)
- connaissance police/gendarmerie
- connaissance des préfectures
- connaissance de la Justice (et du Contrat de Performance)
- capacité à affronter les grands fraudeurs
- sens de la probité
- respect des Français naturalisés
- lucidité sur l'immigration
- fermeté contre l'exploitation
- protection des petites retraites
- courage face aux cumuls publics abusifs
- compréhension des libertés publiques
- capacité à encadrer la vidéoprotection intelligente
- capacité à encadrer la détection ciblée (avec double contrôle)
- refus du flicage
- obsession de la preuve juridique
- obsession de l'exécution
- compréhension des dépôts sauvages comme atteinte au territoire (et de la gradation des sanctions)
- capacité à être dur sans être illégal
- capacité à financer les moyens associés (via le Contrat de Performance)
- refus absolu des discriminations
- capacité à expliquer les chiffres sans les manipuler
- capacité à corriger un dispositif qui ne fonctionne pas
- capacité à protéger les agents sans couvrir les abus

- capacité à défendre les libertés publiques sans abandonner les victimes
- capacité à tenir face aux paniques médiatiques
- respect du droit d'opposition des citoyens

Ce qu'il ne doit surtout pas être :

- un ministre de plateau télé
- un technocrate de cabinet
- un idéologue sécuritaire
- un communicant qui utilise la police comme décor
- un ministre qui confond fermeté et brutalité
- un ministre qui confond nationalité et origine
- un ministre qui confond carte de séjour et nationalité
- un ministre qui confond régularisation digne et laxisme
- un ministre qui attaque les petites retraites au lieu des abus du haut
- un ministre fasciné par les caméras
- un ministre incapable de distinguer protection juridique et surveillance sociale
- un ministre qui promet des peines sans moyens judiciaires
- un ministre qui laisse les dépôts sauvages être traités comme de simples incivilités (sans gradation)
- un ministre qui laisse les prestataires privés capturer les données publiques
- un ministre qui confond suspicion et preuve
- un ministre qui refuse de publier les erreurs
- un ministre qui tolère la discrimination d'autorité
- un ministre qui joue les villages contre l'État ou l'État contre les villages
- un ministre qui ignorerait le droit d'opposition des citoyens

Indicateurs de réussite :

- sommes récupérées
- délais divisés
- dossiers exécutés
- effectifs stabilisés
- satisfaction des maires
- satisfaction des citoyens honnêtes
- baisse des abus publics
- cartes de séjour par travail déclaré traitées
- employeurs exploités sanctionnés
- communes renforcées (via le mandat de gestion mutualisée)
- petites retraites protégées
- baisse des dépôts sauvages (via la gradation et les horaires élargis)
- baisse des intrusions
- baisse des dégradations
- alertes IA vérifiées

- abus sanctionnés
- peines dépôts sauvages appliquées selon la gradation
- absence de dérive de surveillance
- moyens judiciaires associés (via le Contrat de Performance)
- coût réel maîtrisé
- retour net publié (ROI)
- faux positifs publiés et corrigés
- discriminations signalées et traitées
- écarts de délais réduits
- agents de terrain mieux protégés
- victimes mieux accompagnées
- recours citoyens effectivement instruits
- droits d'opposition exercés et respectés

Phrase de commandement :

La force publique n'appartient pas aux plateaux télé, aux carrières politiques ou aux paniques médiatiques. Elle appartient à la loi, au peuple et à la République.

Phrase de vidéoprotection :

La caméra protège, l'IA alerte, l'humain vérifie, la Justice décide.

Phrase de probité :

Sans pitié pour les faits. Irréprochable sur le droit.

Phrase de discrimination zéro :

La fermeté d'État n'a pas besoin d'humilier. Elle a besoin de preuves, de règles et de courage.

Phrase de gradation :

Première fois : amende + nettoyage. Récidive : peine ferme possible + confiscation. La France n'est pas une poubelle.

Phrase de mandat de gestion mutualisée :

On ne supprime pas les villages. On supprime leur impuissance.

24. TABLEAU DE BORD PUBLIC

Le tableau de bord du ministère n°3 est public, territorial, trimestriel et lisible.

Il ne doit pas être un outil de propagande. Il doit être un outil de preuve, de correction et de contrôle démocratique. Il doit permettre au peuple de voir ce qui progresse, ce qui bloque, ce qui coûte, ce qui rapporte, ce qui échoue, ce qui est corrigé et ce qui doit être arrêté.

Le tableau de bord suit :

- délais administratifs par territoire
- nombre de dossiers débloqués par les préfetures d'exécution
- nombre de communes accompagnées (via le mandat de gestion mutualisée)

- nombre de communes de moins de 1 000 habitants en mandat de gestion mutualisée
- nombre de communes historiques conservant identité et mairie annexe
- nombre de fonctions mutualisées
- satisfaction des maires
- satisfaction des citoyens
- sommes récupérées sur fraude, corruption, captation et marchés truqués
- montants récupérés sur avantages indus
- cumuls publics abusifs supprimés ou plafonnés
- cumuls de postes publics et politiques supprimés
- petites retraites protégées
- **minimum retraite** : 1 000 / 1 100 / 1 200 selon année de mandat
- effectifs formés de la Police nationale refondée
- nombre de policiers et gendarmes bénéficiant de soutien psychologique
- nombre de sites sensibles protégés
- nombre d'alertes IA vérifiées
- taux de faux positifs
- temps moyen d'intervention après alerte
- nombre de consultations d'images
- nombre d'abus d'accès sanctionnés
- durée moyenne de conservation des images
- nombre de détections ciblées autorisées (avec double contrôle)
- nombre de détections ciblées vérifiées
- nombre de droits d'opposition exercés
- publication trimestrielle des usages de détection ciblée
- nombre d'audits de l'autorité indépendante
- baisse des dépôts sauvages
- **nombre de sanctions selon la gradation (1ère fois : amende + TIG ; récidive : peine ferme)**
- baisse des intrusions
- baisse des vols sur sites protégés
- baisse des incendies et dégradations
- nombre de cartes de séjour 10 ans par 1 000 heures déclarées
- fourchette estimée puis bénéficiaires réels
- nombre de procédures de régularisation traitées
- nombre de personnes régularisées selon cadre clair
- nombre d'employeurs sanctionnés pour exploitation ou absence de logement
- nombre de visas temporaires parents
- nombre d'exceptions humanitaires parents
- nombre de plans catastrophe testés
- temps de réponse en protection civile

- nombre de jeunes de plus de 21 ans intégrés dans les fonctions publiques locales
- nombre d'agents de déchetterie formés
- nombre d'agressions d'agents de déchetterie
- évolution des dépôts sauvages après extension des horaires des déchetteries
- charge transmise à la Justice
- moyens judiciaires associés (via le Contrat de Performance)
- coût public engagé
- sommes récupérées
- coûts évités
- retour net estimé (ROI)
- nombre de recours citoyens déposés
- nombre de recours instruits
- nombre de recours aboutis
- nombre de discriminations signalées
- nombre de discriminations constatées
- nombre de discriminations corrigées
- nombre de sanctions liées à une discrimination d'autorité
- nombre de réparations accordées
- écarts de délais entre territoires
- écarts de délais entre publics
- audits anti-biais réalisés
- outils algorithmiques corrigés ou suspendus
- formations discrimination zéro réalisées
- taux d'accessibilité des guichets pour personnes handicapées
- taux de démarches simplifiées accessibles aux personnes éloignées du numérique

Le tableau de bord doit distinguer :

- données officielles brutes
- données calculées
- données à auditer
- ordres de grandeur à vérifier
- projections programme
- données à actualiser
- données non publiables nominativement mais publiables sous forme agrégée

Il ne sert pas à fabriquer de la propagande. Il sert à prouver.

Il doit être lisible à trois niveaux :

- **niveau citoyen** : phrases simples, graphiques clairs, délais, résultats, recours
- **niveau élu local** : territoire, dossiers, blocages, financement, sites, risques
- **niveau expert** : méthode, source, périmètre, limites, données, formule de calcul

Règle de publication :**Chaque donnée sensible doit indiquer :**

- source
- année
- périmètre
- définition
- méthode
- statut
- limite
- responsable
- date de mise à jour
- éventuelle marge d'erreur
- niveau de publicité possible

Règle sur les données sensibles :

Les données liées aux personnes recherchées, condamnées, suivies, aux étrangers régularisables, aux discriminations, aux recours, aux images et à la détection ciblée ne doivent jamais être publiées d'une façon permettant l'identification illégitime d'une personne, d'une victime, d'un agent, d'un mineur, d'une procédure ou d'une enquête.

Règle anti-propagande :

Un chiffre qui baisse ne suffit pas à prouver une réussite s'il baisse parce que les victimes ne déposent plus plainte. Un chiffre qui monte ne suffit pas à prouver un échec s'il monte parce que la plainte est mieux recueillie. Une alerte IA nombreuse ne suffit pas à prouver l'efficacité si le taux de faux positifs est mauvais. Une caméra installée ne suffit pas à prouver la protection si l'intervention ne suit pas. Une sanction annoncée ne suffit pas à prouver l'autorité si elle n'est pas exécutée. Une régularisation traitée ne suffit pas à prouver la dignité si le guichet reste humiliant. Un mandat de gestion mutualisée ne suffit pas à prouver l'efficacité si l'identité locale est détruite.

Formule :

Un ministère de l'exécution doit publier ses délais, ses résultats, ses erreurs, ses sanctions, ses coûts et ses corrections.

25. RISQUES DE DÉRIVE ET GARDE-FOUS

Risque : Peuplice interprétée comme police politique.

Garde-fou : nom institutionnel officiel, contrôle judiciaire, doctrine écrite, interdiction des consignes politiques illégales, formation, transparence, rôle du Parlement.

Risque : Peuplice utilisée comme slogan de brutalité.

Garde-fou : rappeler que la doctrine vise la loi constante, la protection du peuple, la preuve juridique, la formation et le contrôle démocratique.

Risque : vidéoprotection transformée en surveillance sociale.

Garde-fou : finalités limitées, interdiction de reconnaissance généralisée, interdiction du scoring citoyen, interdiction de surveillance politique, durée de conservation limitée, accès habilités, journalisation, sanctions.

Risque : IA d'alerte utilisée comme juge automatique.

Garde-fou : l'IA alerte seulement ; humain obligatoire ; Justice compétente ; aucune sanction automatique.

Risque : détection ciblée élargie au peuple ordinaire.

Garde-fou : liste fermée, base légale, double contrôle (agent + magistrat), droit d'opposition citoyen, publication trimestrielle, contrôle indépendant, durée limitée, finalité précise, traçabilité, personnes recherchées/condamnées/interdites/pédophiles suivis/récidivistes graves uniquement.

Risque : contrôle indépendant trop faible.

Garde-fou : pouvoir d'audit, suspension, injonction, signalement parquet, rapport public, accès aux journaux, avis obligatoire avant extension.

Risque : régularisation perçue comme appel d'air.

Garde-fou : mesure transitoire jusqu'à 2027, identité, 1 000 heures déclarées, absence de menace grave, vérification rapide, décision administrative encadrée, fourchette de bénéficiaires publiée.

Risque : carte de séjour confondue avec nationalité.

Garde-fou : séparation stricte. Carte de séjour = présence légale. Nationalité = insertion réelle, français, casier compatible, CDI durable ou cinq bilans réussis.

Risque : cinq bilans réussis trop flous.

Garde-fou : critères écrits, commission locale, contrôle préfectoral, recours, interdiction d'évaluer origine, religion ou opinions.

Risque : rapprochement familial mal compris.

Garde-fou : conjoint et enfants sous conditions ; parents en vacances 5 semaines maximum par an ; exception humanitaire strictement bornée.

Risque : consolidation communale perçue comme suppression des villages.

Garde-fou : communes historiques protégées, mairies annexes, noms, traditions, panneaux, fêtes et mémoire conservés via le mandat de gestion mutualisée.

Risque : mandat de gestion mutualisée vécu comme dépossession démocratique.

Garde-fou : progressivité, concertation, maintien des communes historiques, bonus financier, ingénierie gratuite, maintien des lieux symboliques, publication des gains réels, maire et conseil municipal conservés.

Risque : guerre aux retraités.

Garde-fou : petites retraites sanctuarisées, minimum retraite progressif, ciblage des cumuls publics abusifs, progressivité, cadre légal, distinction dignité/rente.

Risque : chasse aux étrangers.

Garde-fou : statut plein des Français naturalisés, régularisation digne, critères publics, refus des discriminations, loi identique pour tous.

Risque : régularisation exploitée par les employeurs abusifs.

Garde-fou : contrôle employeur, obligation logement, contrat réel, droits clairs, sanctions aggravées en cas d'exploitation.

Risque : blocage judiciaire.

Garde-fou : coordination avec ministère n°4 via le Contrat de Performance, moyens judiciaires associés, respect du contradictoire, pas de confusion des pouvoirs.

Risque : chasse bureaucratique interne.

Garde-fou : bouclier RH, redéploiement des agents utiles, audit des fonctions, pas d'humiliation des agents de terrain.

Risque : prestataires privés captant la vidéoprotection.

Garde-fou : données, images, finalités, accès, conservation et sanctions sous contrôle public.

Risque : faux positifs IA.

Garde-fou : taux public, audits, correction des modèles, suspension des dispositifs non fiables.

Risque : discriminations territoriales.

Garde-fou : critères publics de déploiement, priorité aux sites objectivement exposés, contrôle indépendant.

Risque : discriminations de contrôle.

Garde-fou : formation, traçabilité, interdiction des consignes discriminatoires, recours, audit des pratiques, sanction des abus.

Risque : discriminations de guichet.

Garde-fou : délais opposables, motivation des décisions, contrôle des refus implicites, audit des écarts, formation, recours rapide.

Risque : biais algorithmique.

Garde-fou : audit anti-biais, interdiction du scoring citoyen, supervision humaine, publication agrégée, suspension si dérive.

Risque : gradation des sanctions contre dépôts sauvages attaquée comme disproportionnée.

Garde-fou : la peine ferme est réservée à la récidive ou aux cas graves ; critères objectifs ; preuve ; contradictoire ; réparation ; confiscation possible ; TIG en centre de tri ; décision par l'autorité compétente.

Risque : agents de déchetterie exposés à la violence.

Garde-fou : formation conflit, bouton d'alerte, protocole plainte, vidéoprotection, protection juridique, soutien psychologique, horaires élargis pour fluidifier les dépôts.

Risque : coûts incontrôlés.

Garde-fou : scénarios budgétaire, tableau coût/retour (ROI), audit annuel, revue quinquennale, arrêt des dispositifs inefficaces.

Risque : confusion entre données officielles et projections politiques.

Garde-fou : data room avec statuts visibles : OFFICIELLE_BRUTE, CALCULÉE, À AUDITER, ORDRE DE GRANDEUR À VÉRIFIER, PROJECTION_PROGRAMME, À ACTUALISER.

Risque : atteinte aux libertés publiques.

Garde-fou : proportionnalité, nécessité, finalité limitée, contrôle indépendant, recours, juge, Parlement, Défenseur des droits, CNIL, droit d'opposition.

Risque : dérive de communication.

Garde-fou : publication des erreurs, coûts, corrections et dispositifs arrêtés.

Principe général :

La force publique doit être forte contre les faits, humble devant le droit, claire devant le peuple et corrigible par les institutions.

26. ATTAQUES / RÉPONSES

Attaque : vous créez une police politique avec votre Peuplice.

Réponse : non. Le nom institutionnel reste celui d'une Police nationale refondée et d'une Force de protection populaire républicaine. "Peuplice" est une doctrine politique de protection du peuple, pas une force parallèle. Elle applique la loi, pas l'humeur du ministre, ni la peur des caméras.

Attaque : vous voulez politiser la police.

Réponse : c'est exactement l'inverse. Nous voulons sortir la force publique des consignes politiques variables. Mêmes règles partout, tout le temps, pour tous.

Attaque : vos caméras et votre IA, c'est Big Brother.

Réponse : non. L'IA ne note pas les citoyens, ne surveille pas les opinions, ne suit pas les déplacements ordinaires et ne sanctionne jamais seule. Elle détecte des faits matériels : agression, intrusion, incendie, dépôt sauvage, vol, dégradation, accident ou situation de crise. Elle protège juridiquement le peuple.

Attaque : qui contrôle les contrôleurs ?

Réponse : une autorité indépendante avec CNIL, magistrats, Défenseur des droits, Parlement, experts, collectivités et rapports publics. Elle peut auditer, suspendre, signaler au parquet et publier les abus.

Attaque : vous installez la reconnaissance faciale généralisée.

Réponse : non. La reconnaissance généralisée du peuple est interdite. La détection ciblée ne vise que des personnes juridiquement identifiées : recherchées, condamnées pour faits graves, sous mandat, interdites judiciairement, pédophiles condamnés ou suivis, récidivistes graves, danger public établi. Et chaque utilisation est soumise à double contrôle, droit d'opposition et publication trimestrielle.

Attaque : vous voulez surveiller toute la France.

Réponse : nous voulons protéger les lieux sensibles : écoles, déchetteries, gares, bâtiments publics, commerces, exploitations agricoles, transports, sites exposés aux vols, intrusions, incendies et dépôts sauvages. Ce n'est pas la vie privée des Français qui nous intéresse. Ce sont les faits qui détruisent la vie commune.

Attaque : l'IA va condamner automatiquement.

Réponse : jamais. L'IA alerte. Un humain habilité vérifie. La procédure judiciaire reste humaine et contradictoire. Aucune sanction automatique ne peut être prononcée par l'IA.

Attaque : vous êtes durs avec les pauvres et les étrangers.

Réponse : non. Nous commençons par les puissants : fraude massive, corruption, captation d'argent public, marchés truqués, cumuls publics abusifs. Pour les étrangers, nous voulons sortir de l'ombre ceux qui travaillent déjà, respectent la loi et entrent dans un cadre clair.

Attaque : vous régularisez tout le monde.

Réponse : non. La carte de séjour 10 ans transitoire jusqu'à 2027 concerne les personnes qui justifient 1 000 heures de travail déclaré, une identité établie, une absence de menace grave et des documents vérifiés. C'est une sortie de l'ombre par le travail réel.

Attaque : combien de personnes ?

Réponse : l'État publiera une fourchette avant l'application nationale. Base de travail à auditer : 50 000 à 200 000 personnes selon les heures déclarées vérifiables. Ce n'est pas un volume promis. C'est un périmètre à contrôler.

Attaque : vous donnez la nationalité automatiquement.

Réponse : non. Carte de séjour et nationalité sont distinctes. La nationalité exige une insertion plus forte : français, casier compatible, CDI durable ou cinq bilans d'insertion réussis, autonomie et respect du cadre commun.

Attaque : vos cinq bilans sont arbitraires.

Réponse : ils sont écrits, contrôlés, contestables et limités à l'insertion réelle : langue, activité, autonomie, casier, respect des obligations. Ils ne jugent ni origine, ni religion, ni opinion.

Attaque : vous niez l'intégration.

Réponse : nous refusons l'assimilation forcée des personnes. En France, chacun peut être qui il veut tant qu'il respecte les lois. C'est cela notre liberté, notre égalité et notre fraternité.

Attaque : vous dites qu'un naturalisé du matin vaut un Français depuis Clovis.

Réponse : oui. C'est le principe même de la nationalité française. Un Français est un Français. Sinon, il n'y a plus de République, seulement des degrés d'appartenance.

Attaque : vous voulez manipuler les statistiques de l'immigration.

Réponse : non. Nous voulons les rendre plus honnêtes. Un Français né à l'étranger ne doit pas être utilisé politiquement comme s'il était encore étranger. Les statistiques doivent distinguer nationalité, lieu de naissance, parcours migratoire et situation administrative.

Attaque : vous refusez d'expulser les délinquants étrangers.

Réponse : celui qui commet une infraction en France doit payer sa dette devant les lois françaises. L'expulsion ne doit pas devenir une fuite de responsabilité. Peine, réparation, indemnisation et exécution doivent primer.

Attaque : vous empêchez les parents étrangers de rejoindre leurs enfants.

Réponse : nous distinguons famille nucléaire et installation élargie. Conjoint et enfants peuvent rejoindre rapidement sous conditions. Les parents peuvent venir en vacances jusqu'à 5 semaines par an. Une exception humanitaire strictement encadrée existe pour dépendance lourde.

Attaque : vous voulez supprimer les communes.

Réponse : non. Nous gardons les villages, leurs noms, leurs traditions, leurs panneaux, leurs fêtes, leurs mairies annexes et leur identité. Nous proposons un mandat de gestion mutualisée pour leur donner des moyens sans les supprimer.

Attaque : vous voulez supprimer les élus.

Réponse : nous ne menons pas une guerre aux élus locaux. Nous spécialisons les fonctions, mutualisons les moyens et redonnons de la puissance aux territoires. La démocratie locale n'est pas le nombre de fauteuils, c'est la capacité à agir. Le maire et le conseil municipal restent.

Attaque : vous attaquez les retraités.

Réponse : non. Nous protégeons les petites retraites et portons le minimum vers 1 000, puis 1 100, puis 1 200 €. Nous attaquons les cumuls abusifs, les pensions publiques excessives, les postes empilés, les avantages empilés et les situations qui font peser une rente injuste sur l'économie du pays.

Attaque : des peines fermes pour des déchets, c'est excessif.

Réponse : nous proposons une gradation. Première infraction : amende + nettoyage obligatoire (TIG). Récidive ou cas grave : peine ferme possible + confiscation du véhicule. Un dépôt sauvage grave ou répété n'est pas un oubli. C'est une agression contre le territoire, les agents, les communes, les paysages, les sols et les contribuables.

Attaque : vous allez saturer la Justice.

Réponse : chaque vague sécuritaire aura un protocole Intérieur-Justice via le Contrat de Performance Intérieur-Justice : greffiers, audiences, outils de transmission, recouvrement, confiscation et exécution. Un budget proportionnel est fléché vers la Justice. Une preuve sans Justice est inutile.

Attaque : votre réforme coûte trop cher.

Réponse : oui, l'ordre public réel coûte. Mais le désordre coûte déjà : fraudes, dégradations, dépôts sauvages, incendies, délais, réparations, assurances, projets bloqués. LPE publie les coûts et les retours (ROI). 1 euro investi doit rapporter 1,5 euro d'économies à moyen terme.

Attaque : vous parlez de discrimination zéro, mais la police devra bien contrôler.

Réponse : bien sûr. Contrôler un fait, un comportement, un mandat, une interdiction, une infraction ou un danger juridiquement établi n'est pas discriminer. Ce qui est interdit, c'est de contrôler, bloquer ou humilier une personne pour son origine, son nom, sa religion, son apparence, son handicap, son quartier ou sa situation sociale.

Attaque : vos statistiques vont stigmatiser.

Réponse : non, justement. Les statistiques seront séparées, définies, sourcées et contrôlées. On ne mélangera plus étranger, immigré, Français naturalisé, Français né à l'étranger, demandeur d'asile, titulaire d'un titre de séjour et candidat à la nationalité. La confusion statistique est une arme politique. LPE veut la désarmer.

Attaque : votre IA va discriminer sans le dire.

Réponse : tout outil algorithmique sera audité, limité à des faits matériels, vérifié par un humain, contrôlé par une autorité indépendante, publiant ses faux positifs et suspendu s'il dérive. L'IA LPE n'est pas un juge. C'est une alerte contrôlée.

Attaque : vous allez créer une société de dénonciation.

Réponse : non. Le droit d'alerte concerne les blocages, fraudes, dangers, dépôts sauvages, intrusions, abus et discriminations. Il sera encadré, tracé, protégé contre les représailles et sanctionnera les accusations mensongères. Ce n'est pas la délation. C'est la fin de l'impuissance organisée.

Attaque : vous êtes centralisateurs.

Réponse : nous centralisons la règle, pas la vie locale. Les villages gardent leur âme, leurs noms, leurs fêtes, leurs panneaux, leurs mairies annexes. Ce que nous mutualisons, ce sont les fonctions lourdes que les petites communes ne peuvent plus porter seules (via le mandat de gestion mutualisée).

Attaque : vous faites une écologie punitive avec les dépôts sauvages.

Réponse : non. Un dépôt sauvage grave n'est pas un oubli. C'est une pollution, un coût pour la commune, une menace pour les sols, les agents, les captages d'eau, les paysages et les contribuables. La sanction est la protection du bien commun. Et pour faciliter le dépôt légal, nous élargissons les horaires des déchetteries.

Attaque : vous êtes laxistes avec les étrangers qui travaillent.

Réponse : l'hypocrisie actuelle est plus laxiste. Elle laisse des gens travailler dans l'ombre, exploitables par des patrons abusifs et dépendants des réseaux. LPE met une règle claire : identité, 1 000 heures déclarées, absence de menace grave, vérification rapide, droits et devoirs.

Attaque : vous êtes durs avec les étrangers délinquants.

Réponse : nous sommes durs avec les faits. Celui qui commet une infraction doit répondre devant la loi française. L'expulsion ne doit pas devenir une façon d'éviter la peine, la réparation ou l'indemnisation des victimes.

Attaque : vous allez faire peur aux agents publics.

Réponse : non. Le bouclier RH protège les agents utiles. La réforme retire du pouvoir aux doublons, aux blocages et aux abus. Elle donne des moyens, de la formation, une protection juridique et une doctrine claire aux agents de terrain.

Attaque : votre tableau de bord sera de la propagande.

Réponse : non, il publiera aussi les erreurs, les coûts, les faux positifs, les abus sanctionnés, les discriminations corrigées, les dispositifs suspendus et les retours nets (ROI). La propagande cache ses échecs. LPE les corrige.

Attaque : vous ne contrôlez pas assez la détection ciblée.

Réponse : si. Chaque utilisation est soumise à double contrôle (agent habilité + magistrat). Les citoyens disposent d'un droit d'opposition. Les usages et les faux positifs font l'objet d'une publication trimestrielle. L'autorité indépendante peut suspendre tout dispositif dérivant.

Formule de clôture du bloc :

LPE ne promet pas un État parfait. LPE promet un État corrigible, contrôlé, protecteur, ferme sur les faits, respectueux des personnes et capable d'exécuter la loi partout.

27. TROIS NIVEAUX DE LECTURE

Niveau populaire :

On remet l'État au service des gens honnêtes. Les grands fraudeurs et les cols blancs passent d'abord à la caisse. La Police nationale refondée protège le peuple. Les caméras et l'IA servent à protéger juridiquement les citoyens, pas à les espionner. Les règles sont les mêmes partout. Les villages gardent leur âme mais gagnent des moyens (via le mandat de gestion mutualisée). Les étrangers qui travaillent déjà légalement et sortent de l'ombre obtiennent un cadre. Les employeurs exploités sont sanctionnés. Les petites retraites sont protégées. Les cumuls abusifs sont supprimés. Les dépôts sauvages sont sanctionnés avec gradation : première fois, amende + nettoyage ; récidive, peine ferme possible + confiscation du véhicule. Les déchetteries sont ouvertes plus longtemps pour faciliter le dépôt légal. Et la Justice reçoit les moyens de suivre (via le Contrat de Performance).

Ce ministère dit au citoyen simple : si tu respectes la loi, l'État doit te protéger. Si tu es victime, l'État doit te répondre. Si tu es maire, l'État doit t'aider. Si tu es agent de terrain, l'État doit te former et te protéger. Si tu es Français naturalisé, tu es pleinement Français. Si tu travailles déjà dans l'ombre administrative avec des heures déclarées, l'État doit clarifier ta situation. Si tu pollues, voles, brûles, dégrades, trafiques, exploites ou fraudes, l'État doit te trouver, prouver les faits, transmettre à la Justice, réparer le dommage et faire exécuter la sanction.

La caméra ne surveille pas ta vie. Elle protège les lieux où l'impunité détruit la vie commune. L'IA ne te juge pas. Elle alerte. L'humain vérifie. La Justice décide. La Peuplice n'est pas une milice. C'est une doctrine : la police protège le peuple et applique la même loi partout.

Niveau citoyen engagé :

Le ministère reconstruit la chaîne complète : sécurité, cohésion, preuve, enquête, transmission à la Justice, administration territoriale, préfectures d'exécution, restitution financière, vidéoprotection intelligente, détection ciblée des personnes dangereuses (avec double contrôle), protection civile, régularisation digne, mandat de gestion mutualisée des communes, probité publique, contrôle des cumuls abusifs, protection des agents de terrain, moyens judiciaires (via le Contrat de Performance) et protection des biens communs.

Il ne s'agit pas d'un ministère policier, mais d'un ministère d'ordre national, de confiance publique et d'exécution territoriale. L'ordre LPE n'est pas l'ordre du silence. C'est l'ordre de la preuve, du droit, de la réparation, de la restitution, du délai tenu, de la sanction exécutée et de la dignité administrative.

Ce ministère ne confond pas sécurité et surveillance. Il ne confond pas fermeté et discrimination. Il ne confond pas nationalité et origine. Il ne confond pas carte de séjour et appartenance nationale. Il ne confond pas commune historique et structure administrative isolée (via le mandat de gestion mutualisée). Il ne confond pas retraite digne et rente publique abusive. Il ne confond pas outil technologique et autorité politique. Il ne confond pas gradation et brutalité.

Niveau expert :

Réarchitecture de l'appareil intérieur comme infrastructure de souveraineté. L'État réduit ses coûts de coordination, restaure la compliance nationale par sanction certaine, renforce la preuve juridique par vidéoprotection encadrée, encadre strictement les usages algorithmiques (avec double contrôle, droit d'opposition, publication trimestrielle), renforce la résilience civile, clarifie séjour et nationalité, rationalise les fonctions territoriales (via le mandat de gestion mutualisée), assainit les cumuls publics, rend les territoires administrativement exécutable, coordonne la chaîne Intérieur-Justice sans confusion des pouvoirs (via le Contrat de Performance), traite les dépôts sauvages comme une atteinte territoriale et écologique majeure (avec gradation), et soumet la force publique à des garde-fous démocratiques renforcés.

Le ministère n°3 est une infrastructure d'exécution. Il réduit les coûts de l'impuissance : délais, fraudes, dégradations, contentieux, doublons, sites abandonnés, marchés truqués, interventions tardives, procédures inexploitable, récidives matérielles, absence de preuve, absence de recouvrement.

Il applique l'axiome économique LPE : utilité réelle avant capital. Chaque dépense intérieure doit être justifiée par besoin réel, usage réel, viabilité réelle et contrôle collectif. La vidéoprotection n'est utile que si elle réduit l'impunité sans produire de surveillance sociale. Le mandat de gestion mutualisée n'est utile que s'il augmente l'exécution sans effacer l'identité locale. La régularisation n'est utile que si elle réduit l'exploitation, augmente la clarté administrative et protège le travail déclaré. La Brigade de restitution n'est utile que si elle récupère réellement, transmet proprement et publie les résultats. Le Contrat de Performance Intérieur-Justice n'est utile que s'il permet à la Justice de suivre le rythme.

Lecture démocratique transversale :

La puissance publique ne retrouve sa légitimité que si elle accepte d'être corrigible. Le ministère n°3 doit donc être ferme dans l'action et humble dans le contrôle. Il doit publier ses résultats, mais aussi ses erreurs. Il doit protéger les agents, mais sanctionner les abus. Il doit équiper les sites, mais contrôler les accès aux images. Il doit accélérer, mais préserver le contradictoire. Il doit régulariser, mais distinguer clairement séjour et nationalité. Il doit protéger les communes (via le mandat de gestion mutualisée), mais cesser de laisser les petites communes seules face à des obligations impossibles. Il doit sanctionner les dépôts sauvages, mais avec gradation. Il doit utiliser la détection ciblée, mais avec double contrôle, droit d'opposition et publication trimestrielle.

Formule des trois niveaux :

Le peuple voit la protection. Le citoyen engagé voit le système. L'expert voit la souveraineté.

28. SIMULATEURS

Les simulateurs du ministère n°3 ne doivent pas être des gadgets. Ils doivent permettre de transformer une doctrine en décision compréhensible. Chaque simulateur doit afficher ses sources, hypothèses, limites, date de mise à jour, responsable, statut des données et niveau de fiabilité.

Règle commune :**Chaque simulateur distingue :**

- données officielles
- données déclaratives
- données calculées
- données à auditer
- projection programme
- risque juridique

- risque budgétaire
- risque de discrimination
- risque de saturation Justice
- niveau de preuve disponible
- niveau de contrôle démocratique requis

Simulateur micro — Mon territoire exécuté.

Entrées : commune, population, élus, fonctions disponibles, délais moyens, projets bloqués, risques de crise, équipements, personnel, mairies annexes, dette, bassins de vie, distance aux services, couverture numérique, sites sensibles, points de tri, historique de dégradations.

Sorties : besoins de mandat de gestion mutualisée, fonctions à spécialiser, gains de délai, besoins en jeunes de plus de 21 ans, niveau de protection civile, projets débloquables, niveau de risque territorial, coûts évités, calendrier d'exécution, maintien de l'identité communale.

Simulateur citoyen — Ma démarche territoriale.

Entrées : type de démarche, commune, service concerné, délai actuel, blocage, documents demandés, urgence sociale, handicap, éloignement numérique, recours déjà déposé.

Sorties : délai cible LPE, guichet responsable, recours, niveau d'urgence, service compétent, pièces nécessaires, alerte préfecture d'exécution, risque de rupture d'égalité, droit à médiation administrative.

Simulateur sécurité — Protection du quotidien.

Entrées : type d'insécurité, territoire, fréquence, publics touchés, réponse actuelle, lien avec trafics ou récidive, dépôt de plainte, preuves disponibles, sites exposés.

Sorties : intervention prioritaire, coordination, prévention, transmission Justice, indicateurs de résultat, besoin de vidéoprotection, besoin de médiation, besoin de protection des victimes, besoin de moyens judiciaires (via le Contrat de Performance).

Simulateur vidéoprotection intelligente.

Entrées : type de site, incidents passés, dépôts sauvages, intrusions, vols, agressions, incendies, fréquentation, agents exposés, coût des dégradations, capacité d'intervention, présence d'alternatives non technologiques, acceptabilité locale.

Sorties : niveau de priorité, type de caméra, type d'alerte IA autorisée, garanties juridiques, durée de conservation, opérateurs habilités, gains attendus, risques de faux positifs, niveau de contrôle indépendant, coût, retour attendu (ROI), clause d'arrêt si inefficace.

Simulateur détection ciblée.

Entrées : type de personne recherchée, base légale, mandat, condamnation, interdiction judiciaire, danger public établi, durée, lieu, finalité, autorité demandeuse, urgence, garanties.

Sorties : autorisation ou refus, double contrôle requis (agent + magistrat), droit d'opposition du citoyen, obligation de publication trimestrielle, durée, opérateurs habilités, obligation de vérification humaine, recours, trace d'accès, revue indépendante, risque de dérive, obligation de suppression à expiration.

Simulateur déchetterie protégée.

Entrées : vols, intrusions, dépôts sauvages, incendies, agressions d'agents, coûts de réparation, horaires, accès, fréquentation, type de déchets, présence de professionnels, plaintes déposées, interventions.

Sorties : plan caméra, alertes utiles, gains de dissuasion, économies potentielles, besoins de sanction (selon gradation), temps d'intervention, formation agents, bouton d'alerte, protocole plainte, risque juridique, coût retour, recommandation d'extension des horaires d'ouverture.

Simulateur maillage points de tri / déchetteries.

Entrées : densité, population, distance au site le plus proche, dépôts sauvages, routes, coûts, besoins agricoles/urbains/turaux, saisonnalité, flux professionnels, capacité foncière.

Sorties : point de tri, mini-déchetterie, déchetterie autonome, fréquence, coût, gain écologique, gain territorial, réduction attendue des dépôts sauvages, besoins de surveillance, besoins de personnel, recommandation d'horaires élargis.

Simulateur dépôt sauvage grave.

Entrées : volume, type de déchets, récidive, entreprise impliquée, lieu, danger, coût, preuve vidéo, véhicule, menace agent, zone protégée, captage d'eau, risque incendie, plaque dissimulée.

Sorties : gradation de la sanction : amende, réparation, confiscation, TIG, interdiction professionnelle, peine ferme possible (récidive uniquement), niveau de gravité, transmission Justice, recouvrement, réparation écologique, suivi récidive.

Simulateur macro — Restitution nationale.

Entrées : fraude fiscale, fraude sociale, aides publiques, marchés truqués, corruption, avantages indus, cumuls publics, pensions multiples, subventions sans résultat, prestations redondantes.

Sorties : sommes récupérables, délais, risques juridiques, affectation vers logement, sécurité, santé, écoles, protection civile, retraites modestes, coûts de recouvrement, retour net (ROI), niveau de preuve.

Simulateur régularisation 1 000 heures déclarées.

Entrées : heures déclarées avant 2027, identité, absence de menace grave, employeur, adresse, documents, stabilité administrative, doublons éventuels, secteur d'activité.

Sorties : carte de séjour 10 ans immédiate, demande complémentaire, refus motivé, contrôle employeur, droits et devoirs, orientation langue, recours, signalement exploitation éventuelle.

Simulateur bénéficiaires régularisation.

Entrées : nombre de personnes sans titre, déclarations sociales, heures travaillées, doublons, identité, menace grave, secteur, territoire, stabilité des employeurs.

Sorties : fourchette basse, centrale, haute ; besoins préfectures ; contrôles ; coûts ; recettes sociales/fiscales ; besoins accompagnement ; risque d'appel d'air ; charge guichets ; charge Justice.

Simulateur nationalité.

Entrées : français, casier, CDI durable, cinq bilans réussis, autonomie, respect du cadre commun, obligations fiscales et sociales, stabilité administrative, module civique.

Sorties : éligibilité, délai, accompagnement, refus motivé, recours, bilan manquant, risque de décision arbitraire, contrôle préfectoral.

Simulateur employeur international.

Entrées : poste proposé, contrat, salaire, logement, agence de recrutement, pays d'origine, formation, conditions d'accueil, droits expliqués, secteur en tension réel, historique employeur.

Sorties : autorisation, obligations, contrôle, sanctions possibles, conformité dignité, risque exploitation, suivi logement, suivi contrat, alerte Travail / Intérieur.

Simulateur crise — Ma commune face aux catastrophes.

Entrées : exposition feux, inondations, tempêtes, sécheresse, cyber, rupture énergétique, isolement, population vulnérable, équipements, réserve, routes, communications, lieux refuge.

Sorties : capacité de réponse locale, besoins logistiques, réserve, équipements, protocoles, délai de réaction, vulnérabilités, coordination département, alerte préfecture d'exécution.

Simulateur retraite / cumuls publics abusifs.

Entrées : pensions publiques, retraites multiples, indemnités, mandats, avantages, postes publics, revenus complémentaires, patrimoine public lié, droits acquis, situation sociale.

Sorties : cumul acceptable, cumul abusif, plafonnement, économie publique, protection du minimum digne, contribution Campus-Dignité, risque juridique, progressivité.

Simulateur moyens Justice associés (Contrat de Performance).

Entrées : nouveaux dossiers attendus, types d'infractions, preuves vidéo, fraudes, dépôts sauvages, territoire, juridiction, magistrats, greffiers, audiences, outils numériques, places adaptées.

Sorties : besoin d'audiences, greffiers, magistrats, outils, délais, places, modes d'exécution, coût et risque de saturation, budget proportionnel à fléchir, arbitrage déploiement ou report, protocole local.

Simulateur coût / retour Intérieur (ROI).

Entrées : coûts sécurité, caméras, IA, Justice (via le Contrat de Performance), préfectures, communes (via le mandat de gestion mutualisée), déchetteries (avec horaires élargis), protection civile, formation, audits, recours, soutien psychologique.

Sorties : économies, sommes récupérées, coûts évités, délai de retour, risque, arbitrage continuer/corriger/arrêter, retour net (ROI), utilité réelle, impact libertés publiques.

Simulateur discrimination zéro dans contrôles, guichets et dispositifs algorithmiques.

Entrées : territoire, type de contrôle, type de guichet, motif de refus ou de blocage, données utilisées, critères visibles, plaintes, recours, résultats par publics, contrôle humain, audit, délais comparés, handicap, ruralité, Outre-mer.

Sorties : risque de discrimination, correction administrative, audit anti-biais, formation nécessaire, sanction éventuelle, réparation, publication agrégée, réexamen de dossier, suspension d'outil, alerte Défenseur des droits ou autorité compétente.

Règle finale des simulateurs :

Un simulateur LPE ne doit jamais servir à produire une décision automatique contre une personne. Il doit aider à comprendre, orienter, comparer, alerter et corriger. La décision individuelle reste humaine, motivée, contestable et juridiquement encadrée.

29. ARTICLES LIÉS

1. La Peuplice : protéger le peuple sans créer une police politique.
2. Mêmes règles partout : pourquoi l'État doit sortir des consignes variables.
3. Vidéoprotection intelligente : protéger juridiquement le peuple sans cliquer.
4. Qui contrôle les caméras ? Composition et pouvoirs de l'autorité indépendante.
5. Détection ciblée : protéger contre les dangereux sans surveiller le peuple (avec double contrôle, droit d'opposition, publication trimestrielle).
6. Déchetteries protégées : dépôts sauvages, vols, incendies, preuve juridique et horaires élargis.
7. Gradation des sanctions pour dépôts sauvages : première fois = amende + nettoyage ; récidive = peine ferme possible.
8. Caméras et IA : alerter n'est pas condamner.
9. Discrimination zéro dans l'Intérieur : contrôles, guichets, caméras et préfectures.
10. Un Français est un Français : nationalité, statistiques et vérité républicaine.
11. Carte de séjour 10 ans : sortir de l'ombre ceux qui ont déjà travaillé.

12. Combien de personnes concernées par les 1 000 heures déclarées ?

13. Nationalité : pourquoi elle doit rester une étape supérieure.

14. Les cinq bilans d'insertion : travailler, parler français, respecter le cadre commun.

15. Parents étrangers : vacances oui, installation automatique non.

16. Exception humanitaire parents : dignité sans appel d'air.

17. Pourquoi l'expulsion ne doit pas remplacer la dette due à la France.

18. On garde les villages, on supprime l'impuissance administrative (via le mandat de gestion mutualisée).

19. Préfectures d'exécution : l'État qui débloque au lieu de ralentir.

20. Fraude puissante : pourquoi l'État doit commencer par le haut.

21. Brigade nationale de restitution : comment elle travaille avec la Justice.

22. Retraites : dignité pour les anciens, fin des cumuls abusifs.

23. Employeurs et travailleurs étrangers : accueil exemplaire ou sanction.

- 24. Protection civile : une nation sérieuse prépare les catastrophes avant qu'elles arrivent.**
- 25. Jeunes de plus de 21 ans : reconstruire les fonctions publiques locales.**
- 26. Majorité civile à 21 ans : voter à 18 ans, mûrir les actes lourds jusqu'à 21 ans.**
- 27. Moyens Justice : pourquoi une preuve sans juge ne suffit pas (Contrat de Performance Intérieur-Justice).**
- 28. Coût de l'ordre public : pourquoi le désordre coûte déjà plus cher (ROI).**
- 29. Délais administratifs : quand l'attente devient une injustice.**
- 30. Dépôts sauvages : pourquoi ce n'est pas une incivilité mais une attaque du territoire (avec gradation).**
- 31. Agents de déchetterie : les oubliés de la première ligne territoriale.**
- 32. Français naturalisés : la citoyenneté sans astérisque.**
- 33. Travailleurs déclarés sans titre : sortir de l'hypocrisie administrative.**
- 34. Caméras publiques : pourquoi la transparence rend l'outil acceptable.**
- 35. Faux positifs IA : pourquoi LPE publiera les erreurs.**
- 36. Préfectures d'exécution : comment passer du tampon au résultat.**

- 37. Communes historiques : garder l'âme, mutualiser les moyens (mandat de gestion mutualisée).**
- 38. Probité publique : l'argent volé doit revenir au pays.**
- 39. Police et santé mentale : protéger ceux qui protègent.**
- 40. Contrôle d'identité : fermeté sur les faits, discrimination zéro sur les personnes.**
- 41. Statistiques immigration : sortir des mélanges qui empoisonnent le débat.**
- 42. Justice associée : pourquoi l'Intérieur ne doit jamais déverser sans financer (Contrat de Performance).**
- 43. Droit d'opposition : votre droit de savoir si vous êtes dans une base de détection ciblée.**
- 44. Publication trimestrielle : la transparence de la détection ciblée.**
- 45. Mandat de gestion mutualisée : la commune garde son âme, gagne des moyens.**

30. QUIZ LIÉS

1. Savez-vous combien de couches administratives interviennent dans un projet local simple ?
2. Votre commune est-elle prête face à une catastrophe majeure ?
3. Savez-vous faire la différence entre Police nationale refondée et police politique ?
4. Savez-vous faire la différence entre vidéoprotection et surveillance sociale ?
5. Une IA d'alerte peut-elle condamner quelqu'un ?
6. La reconnaissance généralisée du peuple est-elle autorisée ?
7. Qui peut être concerné par la détection ciblée ?
8. Qui contrôle les usages de caméras intelligentes ?
9. Votre déchetterie est-elle protégée contre vols, intrusions et dépôts sauvages ?
10. Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage grave ?
11. Quelle est la gradation des sanctions pour les dépôts sauvages ?
12. Les horaires des déchetteries sont-ils élargis pour faciliter le dépôt légal ?
13. Un Français naturalisé ce matin est-il aussi français qu'un Français né en France ?

14. Carte de séjour et nationalité : est-ce la même chose ?
15. Une personne ayant travaillé 1 000 heures déclarées doit-elle rester sans statut ?
16. Fraude des petits ou fraude des puissants : qui coûte réellement le plus au pays ?
17. Faut-il régulariser une personne qui travaille, respecte la loi et sort de l'ombre ?
18. Un employeur devrait-il pouvoir faire venir un travailleur sans logement prévu ?
19. Votre commune doit-elle garder son identité tout en mutualisant ses moyens (mandat de gestion mutualisée) ?
20. Savez-vous repérer un cumul public abusif ?
21. Une retraite digne est-elle la même chose qu'une rente publique excessive ?
22. Un dépôt sauvage grave doit-il pouvoir mener à une peine ferme (en cas de récidive) ?
23. Une politique de sécurité peut-elle réussir sans moyens judiciaires (Contrat de Performance) ?
24. Une discrimination de guichet peut-elle détruire la confiance dans l'État ?
25. Une caméra peut-elle être utile sans contrôle indépendant ?
26. Une IA publique peut-elle être acceptée sans publication des faux positifs ?

27. Une commune historique disparaît-elle si son arrière-boutique administrative est mutualisée (mandat de gestion mutualisée) ?
28. La régularisation par 1 000 heures donne-t-elle la nationalité ?
29. Pourquoi l'expulsion ne suffit-elle pas toujours à réparer une infraction ?
30. Qui doit payer les dégâts d'un dépôt sauvage grave ?
31. Un agent de déchetterie est-il un agent de première ligne ?
32. Avez-vous le droit de savoir si vous figurez dans une base de détection ciblée ?
33. À quelle fréquence les usages de détection ciblée sont-ils publiés ?
34. Qui contrôle la détection ciblée ?
35. Quelle est la différence entre mandat de gestion mutualisée et suppression de commune ?
36. Que se passe-t-il en cas de première infraction pour dépôt sauvage ? Et en cas de récidive ?
-

31. SONDAGES LIÉS

1. Êtes-vous favorable à ce que l'État commence par récupérer l'argent volé par les grands fraudeurs avant d'augmenter les efforts demandés au peuple ?
2. Soutenez-vous une Police nationale refondée, mieux formée, mieux payée, mieux protégée et moins soumise aux consignes politiques variables ?
3. Faut-il installer une vidéoprotection intelligente dans les déchetteries, écoles, gares, bâtiments publics et sites sensibles ?
4. Faut-il interdire clairement la reconnaissance généralisée et le scoring citoyen ?
5. Faut-il autoriser une détection ciblée pour personnes recherchées, condamnées, pédophiles suivis ou récidivistes graves, avec double contrôle, droit d'opposition et publication trimestrielle ?
6. Faut-il créer une autorité indépendante capable de suspendre un dispositif de caméra intelligente ?
7. Faut-il que toute alerte IA soit vérifiée par un humain avant toute suite ?
8. Faut-il sanctionner plus fortement les dépôts sauvages, intrusions, vols, incendies et dégradations de biens communs ?
9. Faut-il maintenir une peine ferme possible pour les dépôts sauvages graves ou répétés (après gradation : amende + TIG pour la première fois) ?

- 10. Faut-il former spécifiquement les agents de déchetterie à la gestion des conflits ?**
- 11. Faut-il élargir les horaires d'ouverture des déchetteries pour faciliter le dépôt légal ?**
- 12. Faut-il conserver les communes historiques tout en mutualisant les fonctions administratives lourdes (via le mandat de gestion mutualisée) ?**
- 13. Faut-il encourager les communes de moins de 1 000 habitants à adopter un mandat de gestion mutualisée avec leurs voisines ?**
- 14. Faut-il reconnaître pleinement qu'un Français naturalisé est aussi français que n'importe quel autre Français ?**
- 15. Faut-il donner une carte de séjour de 10 ans aux personnes sans titre ayant travaillé 1 000 heures déclarées avant 2027 ?**
- 16. Faut-il publier une fourchette officielle des bénéficiaires potentiels avant application ?**
- 17. Faut-il séparer clairement carte de séjour et nationalité ?**
- 18. Faut-il conditionner la nationalité à cinq bilans d'insertion réussis ?**
- 19. Faut-il permettre aux conjoints et enfants de rejoindre rapidement, mais limiter les parents à des vacances temporaires ?**

- 20. Faut-il prévoir une exception humanitaire pour parents dépendants ?**
- 21. Faut-il sanctionner les employeurs qui font venir des travailleurs étrangers sans logement prévu ?**
- 22. Faut-il supprimer les cumuls abusifs de pensions, retraites publiques, mandats, postes, indemnités et avantages ?**
- 23. Faut-il protéger strictement les petites retraites tout en plafonnant les rentes publiques excessives ?**
- 24. Faut-il créer des préfectures d'exécution pour débloquer les projets territoriaux ?**
- 25. Faut-il intégrer davantage de jeunes de plus de 21 ans dans les fonctions publiques locales ?**
- 26. Faut-il étudier une majorité civile complète à 21 ans tout en gardant le vote à 18 ans ?**
- 27. Faut-il que chaque vague sécuritaire soit accompagnée de moyens Justice mesurés (via le Contrat de Performance) ?**
- 28. Faut-il publier les discriminations constatées dans les services publics, avec sanctions et réparations ?**
- 29. Faut-il publier les faux positifs des IA d'alerte utilisées par l'État ?**
- 30. Faut-il sanctionner les abus d'accès aux images de vidéoprotection ?**

31. Faut-il que les maires disposent d'un droit d'alerte contre les blocages administratifs ?
32. Faut-il considérer les agents de déchetterie comme des agents exposés à protéger juridiquement ?
33. Faut-il publier les délais administratifs par territoire ?
34. Faut-il arrêter un dispositif de caméra ou d'IA qui ne prouve pas son utilité ?
35. Faut-il que les prestataires privés de sécurité ou d'IA soient soumis à un contrôle public strict ?
36. Faut-il que les dépôts sauvages graves puissent entraîner confiscation du véhicule (en cas de récidive) ?
37. Faut-il distinguer clairement les données officielles des projections politiques ?
38. Faut-il créer un recours rapide contre les discriminations de guichet ou de contrôle ?
39. Faut-il que les citoyens aient un droit d'opposition s'ils figurent dans une base de détection ciblée ?
40. Faut-il publier trimestriellement les usages de détection ciblée ?
41. Faut-il que les communes de moins de 1 000 habitants puissent conserver leur maire et leur conseil municipal en cas de mandat de gestion mutualisée ?

32. LEXIQUE LIÉ

Police nationale refondée : force publique réorganisée autour de la protection du peuple, de la loi constante et du refus des consignes politiques variables.

Peuplice : doctrine politique et populaire d'une police qui protège le peuple, responsabilise les citoyens et applique la loi partout, tout le temps, pour tous. Ce n'est ni une force parallèle, ni une milice, ni une police d'opinion.

Force de protection populaire républicaine : formulation institutionnelle complémentaire désignant une force publique au service des citoyens honnêtes, des victimes, des agents exposés et de l'exécution égale de la loi.

Vidéoprotection intelligente : caméras et IA d'alerte utilisées uniquement pour protéger juridiquement le peuple, dissuader, documenter les faits et accélérer l'intervention.

IA d'alerte : système qui détecte des événements matériels définis par la loi, sans juger, condamner ou classer les citoyens.

Autorité indépendante de contrôle : structure chargée d'auditer, contrôler, suspendre, signaler et publier les usages de vidéoprotection intelligente et de détection ciblée.

Détection ciblée : usage strictement encadré permettant de repérer des personnes recherchées, condamnées pour faits graves, interdites judiciairement, pédophiles condamnés ou suivis, récidivistes graves ou personnes présentant un danger public établi. Chaque utilisation est soumise à double contrôle (agent + magistrat), droit d'opposition du citoyen et publication trimestrielle.

Reconnaissance généralisée : surveillance biométrique large du peuple ordinaire. Elle est interdite dans la doctrine LPE.

Double contrôle : mécanisme exigeant qu'un agent habilité ET un magistrat valident toute utilisation de la détection ciblée.

Droit d'opposition : droit pour tout citoyen de demander à savoir s'il figure dans une base de détection ciblée et de contester son inclusion.

Publication trimestrielle : obligation de rendre publics, tous les trois mois, le nombre d'utilisations de la détection ciblée, le nombre de faux positifs, le nombre d'abus sanctionnés.

Dissuasion totale : capacité à faire comprendre aux agresseurs, voleurs, pollueurs, fraudeurs, dégradeurs et trafiquants qu'ils ne pourront plus agir dans l'ombre.

Preuve juridique : élément documenté et exploitable dans un cadre légal, soumis à vérification humaine, contradictoire possible et contrôle judiciaire.

Préfecture d'exécution : préfecture chargée de débloquent, coordonner et suivre les décisions territoriales au lieu de seulement transmettre les blocages.

Guichet territorial unique : point d'entrée simplifié pour les démarches locales, avec délai opposable, orientation claire et recours possible.

Mandat de gestion mutualisée : organisation administrative par laquelle une commune de moins de 1 000 habitants conserve son identité, son maire, son conseil municipal, ses traditions, mais transfère les compétences lourdes (urbanisme, marchés publics, ingénierie) à l'intercommunalité ou au département.

Commune historique : commune conservant son identité, son nom, ses traditions, ses fêtes, ses panneaux et sa mairie annexe, même lorsque certaines fonctions sont mutualisées (via le mandat de gestion mutualisée).

Carte de séjour 10 ans transitoire : procédure jusqu'à 2027 permettant à une personne sans titre mais ayant travaillé 1 000 heures déclarées d'obtenir un cadre légal après vérification rapide.

Nationalité par insertion réelle : nationalité conditionnée par français, casier compatible, CDI durable ou cinq bilans réussis, autonomie et respect du cadre commun.

Cinq bilans d'insertion : validations successives portant sur langue, activité, autonomie, casier compatible, obligations fiscales/sociales et respect du cadre commun.

Régularisation digne : sortie de l'ombre administrative sous conditions d'identité, travail déclaré, respect de la loi et absence de menace grave.

Probité publique : obligation pour l'État, les élus, les administrations et les bénéficiaires d'argent public de ne pas capter, détourner, cumuler abusivement ou frauder.

Restitution nationale : récupération des sommes fraudées, captées, corrompues, abusivement perçues ou illégitimement empiées.

Brigade nationale de restitution et de probité publique : structure de coordination, détection, documentation, signalement et transmission visant à rendre visibles et récupérables les sommes captées, fraudées ou abusivement perçues.

Cumul public abusif : addition excessive de pensions, retraites, indemnités, mandats, postes publics, avantages ou rentes publiques dépassant la logique de dignité.

Retraite digne : protection minimale et juste permettant à chaque ancien de vivre correctement.

Retraite qui pollue l'économie : situation de rente publique excessive pesant injustement sur les actifs, la jeunesse, les familles et les finances publiques.

Contrat de Performance Intérieur-Justice : accord entre les ministères n°3 et n°4 garantissant que chaque nouvelle mesure sécuritaire est accompagnée d'un budget proportionnel fléché vers la Justice (magistrats, greffiers, audiences, outils).

Déchetterie autonome ou semi-autonome : point de tri ou équipement territorial contrôlé, sécurisé, accessible et surveillé, permettant de réduire les dépôts sauvages, avec horaires élargis (soirée, week-end) pour faciliter le dépôt légal.

Dépôt sauvage grave : abandon illégal de déchets avec volume, danger, récurrence, organisation, zone sensible, professionnel impliqué ou coût important pour la collectivité.

Gradation des sanctions : échelle de punitions pour les dépôts sauvages : 1ère infraction = amende + TIG/nettoyage ; récurrence ou cas grave = peine ferme possible + confiscation du véhicule.

Protection civile territoriale : organisation locale et départementale des secours, crises et catastrophes.

Délai opposable : délai administratif garanti, pouvant déclencher recours, alerte ou correction s'il n'est pas respecté.

Moyens Justice associés : magistrats, greffiers, audiences, outils et capacités d'exécution nécessaires pour absorber les dossiers créés par l'action de l'Intérieur (via le Contrat de Performance).

Revue quinquennale : examen obligatoire après cinq ans pour continuer, corriger, réduire, suspendre ou arrêter les dispositifs sensibles.

Discrimination zéro intérieure : principe selon lequel contrôle, guichet, préfecture, caméra, IA, procédure ou statistique ne doit jamais humilier ou cibler une personne selon un critère protégé.

Scoring citoyen : notation générale d'un citoyen par l'État ou un outil algorithmique. Il est interdit dans la doctrine LPE.

Faux positif IA : alerte produite par un système alors que le fait détecté n'est pas confirmé. Il doit être mesuré, publié sous forme agrégée et corrigé.

Abus d'accès aux images : consultation, extraction, diffusion ou usage d'images hors finalité légale et hors habilitation. Il doit être sanctionné.

Donnée officielle brute : donnée publiée par une source officielle, avec source, année, périmètre et méthode.

Donnée calculée : indicateur construit à partir de données sources, avec formule visible.

Projection programme : objectif politique ou hypothèse de déploiement LPE, distincte d'une donnée constatée.

À auditer : information nécessaire mais non stabilisée, devant être vérifiée avant décision finale.

ROI (Retour sur Investissement) : indicateur mesurant l'efficacité économique des réformes : 1 euro investi doit générer 1,5 euro d'économies à moyen terme.

33. INFOS PRATIQUES

Pour les citoyens :

- guichet unique
- délais opposables
- protection quotidienne
- force publique visible
- démarches simplifiées
- droit à une loi égale
- droit à une réponse
- droit à une commune renforcée (via le mandat de gestion mutualisée)
- droit à une statistique honnête
- droit à la protection contre les grands fraudeurs et abus publics
- droit à une vidéoprotection encadrée, sans surveillance sociale
- droit à un territoire propre
- droit à la sanction des dépôts sauvages (avec gradation)
- droit à savoir qui contrôle les caméras et IA
- droit au recours contre discriminations
- droit à savoir pourquoi une démarche bloque
- droit à des délais publiés
- droit à une preuve juridique quand un fait est subi
- droit à être traité comme citoyen de bonne foi tant qu'aucun fait ne prouve le contraire
- droit d'opposition pour savoir si l'on figure dans une base de détection ciblée

Pour les victimes :

- plainte mieux accueillie
- preuve mieux exploitée
- transmission Justice plus claire (via le Contrat de Performance)
- suivi des dossiers
- protection contre récidivistes graves
- protection contre intimidations
- meilleure coordination avec Santé, Justice et associations
- meilleure prise en compte des violences intrafamiliales, sexuelles, économiques, territoriales ou environnementales

Pour les maires :

- moins de solitude
- plus d'ingénierie (via le mandat de gestion mutualisée)
- moins de responsabilité sans moyens
- préfecture d'exécution
- possibilité de mutualisation sans perte d'identité locale
- mairie annexe préservée
- aide aux projets
- protection contre les agressions
- droit d'alerte
- aide à la protection des sites communaux sensibles
- aide au maillage points de tri / déchetteries (avec horaires élargis)
- accès à des juristes territoriaux
- appui en cas de crise
- tableau de bord local
- protocole contre dépôts sauvages (avec gradation)

Pour les agents publics :

- protection des agents utiles
- revalorisation du terrain
- redéploiement vers l'exécution
- fin des missions absurdes
- formation
- clarté hiérarchique
- respect
- protection juridique renforcée sur sites exposés
- soutien psychologique
- doctrine claire
- droit de signaler les blocages internes
- protection contre les consignes illégales

Pour les policiers et gendarmes :

- doctrine stable
- formation renforcée
- meilleure protection juridique
- soutien psychologique
- sortie de l'instrumentalisation médiatique
- meilleure articulation avec la Justice (via le Contrat de Performance)
- outils de preuve mieux encadrés
- respect de leur mission
- contrôle démocratique clair

- discrimination zéro pour protéger la légitimité de l'action

Pour les agents de déchetterie et services techniques :

- caméras de protection
- IA d'alerte
- formation conflits
- preuve en cas d'agression, dépôt sauvage, intrusion, incendie ou vol
- intervention plus rapide
- sanction plus certaine (avec gradation)
- maillage renforcé
- bouton d'alerte
- protocole plainte
- soutien psychologique après agression
- reconnaissance comme agents de première ligne territoriale
- horaires élargis pour fluidifier les dépôts et réduire les tensions

Pour les jeunes de plus de 21 ans :

- postes publics locaux encadrés
- formation territoriale
- accueil
- numérique
- urbanisme
- médiation
- protection civile
- patrimoine
- sport
- culture
- logistique
- entretien
- aide aux communes
- appui aux dispositifs de protection
- expérience utile
- perspective locale
- parcours vers qualification ou concours

Pour les étrangers régularisables :

- règle claire
- 1 000 heures déclarées avant 2027
- identité établie
- absence de menace grave
- sortie de l'ombre

- droits et devoirs
- dignité administrative
- carte de séjour distincte de la nationalité
- protection contre exploitation
- contrôle de l'employeur
- recours en cas de refus

Pour les candidats à la nationalité :

- critères lisibles
- français
- casier compatible
- CDI durable ou cinq bilans réussis
- autonomie
- respect du cadre commun
- recours possible
- pas d'évaluation d'origine, de religion ou d'opinion
- commission administrative encadrée
- motivation des décisions
- égalité civique pleine après naturalisation

Pour les employeurs :

- contrat réel
- logement prévu
- droits clairs
- interdiction d'exploitation
- contrôle
- sanction en cas d'abus
- possibilité de recrutement international propre
- obligation de dignité
- coopération avec Travail, Intérieur et Logement

Pour les retraités modestes :

- protection
- dignité
- minimum progressif
- sécurité
- distinction claire avec les cumuls abusifs
- protection contre agressions et arnaques
- rôle possible dans la transmission locale
- refus de la guerre entre générations

Pour les bénéficiaires de cumuls publics excessifs :

- contrôle
- plafonnement
- suppression progressive
- restitution éventuelle si avantage indu
- contribution obligatoire aux Campus-Dignité selon cadre Retraites
- examen juridique des droits acquis
- distinction entre situation légitime et rente abusive

Pour les fraudeurs puissants, pollueurs et dégradeurs :

- enquête
- preuve
- restitution
- sanction
- exclusion possible des marchés publics
- réparation des dommages
- peine ferme possible pour dépôts sauvages graves ou répétés (après gradation)
- fin de l'impunité matérielle
- confiscation possible
- recouvrement
- publication agrégée des sommes récupérées

Pour les citoyens inquiets des libertés :

- interdiction de reconnaissance généralisée
- interdiction de scoring citoyen
- interdiction de sanction automatique par IA
- contrôle indépendant
- durée de conservation limitée
- journalisation des accès
- sanction des abus
- revue quinquennale
- recours
- publication des faux positifs
- arrêt possible des dispositifs inefficaces
- double contrôle pour la détection ciblée
- droit d'opposition
- publication trimestrielle des usages

34. MATÉRIEL DE CAMPAGNE

Slogan fort :

Protéger le peuple. Reprendre l'État. Faire exécuter la loi.

Phrase de débat :

Nous ne sommes pas là pour matraquer le peuple qui survit. Nous sommes là pour reprendre l'argent volé, protéger les honnêtes gens et faire respecter la loi partout.

Phrase Peuplice :

La Peuplice n'est pas une police politique. C'est la doctrine d'une force publique qui protège le peuple et applique les mêmes règles partout, tout le temps, pour tous.

Phrase vidéoprotection :

Nous ne mettons pas des caméras pour surveiller le peuple. Nous les mettons pour protéger juridiquement le peuple.

Phrase IA :

L'IA ne juge pas. Elle alerte. L'humain vérifie. La Justice décide.

Phrase contrôle indépendant :

Si une caméra protège le peuple, le peuple doit savoir qui contrôle la caméra.

Phrase détection ciblée :

Nous ne reconnaissons pas le peuple. Nous détectons, sous double contrôle du droit, les personnes recherchées, condamnées, interdites, pédophiles suivies ou dangereuses qui ne doivent plus circuler dans l'ombre. Et chaque citoyen peut savoir s'il est concerné.

Phrase dissuasion :

Les agresseurs, voleurs, pollueurs, fraudeurs, dégradeurs, pédophiles et trafiquants doivent savoir qu'ils ne pourront plus agir dans l'ombre.

Phrase discrimination zéro :

La fermeté vise les faits. Jamais l'origine, le nom, la religion, le handicap, le quartier ou l'apparence.

Phrase déchetteries :

Les déchetteries sont des biens communs. Celui qui vole, brûle, dégrade ou pollue devra être identifié légalement, poursuivi et faire réparation.

Phrase dépôts sauvages :

Première fois : amende + nettoyage. **Récidive** : peine ferme possible + confiscation du véhicule. La France n'est pas une poubelle.

Phrase horaires déchetteries :

On ouvre les déchetteries plus longtemps, pour que déposer ses déchets légalement devienne plus facile que les jeter dans la nature.

Phrase nationalité :

Un Français naturalisé ce matin est aussi français qu'un Français depuis Clovis.

Phrase séjour :

1 000 heures déclarées, une identité claire, aucune menace grave : on sort de l'ombre et on reçoit une carte de séjour.

Phrase nationalité supérieure :

Une carte de séjour donne un cadre. La nationalité donne une appartenance pleine. Les deux ne se confondent pas.

Phrase immigration :

Régulariser ceux qui travaillent déjà et respectent la loi, ce n'est pas du laxisme. C'est enlever du pouvoir aux exploiters, aux réseaux et à l'économie grise.

Phrase parents :

La famille nucléaire se protège. L'installation automatique des parents ne se confond pas avec les vacances familiales.

Phrase communes :

On ne supprime pas les villages. On supprime leur impuissance (via le mandat de gestion mutualisée).

Phrase retraites :

Une retraite digne, oui. Une retraite qui pollue l'économie du pays, non.

Phrase employeurs :

Faire venir un travailleur sans logement prévu, ce n'est pas recruter. C'est exploiter.

Phrase Justice :

Une preuve sans Justice, c'est une colère sans suite. LPE finance la chaîne complète via le Contrat de Performance Intérieur-Justice.

Phrase coût :

L'ordre public réel coûte. Mais le désordre coûte déjà plus cher. 1 euro investi = 1,5 euro d'économies à moyen terme.

Phrase données :

Un chiffre sans source ne commande pas l'État. Il déclenche un audit.

Phrase tableau de bord :

Un ministère de l'exécution publie ses délais, ses erreurs, ses sanctions, ses coûts et ses corrections.

Phrase libertés publiques :

La sécurité qui refuse le contrôle finit par inquiéter. La sécurité LPE sera forte parce qu'elle sera contrôlée.

Phrase agents :

On ne protège pas le peuple en abandonnant ceux qui le servent.

Phrase maires :

Le maire ne doit plus être seul face aux normes, aux crises et aux dégradations.

Phrase restitution :

L'argent volé au pays doit revenir au pays.

Phrase transmission :

Nous ne voulons pas entrer dans l'Histoire pour qu'on se souvienne de nous. Nous voulons simplement que ceux qui viennent après nous puissent dire : ils n'ont pas laissé tomber.

Phrase droit d'opposition :

Vous avez le droit de savoir si vous êtes dans une base de détection ciblée. Et vous avez le droit de contester.

Phrase publication trimestrielle :

Tous les trois mois, l'État publie les usages de la détection ciblée. Transparence totale.

Punchline :

L'État actuel contrôle les petits et négocie avec les gros. LPE fera l'inverse.

Punchline courte :

Même loi partout. Même dignité pour tous. Même peur pour les fraudeurs.

Punchline caméras :

La caméra protège. L'IA alerte. L'humain vérifie. La Justice décide.

Punchline communes :

Les villages gardent leur âme (via le mandat de gestion mutualisée). L'administration perd ses doublons.

Punchline fraude :

Les puissants fraudeurs passeront à la caisse avant le peuple.

Punchline dépôts sauvages :

La France n'est pas une décharge à ciel ouvert. Première fois : amende + nettoyage. Récidive : peine ferme + confiscation.

Punchline nationalité :

Français naturalisé ne veut pas dire Français diminué.

Punchline régularisation :

Sortir de l'ombre, ce n'est pas céder. C'est reprendre le contrôle.

Punchline droit d'opposition :

Votre visage n'appartient pas à l'État. Vous avez le droit de savoir et de contester.

Formule de meeting :

Nous allons remettre l'État à l'endroit. Même loi partout. Même respect pour chaque Français. Même dignité pour chaque personne qui vit ici légalement. Même protection pour les honnêtes. Même fermeté pour les fraudeurs. Même exigence pour les puissants. Même preuve contre ceux qui agressent, volent, polluent, dégradent ou trafiquent. La France ne sera plus forte avec les faibles et faible avec les forts. Et si vous êtes concerné par la détection ciblée, vous avez le droit de le savoir et de contester.

Version courte meeting :

Je veux un État qui protège les honnêtes, qui poursuit les puissants fraudeurs, qui garde les villages (via le mandat de gestion mutualisée), qui respecte les Français naturalisés, qui sort les travailleurs de l'ombre, qui contrôle ses caméras, qui finance la Justice (via le Contrat de Performance), qui protège ses agents, qui sanctionne les dépôts sauvages avec gradation, et qui applique la même loi partout.

Réponse courte live TikTok :

On ne crée pas une police politique. On refonde une force publique qui applique la loi sans consignes variables. On ne met pas des caméras pour espionner les Français. On les met pour protéger les écoles, les déchetteries, les gares, les commerces et les agents. L'IA ne juge pas. Elle alerte. L'humain vérifie. La Justice décide. Et si vous êtes dans une base de détection ciblée, vous avez le droit de le savoir.

Réponse courte immigration :

La carte de séjour 10 ans par 1 000 heures déclarées, ce n'est pas la nationalité. C'est sortir de l'hypocrisie. Si quelqu'un travaille déjà, déclare ses heures, a une identité claire et ne représente pas de menace grave, on arrête de le laisser exploitable par les patrons abusifs et les réseaux.

Réponse courte communes :

On ne supprime pas les villages. On supprime leur impuissance (via le mandat de gestion mutualisée). Les noms, les panneaux, les fêtes, les mairies annexes, le maire et le conseil municipal restent. Ce qu'on mutualise, c'est l'arrière-boutique administrative qui empêche les maires d'agir.

Réponse courte retraites :

Je ne touche pas aux petites retraites. Je protège leur dignité. Ce que je vise, ce sont les cumuls publics abusifs, les pensions empilées, les mandats, les postes et les avantages qui deviennent une rente injuste.

Réponse courte dépôts sauvages :

Un dépôt sauvage grave, ce n'est pas un sac oublié. C'est une attaque contre les sols, les communes, les agents, les paysages et les contribuables. Donc oui, sanction lourde, réparation, confiscation possible. Première fois : amende + nettoyage. Récidive : peine ferme possible. Et on ouvre les déchetteries plus longtemps pour que ce soit plus facile de faire la bonne chose.

Réponse courte droit d'opposition :

Si l'État vous met dans une base de personnes à surveiller, vous devez pouvoir le savoir. C'est une question de dignité et de contrôle démocratique.

35. RÉSULTAT POLITIQUE

Ce ministère ne réforme pas seulement l'administration. Il refonde la relation entre l'État et le peuple.

Il dit aux puissants fraudeurs : vous ne passerez plus entre les mailles.

Il dit aux honnêtes : vous serez protégés, pas harcelés.

Il dit aux Français naturalisés : vous êtes Français pleinement, sans astérisque, sans soupçon, sans hiérarchie.

Il dit aux étrangers déjà au travail : si vous avez travaillé 1 000 heures déclarées, si votre identité est claire et si vous ne représentez pas une menace grave, vous sortez de l'ombre.

Il dit aux candidats à la nationalité : la nationalité est une étape supérieure, fondée sur le français, l'autonomie, le travail durable ou la réussite entrepreneuriale, le casier compatible et le respect du cadre commun.

Il dit aux familles : conjoint et enfants peuvent rejoindre sous conditions ; les parents peuvent venir en vacances, avec exception humanitaire stricte pour dépendance lourde.

Il dit aux employeurs : accueillir un travailleur, c'est lui garantir un contrat, un logement et des droits ; sinon, c'est de l'exploitation.

Il dit aux territoires : vous serez écoutés, pas empêchés.

Il dit aux communes : vous garderez votre âme (via le mandat de gestion mutualisée), mais vous gagnerez des moyens.

Il dit aux agents publics : vous serez respectés, pas sacrifiés.

Il dit aux agents de déchetterie : vous êtes des agents de première ligne du territoire, pas des cibles abandonnées. Et on ouvre les déchetteries plus longtemps pour vous faciliter le travail.

Il dit aux forces de l'ordre : vous ne serez plus utilisées comme décor politique ; vous serez formées, protégées, contrôlées et respectées.

Il dit aux magistrats et greffiers : l'Intérieur ne vous déversera pas des dossiers sans moyens associés (via le Contrat de Performance).

Il dit aux retraités modestes : votre dignité sera protégée.

Il dit aux bénéficiaires de cumuls abusifs : l'époque de l'empilement public sans limite est terminée.

Il dit aux dégradeurs, voleurs, pollueurs, incendiaires, trafiquants et auteurs de dépôts sauvages : l'époque de l'ombre et de l'impunité est terminée. Première fois : amende + nettoyage. Récidive : peine ferme + confiscation.

Il dit aux pédophiles condamnés ou suivis : les angles morts de l'État se referment.

Il dit aux maires : vos villages ne disparaissent pas ; votre impuissance disparaît (via le mandat de gestion mutualisée).

Il dit aux citoyens inquiets des libertés : les caméras seront contrôlées, limitées, auditées et sanctionnées en cas d'abus. La détection ciblée sera soumise à double contrôle, droit d'opposition et publication trimestrielle.

Il dit aux victimes de discrimination : l'autorité publique ne peut pas vous humilier au nom de la sécurité. La sécurité LPE protège les personnes de bonne foi et sanctionne les faits, pas les identités.

Il dit aux agents utiles : vous ne serez pas humiliés par la réforme ; vous serez redéployés vers l'utilité réelle.

Il dit aux prestataires : vous pouvez fournir des outils, mais vous ne possédez pas la surveillance du territoire.

Il dit à la Justice : aucune preuve massive sans moyens associés (via le Contrat de Performance).

Il dit aux citoyens : l'État publiera ses résultats, ses erreurs, ses coûts et ses corrections. Et si vous êtes concerné par la détection ciblée, vous avez le droit de le savoir.

La Peuplice n'est pas une police d'ordre moral. C'est la doctrine d'une force publique républicaine, formée, équipée, payée, contrôlée et protégée des consignes politiques variables.

La vidéoprotection intelligente n'est pas une surveillance sociale. C'est un outil de protection juridique du peuple, de preuve, d'efficacité, de dissuasion totale et de lutte contre l'impunité.

La détection ciblée n'est pas la reconnaissance généralisée. Elle vise uniquement les personnes juridiquement dangereuses, sous double contrôle du droit, avec droit d'opposition des citoyens, publication trimestrielle, durée limitée, finalité précise, et contrôle des autorités compétentes.

La restitution n'est pas une vengeance. C'est une réparation comptable.

La carte de séjour 10 ans par 1 000 heures déclarées n'est pas une nationalité automatique. C'est la fin de l'ombre administrative pour ceux qui travaillent déjà.

La nationalité n'est pas un automatisme administratif. C'est une appartenance pleine, accordée selon une insertion réelle, vérifiable, non discriminatoire et juridiquement contrôlée.

La simplification territoriale n'est pas une suppression des villages. C'est un réarmement des communes par la fin des doublons, via le mandat de gestion mutualisée.

La suppression des cumuls abusifs n'est pas une guerre aux anciens. C'est la protection d'une retraite digne contre les rentes qui polluent l'économie du pays.

La gradation des sanctions pour dépôts sauvages n'est pas une brutalité gratuite. C'est la protection du territoire, des agents, des sols, des communes et des contribuables. Première fois : amende + nettoyage. Récidive : peine ferme + confiscation.

L'extension des horaires des déchetteries n'est pas une mesure technique. C'est un acte de respect envers les citoyens qui veulent bien faire et les agents qui doivent gérer les flux.

Le volet Justice (via le Contrat de Performance) n'est pas une option. Sans Justice, la preuve reste colère. Avec la Justice, la preuve devient réparation.

La discrimination zéro n'est pas un supplément moral. C'est une condition de légitimité. Une autorité qui discrimine affaiblit la République. Une autorité qui sanctionne les faits sans humilier les identités protège réellement le peuple.

Le tableau de bord public n'est pas un décor. C'est le contrat de preuve entre l'État et les citoyens.

La revue quinquennale n'est pas une formalité. C'est le droit du peuple à corriger les dispositifs sensibles.

Résultat politique final :

L'État doit redevenir ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être : le protecteur des honnêtes, le garant de la même loi pour tous, le défenseur des territoires, le bouclier juridique du peuple et le cauchemar des puissants qui trichent comme de ceux qui agressent, volent, polluent, dégradent, exploitent, abusent ou trafiquent dans l'ombre.

Résultat civilisationnel :

La France retrouve un État intérieur qui protège sans fliquer, qui sanctionne sans discriminer (avec gradation), qui régularise sans confondre, qui garde les villages sans garder l'impuissance (via le mandat de gestion mutualisée), qui utilise la technologie sans vendre les libertés (avec double contrôle, droit d'opposition et publication trimestrielle), qui commence par les puissants fraudeurs avant de demander des efforts au peuple, qui finance la Justice au lieu de lui jeter des dossiers (via le Contrat de Performance), qui publie ses erreurs au lieu de les cacher, et qui transmet aux générations suivantes un pays plus propre, plus juste, plus lisible et plus solide.

Formule finale :

L'État LPE ne sera plus fort avec les faibles et faible avec les forts. Il protégera le peuple, reprendra l'argent capté, gardera les villages (via le mandat de gestion mutualisée), sortira les travailleurs de l'ombre, défendra les enfants, formera ses agents, contrôlera ses caméras, financera la Justice (via le Contrat de Performance), punira les dépôts sauvages (avec gradation), ouvrira les déchetteries plus longtemps, coupera les cumuls abusifs, combattra les discriminations, respectera le droit

d'opposition des citoyens, publiera trimestriellement les usages de détection ciblée, et fera appliquer la même loi partout, tout le temps, pour tous.

Formule de transmission :

Nous ne voulons pas entrer dans l'Histoire pour qu'on se souvienne de nous. Nous voulons simplement que ceux qui viennent après nous puissent dire : ils n'ont pas laissé tomber.



OBSERVER. COMPRENDRE. CONSTRUIRE.

LE BLEU RÉVÈLE.
LE BLANC CONÇOIT.
LE ROUGE RÉALISE.

MINISTÈRE N°03

INTÉRIEUR, SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET ADMINISTRATION TERRITORIALE

Ce document présente le diagnostic, la doctrine, les instruments, les garde-fous et la trajectoire d'exécution du ministère dans l'architecture complète des vingt-et-un ministères LPE.



DJILALI HAKIKI

Fondateur de LPE

Document de travail • Version V4

OBSERVER. COMPRENDRE. CONSTRUIRE.